

Brookfield Renewable Corporation

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS ET
RAPPORT DE GESTION CONNEXE RETRAITÉS
DE 2019

Rapport de gestion des activités de Brookfield Renewable Corporation

La responsabilité du présent rapport de gestion incombe à la direction de Brookfield Renewable Corporation (« BEPC »). Le présent rapport de gestion doit être lu avec notre prospectus daté du 29 juin 2020 et notre déclaration d'inscription sur formulaire F-1/F-4, dans sa version modifiée, et déclarée comme entrant en vigueur le 29 juin 2020 (désignés individuellement « notre prospectus »).

Sauf indication contraire, les termes « notre société », « nous » et « nos » désignent BEPC et ses entités en exploitation directes ou indirectes en tant que groupe. BEPC est une filiale contrôlée indirectement de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP », ou collectivement avec ses filiales, y compris notre société, « Énergie Brookfield ») (NYSE : BEP; TSX : BEP.UN). Sauf indication contraire, le terme « société en commandite » désigne Énergie Brookfield et ses entités contrôlées, à l'exclusion de notre société. La société mère ultime d'Énergie Brookfield et de Brookfield Renewable Corporation est Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield Asset Management »). Brookfield Asset Management et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield, sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans le présent rapport de gestion.

En plus de l'information historique, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et à des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels puissent différer considérablement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Les états financiers consolidés de BEPC ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), selon lesquelles il faut faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif et sur les informations relatives aux passifs éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière.

Les symboles « \$ », « \$ CA », « € », « R\$ » et « COP », renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, au réal et au peso colombien. Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont libellés en dollars américains.

Une description de l'information sur l'exploitation et des informations sectorielles ainsi qu'une description des mesures financières non conformes aux IFRS que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers se trouvent à la « PARTIE 7 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ». Un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières selon les IFRS les plus semblables se trouve à la « PARTIE 4 – Revue du rendement financier selon les informations sectorielles – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ». Le présent rapport de gestion renferme de l'information prospective, au sens prescrit par les lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour la mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et des mesures non conformes aux IFRS, se reporter à la « PARTIE 8 – Mise en garde ».

PARTIE 1 – APERÇU

APERÇU DES ACTIVITÉS

BEPC est une société canadienne constituée le 9 septembre 2019 en vertu des lois de la Colombie-Britannique. Notre société a été constituée par Énergie Brookfield en tant que véhicule de placement de rechange pour les investisseurs qui préfèrent détenir des titres par l'intermédiaire d'une structure d'entreprise. Bien que nos activités aient principalement lieu aux États-Unis, au Brésil, en Colombie et en Europe, les actionnaires seront, en termes économiques, exposés à toutes les régions où BEP exerce ses activités étant donné la caractéristique d'échange liée aux actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables »), qui offre à BEPC la possibilité de répondre à une demande d'échange en distribuant de la trésorerie ou des parts de société en commandite sans droit de vote de BEP (les « parts de société en commandite »).

Les actions échangeables de notre société sont structurées de sorte qu'elles sont équivalentes aux parts de société en commandite. Nous sommes d'avis que l'équivalence économique est réalisée au moyen de dividendes et de distributions identiques sur les actions échangeables et les parts de société en commandite et chaque action échangeable est échangeable en tout temps, au gré du porteur, contre une part de société en commandite. Étant donné l'équivalence économique, nous nous attendons à ce que le cours des actions échangeables soit grandement influencé par le prix du marché des parts de société en commandite et par le rendement combiné des activités de notre société et d'Énergie Brookfield dans son ensemble. En plus d'étudier attentivement les informations financières fournies dans présent document, les actionnaires devraient évaluer attentivement les informations périodiques de la société en commandite. La société en commandite est tenue de déposer des rapports, y compris des rapports annuels sur formulaire 20-F et d'autres informations, auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les documents déposés auprès de la SEC par la société en commandite sont mis à la disposition du public sur le site de la SEC, à l'adresse <http://www.sec.gov>. Les documents qui ont été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada peuvent être consultés à l'adresse <http://www.sedar.com>. Les renseignements sur la société en commandite, y compris les documents déposés auprès de la SEC, sont accessibles sur son site Web, à l'adresse <https://bep.brookfield.com>. Les renseignements se trouvant sur le site <https://bep.brookfield.com> ou accessibles à partir de ce site ne sont pas intégrés dans le présent rapport de gestion et n'en font pas partie.

Notre société, ses filiales et Énergie Brookfield visent un rendement total de 12 % à 15 % par an sur les actifs d'énergie renouvelable qu'elle détient, évalués à long terme. Notre groupe a l'intention de dégager ce rendement grâce à des rentrées de trésorerie provenant de nos activités et de la croissance générée par les investissements consacrés à la mise à niveau et à l'expansion de nos actifs ainsi qu'au moyen d'acquisitions. La société en commandite détermine les distributions principalement en fonction d'une évaluation du rendement de nos secteurs d'exploitation. Notre groupe utilise les fonds provenant des activités pour évaluer le rendement des secteurs d'exploitation qui servent également, sur une base par part, à illustrer la croissance de la distribution future à long terme. Se reporter à la rubrique « PARTIE 7 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement » du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

CONTINUITÉ DES INTÉRÊTS COMMUNS

Le 30 juillet 2020, la société en commandite a versé une distribution spéciale d'actions échangeables aux porteurs de parts inscrits au 27 juillet 2020 (la « distribution spéciale »). Se reporter au prospectus déposé auprès de SEDAR et de la SEC le 29 juin 2020 pour de plus amples détails sur la distribution spéciale. Avant l'achèvement de la distribution spéciale, notre société a acquis certaines activités aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de la société en commandite (l'« entreprise ») de certaines des filiales de la société en commandite (sauf une participation de 10 % dans certaines activités au Brésil et en Colombie, laquelle participation est toujours détenue par la société en commandite). La société en commandite contrôlait directement et indirectement l'entreprise avant la distribution spéciale et continuera de la contrôler après la distribution spéciale par l'intermédiaire de ses participations dans notre société. Par conséquent, BEPC et sa situation financière et ses résultats d'exploitation sont présentés au moyen de la valeur comptable d'Énergie Brookfield avant la distribution spéciale.

Pour refléter la continuité des intérêts communs, les présents états financiers consolidés audités présentent l'information historique de notre société pour les périodes annuelles antérieures à la distribution spéciale, telle que présentée antérieurement par Énergie Brookfield. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de la distribution spéciale (se reporter à la note 1 b), « Distribution spéciale ») a été reflétée de manière prospective à compter de la date de la distribution spéciale, étant donné que ces relations contractuelles n'ont pas

été créées ou modifiées avant cette date. En conséquence, l'information financière pour les périodes antérieures au 30 juillet 2020 est fondée sur l'information financière historique relative à notre société, telle qu'elle a été présentée antérieurement par Énergie Brookfield. Les résultats pour la période suivant la réalisation de la distribution spéciale sont fondés sur les résultats réels de notre société, y compris les ajustements liés à la distribution spéciale ainsi qu'à l'exécution de plusieurs conventions nouvelles et modifiées. Comme Énergie Brookfield détient la totalité des actions de catégorie C de notre société, soit la seule catégorie d'actions présentée dans les capitaux propres, le résultat net et les capitaux propres attribuables aux capitaux propres ordinaires ont été attribués à Énergie Brookfield avant et après la distribution spéciale.

Le 31 juillet 2020, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition de TerraForm Power, Inc. (« TerraForm Power ») en vertu de laquelle Énergie Brookfield a réalisé l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de catégorie A de TerraForm Power, qui n'était pas déjà détenue par Énergie Brookfield et ses sociétés affiliées (les « actions de TerraForm Power émises dans le public »), soit une participation de 38 % dans TerraForm Power (l'« acquisition de TerraForm Power »). Conformément à l'acquisition de TerraForm Power, chaque porteur d'actions de TerraForm Power émises dans le public a reçu 0,47625 action échangeable de BEPC ou part de société en commandite pour chaque action de TerraForm Power émise dans le public détenue par lui. L'acquisition de TerraForm Power a été conclue en échange de 37 035 241 actions échangeables et de 4 034 469 parts de société en commandite.

Simultanément à l'acquisition de TerraForm Power, notre société a conclu des conventions de votes avec la société en commandite et certaines filiales indirectes de Brookfield pour transférer les droits de vote rattachés à leurs actions respectives détenues dans TerraForm Power à notre société. Par conséquent, notre société contrôle TerraForm Power et l'inclut dans son périmètre de consolidation. Le transfert de contrôle de TerraForm Power à notre société est considéré comme une transaction entre des entités sous contrôle commun et a été évalué en fonction de la valeur comptable de la participation de Brookfield dans TerraForm Power. Les résultats de TerraForm Power qui n'étaient pas détenus par notre société ont été présentés à titre de participations ne donnant pas le contrôle à notre société de façon rétrospective à partir du 17 octobre 2017, ce qui correspond à toutes les périodes historiques au cours desquelles TerraForm Power était sous contrôle commun.

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés audités ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

Les états financiers comprennent une consolidation des actifs, des passifs, des produits, des charges et des flux de trésorerie de l'entreprise contrôlée par la société en commandite qui ont été transférés à notre société à compter du 30 juillet 2020. Avec prise d'effet le 30 juillet 2020, les actifs et les passifs ont été transférés à notre société à leur valeur comptable. L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges intersociétés dans notre société ont été éliminés. De plus, certains coûts ont été affectés en proportion de l'utilisation directe lorsqu'elle peut être déterminée, le solde étant réparti en fonction de la meilleure estimation par la direction des coûts attribuables à notre société. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes aux états financiers historiques, y compris les hypothèses relatives aux charges réparties, reflètent de manière raisonnable l'utilisation des services fournis à notre société ou à son bénéfice au cours des périodes présentées. Toutefois, en raison des limites qui sont inhérentes au détachement des actifs, des passifs, des activités et des flux de trésorerie de grandes entités, les états financiers historiques pourraient ne pas être nécessairement représentatifs de la situation financière, des activités ou des flux de trésorerie de notre société pour les périodes ultérieures, et ne reflètent pas la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie qui auraient été réalisés si notre société avait été une entité autonome au cours des périodes présentées.

Les états financiers comprennent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie des activités de TerraForm Power contrôlées par Brookfield qui ont été acquises par notre société le 31 juillet 2020 par suite de l'acquisition de TerraForm Power, laquelle est considérée comme une transaction entre des entités sous contrôle commun. Les résultats combinés de TerraForm Power sont présentés pour les périodes antérieures au 31 juillet 2020, la participation acquise dans le cadre de l'acquisition de TerraForm Power étant présentée à titre de participations ne donnant pas le contrôle à notre société. L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges intersociétés dans notre société ont été éliminés.

PARTIE 2 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES CONSOLIDÉES

Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2019, 2018 et 2017

Le tableau suivant présente les principales données financières pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2019	2018	2017
	<i>Tel qu'ajusté¹</i>	<i>Tel qu'ajusté¹</i>	<i>Tel qu'ajusté¹</i>
Produits.....	3 226 \$	2 979 \$	2 182 \$
Coûts d'exploitation directs.....	(1 053)	(1 053)	(877)
Coûts de service de gestion	(109)	(71)	(63)
Charge d'intérêts.....	(701)	(670)	(490)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers.....	5	57	(52)
Charge d'amortissement.....	(983)	(862)	(625)
(Charge) recouvrement d'impôt.....	(67)	312	(96)
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield.....	165	72	(6)
	Taux de change moyen de conversion en \$ US		
€.....	0,89	0,85	0,89
R\$.....	3,95	3,65	3,19
COP.....	3 280	2 956	2 951

¹⁾ *Tel qu'ajusté pour tenir compte des états financiers historiques des activités de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil qui ont été ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power, Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield.*

Analyse des écarts pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Les produits de la société se sont élevés à 3 226 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ce qui représente une augmentation de 247 millions \$ par rapport à l'exercice précédent. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont augmenté de 142 millions \$, surtout en raison de l'avantage tiré de la hausse des prix réalisés moyens attribuable aux clauses d'indexation sur l'inflation stipulées dans nos contrats, aux démarches d'établissement de contrats commerciaux et à la hausse des prix du marché sur les volumes non visés par contrat, ce qui a totalisé un apport de 116 millions \$ aux produits. La hausse de la production a généré une augmentation des produits de 26 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison des conditions hydrologiques supérieures à la moyenne, surtout aux États-Unis. L'apport supplémentaire des produits provenant des centrales acquises et mises en service récemment s'est chiffré à 233 millions \$.

Le raffermissement du dollar américain par rapport à sa valeur à l'exercice précédent a entraîné une diminution des produits de 128 millions \$, qui a été compensée en partie par l'effet de change favorable sur les charges d'exploitation, d'intérêts et d'amortissement pour l'exercice.

Les coûts d'exploitation directs, totalisant 1 053 millions \$ en 2019, ont été comparables à ceux de l'exercice précédent en raison des économies de coûts réalisées à l'échelle de nos activités et de l'effet de change favorable mentionné ci-dessus, le tout ayant été presque totalement contrebalancé par la croissance de notre société.

Les coûts de service de gestion totalisant 109 millions \$ en 2019 représentent une augmentation de 38 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent attribuable à la croissance de notre société.

La charge d'intérêts, s'élevant à 701 millions \$ en 2019, représente une augmentation de 31 millions \$ par rapport à celle de l'exercice précédent puisque les avantages tirés des récentes activités de refinancement, qui ont réduit nos coûts d'emprunt moyens, et de l'effet de change mentionné ci-dessus ont été plus que compensés grâce à la croissance de notre société.

La charge d'impôt s'est élevée à 67 millions \$ en 2019, contre un recouvrement d'impôt de 312 millions \$ à l'exercice précédent, lequel avait bénéficié d'un recouvrement d'impôt différé attribuable à nos activités en Colombie en raison de la

législation fiscale adoptée à la fin de 2018 et d'un recouvrement d'impôt différé lié à la comptabilisation des reports prospectifs de pertes fiscales aux États-Unis.

Le résultat net attribuable à Énergie Brookfield s'est élevé à 165 millions \$ en 2019, en hausse de 93 millions \$ par rapport à celui de l'exercice précédent en raison des éléments susmentionnés.

Analyse des écarts pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Les produits de la société s'étaient élevés à 2 979 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, en hausse de 797 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent. La croissance de notre portefeuille, grâce à nos récentes acquisitions et à nos projets de développement, s'était traduite par un apport aux produits de 687 millions \$. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits avaient augmenté de 162 millions \$ grâce surtout à la hausse des prix réalisés moyens attribuable aux clauses d'indexation sur l'inflation stipulées dans nos contrats, aux démarches d'établissement de contrats commerciaux et à la hausse des prix du marché sur les volumes non visés par contrat, ce qui s'est traduit par un ajout de 141 millions \$ aux produits. La hausse de la production avait ajouté 21 millions \$ aux produits par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison des conditions hydrologiques supérieures à la moyenne, surtout aux États-Unis.

Le raffermissement du dollar américain par rapport à sa valeur à l'exercice précédent avait entraîné une diminution des produits de 52 millions \$, qui avait été compensée en partie par l'effet de change favorable sur les charges d'exploitation, d'intérêts et d'amortissement pour l'exercice.

Les coûts d'exploitation directs, totalisant 1 053 millions \$ en 2018, représentaient une augmentation de 176 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent puisque les avantages tirés de la réduction des coûts réalisée au sein de nos activités et de l'effet de change favorable mentionné ci-dessus avaient été plus que contrebalancés en raison de la croissance de notre société.

La charge d'intérêts, s'élevant à 670 millions \$ en 2018, représentait une augmentation de 180 millions \$ par rapport à celle de l'exercice précédent puisque les avantages tirés des récentes activités de refinancement, qui avaient réduit les coûts d'emprunt moyens, et de l'effet de change mentionné ci-dessus avaient été plus que compensés en raison de la croissance de notre société.

Le recouvrement d'impôt s'était élevé à 312 millions \$ en 2018, contre une charge d'impôt de 96 millions \$ en 2017, puisque l'exercice considéré avait bénéficié d'un recouvrement d'impôt différé important en Colombie en raison de la législation fiscale adoptée à la fin de 2018 et d'un recouvrement d'impôt différé lié à la comptabilisation des reports prospectifs de pertes d'exploitation aux États-Unis.

Le résultat net attribuable à Énergie Brookfield s'était élevé à 72 millions \$ en 2018, en hausse de 78 millions \$ par rapport à celui de l'exercice précédent en raison des éléments susmentionnés.

PARTIE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES SUPPLÉMENTAIRES

RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des états consolidés de la situation financière de notre société aux 31 décembre 2019 et 2018 :

(EN MILLIONS)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	<i>Tel qu'ajusté¹</i>	<i>Tel qu'ajusté¹</i>
Actifs courants.....	1 363 \$	1 390 \$
Immobilisations corporelles.....	32 647	30 421
Total de l'actif	35 757	33 632
Emprunts sans recours.....	11 958	11 372
Passifs d'impôt différé.....	3 586	3 210
Total des capitaux propres.....	17 874	17 224
Total des passifs et des capitaux propres.....	35 757	33 632
	Taux de change moyen de conversion en \$ US	
€	0,89	0,87
R\$.....	4,03	3,87
COP.....	3 277	3 250

¹⁾ *Tel qu'ajusté pour tenir compte des états financiers historiques des activités de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil qui ont été ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power, Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield.*

Les états de la situation financière font état de la nature stable de notre société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élevaient à 32,6 milliards \$ au 31 décembre 2019, contre 30,4 milliards \$ au 31 décembre 2018. L'augmentation des immobilisations corporelles de 2,2 milliards \$ est principalement attribuable à une réévaluation annuelle de 1,9 milliard \$, laquelle tient compte de l'avantage tiré de la baisse des taux d'actualisation et de la mise en œuvre réussie de certaines mesures de réduction des coûts. L'augmentation des produits et du fait que l'acquisition d'un portefeuille de production décentralisée aux États-Unis d'une puissance de 320 MW s'est traduite par une augmentation des immobilisations corporelles de 753 millions \$. L'effet des ajouts inscrits à l'actif attribuables aux dépenses d'investissement de maintien de nos activités hydroélectriques et aux projets de développement en cours de construction s'est traduit par une augmentation des immobilisations corporelles de notre société de 431 millions \$. À l'adoption d'IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, nous avons inscrit à l'actif des contrats de location de 344 millions \$. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par la charge d'amortissement de 983 millions \$ liée aux immobilisations corporelles et par la dévaluation du réal et du peso colombien par rapport au dollar américain, qui a donné lieu à une diminution de 174 millions \$ des immobilisations corporelles.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de notre société se font dans le cours normal des activités, sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont conclues principalement avec Énergie Brookfield et Brookfield.

Depuis sa création, Énergie Brookfield a conclu une convention-cadre de services avec Brookfield. La convention-cadre de services a été modifiée dans le cadre de la clôture de la distribution spéciale pour inclure, entre autres, notre société comme bénéficiaire de services.

Notre société vend de l'électricité à Brookfield aux termes de conventions d'achat d'électricité à long terme ou garantit des prix fixes afin de générer des flux de trésorerie sous contrat et de réduire l'exposition de notre société aux prix de l'électricité sur des marchés déréglementés.

Au moment de la création de Brookfield, en 2011, Brookfield a transféré certains projets en développement à notre société sans contrepartie initiale, mais a le droit de recevoir une contrepartie variable sur les activités commerciales ou la vente de ces projets. Ces projets ont été transférés à notre société dans le cadre de la distribution spéciale.

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield et Énergie Brookfield, en vertu desquelles notre société a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines centrales de production d'énergie aux États-Unis et au Brésil ainsi que TerraForm Power. Notre société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires du consortium dans le cadre des activités en Colombie. Ces conventions confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités pertinentes, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces entités. Par conséquent, notre société inclut les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

Notre société participe, de concert avec des investisseurs institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV et au Brookfield Infrastructure Debt Fund (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Notre société, de concert avec nos investisseurs institutionnels, a accès à du financement à court terme au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

En outre, notre société a conclu d'autres conventions avec Brookfield et la société en commandite qui sont décrites à la note 26, « Transactions entre parties liées », des états financiers consolidés audités.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
Produits			
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits	387 \$	300 \$	319 \$
Coûts d'exploitation directs			
Achats d'énergie	(10) \$	(11) \$	(13) \$
Services de commercialisation d'énergie et autres	(26)	(39)	(34)
Charges d'assurance ¹	(18)	(17)	(15)
	(54) \$	(67) \$	(62) \$
Charge d'intérêts			
Emprunts	(4) \$	(9) \$	(11) \$
Coûts de service de gestion			
Convention de service de gestion	(109) \$	(71) \$	(63) \$

¹⁾ Les honoraires liés aux services d'assurance sont versés à une filiale de Brookfield, laquelle agit comme courtier entre des assureurs externes et notre société. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les honoraires versés à la filiale de Brookfield se sont établis à 1 million \$ (moins de 1 million \$ en 2018).

Le tableau suivant reflète l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées aux états consolidés de la situation financière aux dates suivantes :

(EN MILLIONS)	Partie liée	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield	20 \$	2 \$
	Énergie Brookfield	156	273
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	6	6
		182 \$	281 \$
Actifs non courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	7 \$	3 \$
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	19 \$	12 \$
	Énergie Brookfield	179	86
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	3	9
		201 \$	107 \$
Passifs non courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	2 \$	— \$

Actifs courants

Les montants à recevoir d'Énergie Brookfield ne portent pas intérêt, ne sont pas assortis d'une sûreté et sont exigibles à vue.

Passifs courants

Les montants à payer à Énergie Brookfield ne portent pas intérêt, ne sont pas assortis d'une sûreté et sont payables à vue.

PARTIE 4 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON LES INFORMATIONS SECTORIELLES

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont préparées de la même façon que celles utilisées par le principal décideur opérationnel d'Énergie Brookfield (le « principal décideur opérationnel ») pour gérer notre société, évaluer les résultats financiers et prendre les principales décisions au chapitre de l'exploitation. Pour de plus amples renseignements sur les secteurs et une explication du calcul et de la pertinence des informations au prorata, se reporter à la rubrique « Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les exercices clos les 31 décembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)							
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté		Fonds provenant des activités		Résultat net	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Hydroélectricité.....	14 990	14 575	1 043 \$	979 \$	690 \$	617 \$	518 \$	441 \$	253 \$	120 \$
Énergie éolienne.....	647	683	60	70	38	49	21	31	(7)	1
Accumulation et divers	374	519	64	71	30	37	19	25	(3)	4
Siège social	—	—	—	—	—	—	(78)	(53)	(78)	(53)
Total.....	16 011	15 777	1 167 \$	1 120 \$	758 \$	703 \$	480 \$	444 \$	165 \$	72 \$

ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production hydroélectrique de notre société pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2019	2018
<i>Production (GWh) – réelle</i>	14 990	14 575
Produits.....	1 043 \$	979 \$
Autres produits	21	12
Coûts d'exploitation directs.....	(374)	(374)
BAIIA ajusté.....	690	617
Charge d'intérêts.....	(150)	(163)
Impôt exigible.....	(22)	(13)
Fonds provenant des activités	518 \$	441 \$
Charge d'amortissement.....	(241)	(278)
Impôt différé et autres.....	(24)	(43)
Résultat net.....	253 \$	120 \$

Les fonds provenant de nos activités du secteur hydroélectricité ont totalisé 518 millions \$ par rapport à 441 millions \$ pour l'exercice précédent, ce qui s'explique par la hausse de la production comparable (3 % supérieure à celle de l'exercice précédent), une décision favorable qui a attesté la production historique de nos centrales et la croissance du portefeuille de notre société grâce aux projets de développement qui se sont traduits par un apport de 63 GWh à la production et de 2 millions \$ aux fonds provenant des activités. En outre, notre société a été avantagée par les initiatives de réduction des coûts et des prix plus élevés découlant des clauses d'indexation sur l'inflation stipulées dans nos contrats et des démarches de renouvellement de contrats. Les augmentations ont été en partie contrebalancées par la dépréciation du réal et du peso colombien par rapport au dollar américain.

Le résultat net attribuable à Énergie Brookfield a augmenté de 133 millions \$ en 2019 par rapport à celui de l'exercice précédent en raison de l'augmentation susmentionnée des fonds provenant des activités et à la baisse de la charge d'amortissement découlant de l'effet de change susmentionné.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne de notre société pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2019	2018
<i>Production (GWh) – réelle</i>	647	683
Produits.....	60 \$	70 \$
Autres produits	—	1
Coûts d'exploitation directs.....	(22)	(22)
BAIIA ajusté.....	38	49
Charge d'intérêts.....	(16)	(17)
Impôt exigible.....	(1)	(1)
Fonds provenant des activités	21 \$	31\$
Charge d'amortissement.....	(39)	(35)
Impôt différé et autres.....	11	5
Résultat net.....	(7)\$	1 \$

Les fonds provenant des activités de notre secteur énergie éolienne ont totalisé 21 millions \$, comparativement à 31 millions \$ pour l'exercice précédent en raison d'une diminution de la production (5 % inférieure à celle de l'exercice précédent) en raison des prix réalisés moyens à la baisse par suite d'une initiative commerciale, qui a été favorable aux résultats de l'exercice précédent, et de la dépréciation du réal par rapport au dollar américain.

La perte nette imputable à Énergie Brookfield en 2019 a été de 7 millions \$ par rapport à un résultat net de 1 million \$ à l'exercice précédent en raison principalement de la diminution susmentionnée des fonds provenant des activités.

ACCUMULATION ET DIVERS AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata du secteur accumulation et divers de notre société pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2019	2018
<i>Production (GWh) – réelle</i>	374	519
Produits	64 \$	71 \$
Autres produits	—	(3)
Coûts d'exploitation directs	(34)	(31)
BAIIA ajusté	30	37
Charge d'intérêts	(10)	(12)
Impôt exigible	(1)	—
Fonds provenant des activités	19 \$	25 \$
Charge d'amortissement	(21)	(23)
Impôt différé et autres	(1)	2
Résultat net	(3) \$	4 \$

Les fonds provenant des activités de nos installations du secteur accumulation et divers se sont élevés à 19 millions \$, contre 25 millions \$ pour l'exercice précédent du fait de la diminution des prix de la capacité réalisés dans le nord-est des États-Unis et de la baisse de la production de nos centrales alimentées à la biomasse au Brésil.

La perte nette imputable à Énergie Brookfield en 2019 s'est élevée à 3 millions \$ par rapport à un résultat net de 4 millions \$ à l'exercice précédent en raison de la diminution susmentionnée des fonds provenant des activités.

SIÈGE SOCIAL

Les coûts de service de gestion totalisant 78 millions \$ ont augmenté de 25 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités.

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les exercices clos les 31 décembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)							
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté		Fonds provenant des activités		Résultat net	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Hydroélectricité.....	14 575	14 457	979 \$	976 \$	617 \$	601 \$	441 \$	403 \$	120 \$	30 \$
Énergie éolienne.....	683	705	70	72	49	52	31	31	1	33
Accumulation et divers	519	290	71	53	37	23	25	10	4	(12)
Siège social	—	—	—	—	—	—	(53)	(57)	(53)	(57)
Total.....	15 777	15 452	1 120 \$	1 101 \$	703 \$	676 \$	444 \$	387 \$	72 \$	(6) \$

ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata, des activités de production hydroélectrique de notre société pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2018	2017
<i>Production (GWh) – réelle</i>	14 575	14 457
Produits.....	979 \$	976 \$
Autres produits	12	9
Coûts d'exploitation directs	(374)	(384)
BAIIA ajusté.....	617	601
Charge d'intérêts	(163)	(183)
Impôt exigible.....	(13)	(15)
Fonds provenant des activités	441 \$	403 \$
Charge d'amortissement.....	(278)	(284)
Impôt différé et autres.....	(43)	(89)
Résultat net.....	120 \$	30 \$

Les fonds provenant des activités de nos centrales hydroélectriques ont totalisé 441 millions \$ par rapport à 403 millions \$ pour l'exercice précédent, puisque l'avantage tiré des initiatives de réduction des coûts, l'augmentation des prix attribuable aux clauses d'indexation sur l'inflation stipulées dans nos contrats ainsi que les démarches de renouvellement de contrats en Colombie ont été partiellement contrebalancés par un recul des prix aux États-Unis en raison de l'incidence de la combinaison d'énergie produite (la production était plus élevée aux termes des contrats à plus bas prix) et de la dépréciation du réal par rapport au dollar américain.

Le résultat net attribuable à Énergie Brookfield avait augmenté de 90 millions \$ en 2018 par rapport à celui de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation susmentionnée des fonds provenant des activités et d'une baisse de la charge d'impôt différé alors qu'à l'exercice précédent, le résultat net avait été touché par une charge d'impôt différé ponctuelle par suite de la réforme fiscale américaine à la fin de 2017.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne de notre société pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2018	2017
<i>Production (GWh) – réelle</i>	683	705
Produits.....	70 \$	72 \$
Autres produits	1	1
Coûts d'exploitation directs	(22)	(21)
BAIIA ajusté.....	49	52
Charge d'intérêts	(17)	(21)
Impôt exigible.....	(1)	—
Fonds provenant des activités	31 \$	31 \$
Charge d'amortissement.....	(35)	(31)
Impôt différé et autres.....	5	33
Résultat net.....	1 \$	33 \$

Les fonds provenant des activités de nos centrales d'énergie éolienne s'étaient établis à 31 millions \$, conformes à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'avantage tiré de la baisse de la charge d'intérêts imputable à l'optimisation de la structure du capital avait été complètement contrebalancé par une baisse de la production, l'exercice précédent ayant bénéficié d'un régime des vents supérieur à la moyenne et de la dépréciation du réal par rapport au dollar américain.

Le résultat net attribuable à Énergie Brookfield en 2018 avait diminué de 32 millions \$ par rapport à l'exercice précédent en raison de l'incidence du recouvrement d'impôt différé par suite de la nouvelle législation fiscale qui avait été favorable à l'exercice précédent.

ACCUMULATION ET DIVERS AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata du secteur accumulation et divers de notre société pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2018	2017
<i>Production (GWh) – réelle</i>	<i>519</i>	<i>290</i>
Produits.....	71 \$	53 \$
Autres produits	(3)	2
Coûts d'exploitation directs	(31)	(32)
BAlIA ajusté.....	37	23
Charge d'intérêts	(12)	(13)
Fonds provenant des activités	25 \$	10 \$
Charge d'amortissement.....	(23)	(22)
Impôt différé et autres.....	2	—
Résultat net.....	4 \$	(12) \$

Les fonds provenant des activités et le résultat net attribuable à Énergie Brookfield dérivés du secteur accumulation et divers avaient augmenté de respectivement 15 millions \$ et 16 millions \$, comparativement à ceux de l'exercice précédent en raison de l'amélioration du rendement de la centrale d'accumulation par pompage en Nouvelle-Angleterre, laquelle avait été soutenue par une hausse des prix en fonction de la puissance et de la production.

SIÈGE SOCIAL

Les coûts de service de gestion totalisant 53 millions \$ représentaient une diminution de 4 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent qui était attribuable au recul de la capitalisation boursière des capitaux propres des commanditaires d'Énergie Brookfield par rapport à celle de l'exercice précédent.

.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société mère					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ^{1,2}
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits.....	1 043 \$	60 \$	64 \$	— \$	1 167 \$	(52) \$	2 111 \$	3 226 \$
Autres produits.....	21	—	—	—	21	(1)	59	79
Coûts d'exploitation directs.....	(374)	(22)	(34)	—	(430)	21	(644)	(1 053)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	32	—	32
BAIIA ajusté.....	690	38	30	—	758	—	1 526	—
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	(78)	(78)	—	(31)	(109)
Charge d'intérêts.....	(150)	(16)	(10)	—	(176)	10	(535)	(701)
Impôt exigible.....	(22)	(1)	(1)	—	(24)	—	(40)	(64)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(10)	—	(10)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(920)	(920)
Fonds provenant des activités.....	518	21	19	(78)	480	—	—	—
Charge d'amortissement.....	(241)	(39)	(21)	—	(301)	10	(692)	(983)
Change et profit latent (perte latente) sur les instruments financiers..	10	—	—	—	10	—	(5)	5
Recouvrement d'impôt différé.....	(11)	5	—	—	(6)	—	3	(3)
Divers.....	(23)	6	(1)	—	(18)	—	(179)	(197)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(10)	—	(10)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	873	873
Résultat net attribuable à la société mère.....	253 \$	(7) \$	(3) \$	(78) \$	165 \$	— \$	— \$	165 \$

¹⁾ La quote-part des placements en titres de capitaux propres de 12 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 47 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ Tel qu'ajusté pour tenir compte des états financiers historiques des activités de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil qui ont été ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power, Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des états consolidés du résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats de nos placements dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société mère					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ^{1,2}
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits.....	979 \$	70 \$	71 \$	— \$	1 120 \$	(58) \$	1 917 \$	2 979 \$
Autres produits.....	12	1	(3)	—	10	—	31	41
Coûts d'exploitation directs.....	(374)	(22)	(31)	—	(427)	21	(647)	(1 053)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	37	—	37
BAIIA ajusté.....	617	49	37	—	703	—	1 301	—
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	(53)	(53)	—	(18)	(71)
Charge d'intérêts.....	(163)	(17)	(12)	—	(192)	11	(489)	(670)
Impôt exigible.....	(13)	(1)	—	—	(14)	—	(14)	(28)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(11)	—	(11)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(780)	(780)
Fonds provenant des activités.....	441	31	25	(53)	444	—	—	—
Charge d'amortissement.....	(278)	(35)	(23)	—	(336)	10	(536)	(862)
Change et profit latent (perte latente) sur les instruments financiers..	(10)	—	1	—	(9)	(1)	67	57
(Charge) recouvrement d'impôt différé.....	(6)	2	—	—	(4)	—	344	340
Divers.....	(27)	3	1	—	(23)	—	(149)	(172)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(9)	—	(9)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	274	274
Résultat net attribuable à la société mère.....	120 \$	1 \$	4 \$	(53) \$	72 \$	— \$	— \$	72 \$

¹⁾ La quote-part des placements en titres de capitaux propres de 17 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 506 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ Tel qu'ajusté pour tenir compte des états financiers historiques des activités de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil qui ont été ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power, Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des états consolidés du résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats de nos placements dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société mère					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ^{1,2}
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits.....	976 \$	72 \$	53 \$	— \$	1 101 \$	(43) \$	1 124 \$	2 182 \$
Autres produits.....	9	1	2	—	12	—	15	27
Coûts d'exploitation directs.....	(384)	(21)	(32)	—	(437)	19	(459)	(877)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	24	—	24
BAIIA ajusté.....	601	52	23	—	676	—	680	—
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	(57)	(57)	—	(6)	(63)
Charge d'intérêts.....	(183)	(21)	(13)	—	(217)	12	(285)	(490)
Impôt exigible.....	(15)	—	—	—	(15)	—	(23)	(38)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(12)	—	(12)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(366)	(366)
Fonds provenant des activités.....	403	31	10	(57)	387	—	—	—
Charge d'amortissement.....	(284)	(31)	(22)	—	(337)	8	(296)	(625)
Change et profit latent (perte latente) sur les instruments financiers..	1	—	1	—	2	(1)	(53)	(52)
Recouvrement d'impôt différé.....	(81)	30	—	—	(51)	—	(7)	(58)
Divers.....	(9)	3	(1)	—	(7)	—	3	(4)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(7)	—	(7)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	353	353
Résultat net attribuable à la société mère.....	30 \$	33 \$	(12) \$	(57) \$	(6) \$	— \$	— \$	(6) \$

¹⁾ La quote-part des placements en titres de capitaux propres de 5 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 13 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ Tel qu'ajusté pour tenir compte des états financiers historiques des activités de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil qui ont été ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power, Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield.

PARTIE 5 – SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Notre société évalue les liquidités à l'échelle du groupe, conformément à la méthode de la société en commandite, car les actionnaires ont accès à plus de titres de placement en énergies renouvelables grâce à la caractéristique d'échange des actions échangeables de notre société. Les liquidités à l'échelle du groupe se présentent comme suit :

(EN MILLIONS)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie de notre société	25 \$	51 \$
Facilités de crédit autorisées ¹	1 750	1 750
	1 775	1 801
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales	174	73
Liquidités du groupe Énergie Brookfield	746	100
Liquidités disponibles	2 695 \$	1 974 \$

¹⁾ Avant la réalisation de la distribution spéciale, BEPC a conclu des facilités de crédit subordonnées, qui fourniront chacune une facilité de crédit renouvelable de 1 750 millions \$, correspondant à la facilité de crédit renouvelable autorisée de BEP dans le but de faciliter les mouvements de trésorerie au sein du groupe Énergie Brookfield.

Nous disposons des liquidités nécessaires qui nous permettent de financer nos initiatives de croissance, nos dépenses d'investissement et nos distributions tout en résistant aux replis imprévus de la conjoncture économique ou aux fluctuations à court terme de la production. Nous maintenons un solide bilan de qualité supérieure caractérisé par une structure du capital prudente, par un accès à du financement à multiples niveaux qui nous permet de tirer profit des occasions de recyclage des capitaux et par diverses sources de capital. Les principales sources de liquidité sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nos facilités de crédit, la capacité d'obtenir des emprunts sans recours supplémentaires et le produit tiré de l'émission de divers titres sur les marchés publics.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Le conseil de BEPC peut déclarer des dividendes à son gré. Cependant, les actions échangeables ont été structurées dans le but de dégager un rendement économique équivalant à celui des parts de société en commandite et il est prévu que les dividendes sur les actions échangeables soient déclarés au même moment et au même montant que les distributions versées sur les parts de société en commandite afin de fournir aux porteurs d'actions échangeables un rendement économique équivalant à celui des porteurs de parts de société en commandite. Dans le cas où des dividendes ne sont pas déclarés ni versés parallèlement à une distribution sur les parts de société en commandite, le montant non déclaré et non versé de ce dividende sur les actions échangeables s'accumulera. Aux termes de l'obligation remboursable en actions, la société en commandite a accepté de ne pas déclarer ni verser de distributions sur les parts de société en commandite si à la date en question la société n'a pas suffisamment de fonds ou d'autres actifs pour permettre de déclarer et de verser des dividendes équivalents sur les actions échangeables. Les distributions d'Énergie Brookfield sont soutenues par des flux de trésorerie contractuels stables et très réglementés liés aux activités d'exploitation. Énergie Brookfield vise à verser une distribution durable à long terme et a fixé son ratio de distribution cible à environ 70 % des fonds provenant des activités d'Énergie Brookfield.

Le conseil d'administration des commandités d'Énergie Brookfield a approuvé une hausse de 5 % de sa distribution annuelle avant le fractionnement, ce qui la porte à 2,17 \$ par part de société en commandite, ou 0,5425 \$ par part de société en commandite par trimestre, à compter de la distribution versée en mars 2020. Cette hausse reflète l'apport prévu des projets d'immobilisations mis en service récemment par le groupe Énergie Brookfield ainsi que le rendement en trésorerie attendu sur les acquisitions récentes. Énergie Brookfield cible une hausse de la distribution annuelle de 5 % à 9 % à la lumière de la croissance prévue de ses activités. Le 30 juillet 2020, la société en commandite a conclu la distribution spéciale d'actions échangeables annoncée précédemment. Chaque porteur de parts inscrit le 27 juillet 2020 a reçu une action échangeable contre quatre parts de société en commandite détenues. Par suite de la distribution spéciale, la distribution trimestrielle de la société en commandite par part de société en commandite a été réduite à 0,434 \$, de sorte que le montant total de la distribution reçue par un porteur de parts de société en commandite et d'actions échangeables, lorsqu'elles sont prises en bloc, sera relativement le même que si la distribution spéciale n'avait pas été versée.

EMPRUNTS

Le tableau suivant présente les composantes des obligations liées à la dette, le profil global relatif aux échéances et les taux d'intérêt moyens des emprunts et facilités de crédit de notre société au prorata :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Moyenne pondérée			Moyenne pondérée		
	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Total	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Total
Emprunts sans recours au prorata						
Hydroélectricité.....	5,9	9	2 447 \$	6,2	10	2 370 \$
Énergie éolienne.....	5,8	10	238	6,1	11	254
Accumulation et divers	5,0	6	174	5,0	7	191
	5,9	9	2 859	6,1	10	2 815
Coûts de financement non amortis au prorata, déduction faite des primes non amorties			(21)			(24)
			2 838			2 791
Emprunts comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence			168			185
Participations ne donnant pas le contrôle.....			8 952			8 396
Selon les états financiers IFRS.....			11 958 \$			11 372 \$

Le tableau suivant présente un sommaire des remboursements de capital non actualisés et de l'amortissement prévu au prorata de notre société au 31 décembre 2019 :

(EN MILLIONS)	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total
Remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Facilités de crédit	—	—	—	50	—	—	50
Hydroélectricité.....	—	—	214	125	80	1 422	1 841
Énergie éolienne.....	—	—	9	30	—	—	39
Accumulation et divers.....	—	—	—	—	—	152	152
	—	—	223	205	80	1 574	2 082
Amortissement des remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	35	38	50	42	47	344	556
Énergie éolienne.....	14	14	14	13	19	125	199
Accumulation et divers.....	3	3	3	4	5	4	22
	52	55	67	59	71	473	777
Total	52	55	290	264	151	2 047	2 859
Intérêts à payer¹							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité	143	142	130	121	113	491	1 140
Énergie éolienne	13	12	11	10	8	33	87
Accumulation et divers	8	8	6	8	9	6	45
Total	164	162	147	139	130	530	1 272

¹⁾ Correspondent au total des intérêts qui devraient être versés sur toute la durée des obligations, si celles-ci sont détenues jusqu'à l'échéance. Les paiements d'intérêts à taux variable ont été calculés selon les taux d'intérêt estimés.

Le tableau suivant présente un sommaire des remboursements de capital non actualisés et de l'amortissement prévu de notre société sur une base consolidée au 31 décembre 2019 :

(EN MILLIONS)	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	122 \$	100 \$	554 \$	490 \$	381 \$	3 506 \$	5 153 \$
Énergie éolienne.....	163	167	365	371	156	1 760	2 982
Énergie solaire.....	319	604	137	449	148	2 154	3 811
Accumulation et divers.....	1	1	1	1	1	9	14
	605 \$	872 \$	1 057 \$	1 311 \$	686 \$	7 429 \$	11 960 \$

La direction continue de se concentrer sur le refinancement des facilités de crédit à court terme à des conditions acceptables et sur le maintien d'un calendrier d'échéances facile à gérer. La direction n'anticipe pas que la négociation des emprunts jusqu'en 2024 à des conditions acceptables soulève des problèmes majeurs et négociera en tirant parti du contexte de taux d'intérêt en vigueur.

La dette au prorata est présentée pour aider les investisseurs à comprendre la structure du capital des placements sous-jacents de notre société qui sont consolidés dans ses états financiers, mais qui ne sont pas entièrement détenus. Utilisée avec les fonds provenant des activités, la dette au prorata devrait fournir des informations utiles sur la manière dont notre société a financé les actifs de ses activités. La seule différence entre la dette consolidée présentée selon les IFRS et la dette au prorata réside dans l'ajustement effectué pour éliminer la quote-part de la dette des placements consolidés qui n'est pas attribuable à notre société et l'ajustement effectué pour inclure la quote-part de la dette attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de notre société. La direction utilise la dette au prorata pour comprendre la structure du capital des placements sous-jacents qui sont consolidés dans les états financiers, mais qui ne sont pas entièrement détenus. La dette au prorata fournit des informations utiles sur la manière dont notre société a financé les actifs de ses activités et donne un aperçu du rendement du capital qu'elle investit en fonction d'un certain niveau d'endettement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous finançons les dépenses d'investissement liées à la croissance à même les flux de trésorerie provenant des activités combinés à de la dette sans recours de manière à observer des seuils en matière de couverture et de clauses restrictives de première qualité. Nous pouvons ainsi nous assurer que nos placements disposent de structures du capital stables qui sont soutenues par des capitaux propres considérables et que les flux de trésorerie liés à l'actif peuvent être versés librement à la société en commandite. Cette stratégie est le fondement même de notre profil de première qualité.

Pour financer des projets de développement et des acquisitions d'envergure, nous évaluons diverses sources de capitaux, y compris le produit de la vente d'entreprises bien établies, en plus de mobiliser des fonds sur les marchés boursiers au moyen d'émissions de titres de capitaux propres, de titres d'emprunt et d'actions privilégiées. En outre, la société dispose de facilités de crédit renouvelables confirmées totalisant 2,15 milliards \$ destinées aux placements et aux acquisitions et pour financer la composante capitaux propres des initiatives de croissance interne. Les facilités ne constituent pas une source permanente de capitaux, mais ont toujours plutôt servi de crédit-relais en attendant le montage d'une stratégie de financement à long terme.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2019, 2018 et 2017

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2019, 2018 et 2017 :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
	<i>Tel qu'ajusté¹</i>	<i>Tel qu'ajusté¹</i>	<i>Tel qu'ajusté¹</i>
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Activités d'exploitation	1 356 \$	1 193 \$	200 \$
Activités de financement	(288)	(60)	(412)
Activités d'investissement	(1 102)	(1 042)	282
Perte de change sur la trésorerie	(4)	(11)	—
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(38) \$	80 \$	70 \$

¹⁾ *Tel qu'ajusté pour tenir compte des états financiers historiques des activités de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil qui ont été ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power, Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield.*

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se sont établis à 1 356 millions \$, par rapport à 1 193 millions \$ au 31 décembre 2018. L'augmentation de 163 millions \$ des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est principalement attribuable à la croissance et au rendement d'exploitation solide de notre entreprise, comme le reflète l'augmentation des fonds provenant des activités en regard de ceux de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevaient à 1 193 millions \$ par rapport à 200 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. L'augmentation de 993 millions \$ est attribuable à la croissance découlant de l'acquisition de TerraForm Power et du règlement d'une distribution spéciale en espèces aux actionnaires de TerraForm Power en 2017 (la « distribution spéciale de TerraForm Power ») et est soutenue par

le rendement d'exploitation solide de notre entreprise illustré par l'augmentation des fonds provenant des activités en regard de ceux de l'exercice précédent.

La variation nette des soldes du fonds de roulement, présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
Créances clients et autres actifs courants.....	(44) \$	(20) \$	(24) \$
Dettes fournisseurs et autres créateurs	(6)	—	(112)
Autres actifs et passifs	26	(13)	45
Règlement de la distribution spéciale de TerraForm Power.....	— \$	— \$	(285) \$
	(24) \$	(33) \$	(376) \$

Activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont totalisé 288 millions \$. Au cours de l'exercice, les distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle et à Énergie Brookfield avaient totalisé respectivement 673 millions \$ et 628 millions \$, contrebalancées en partie par les apports en capital de 294 millions \$ de la participation ne donnant pas le contrôle de notre société et du montant net des emprunts de 122 millions \$ auprès de parties liées. Le produit net tiré des financements sans recours s'est chiffré à 610 millions \$ et vise la croissance de nos activités par l'entremise des activités d'investissement mentionnées ci-dessous.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 avaient totalisé 60 millions \$. Au cours de l'exercice, les distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle et à Énergie Brookfield avaient totalisé respectivement 509 millions \$ et 495 millions \$. Les remboursements des emprunts auprès des parties liées ont totalisé 185 millions \$, contrebalancés en partie par les apports en capital visant à soutenir la croissance de respectivement 650 millions \$ et 229 millions \$ de la participation ne donnant pas le contrôle de notre société et d'Énergie Brookfield et par le produit de 260 millions \$ tiré du financement de projets, déduction faite des remboursements.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice clos en 2017 avaient totalisé 412 millions \$. Au cours de l'exercice, les distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle et à Énergie Brookfield avaient totalisé respectivement 369 millions \$ et 269 millions \$, contrebalancées en partie par les apports en capital visant à soutenir la croissance de respectivement 60 millions \$ et 106 millions \$ de la participation ne donnant pas le contrôle de notre société et d'Énergie Brookfield et par des emprunts auprès de parties liées de 115 millions \$.

Activités d'investissement

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 1 102 millions \$. La trésorerie affectée à l'acquisition d'une centrale de production d'énergie solaire décentralisée aux États-Unis d'une puissance de 320 MW a totalisé 732 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise. Nos investissements continus effectués dans les immobilisations corporelles, y compris dans des projets en développement au Brésil, se sont établis à 406 millions \$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement s'étaient établis à 1 042 millions \$. La trésorerie affectée à l'acquisition de Saeta Yield, société espagnole de production d'énergie renouvelable qui détenait des centrales d'énergie éolienne et d'énergie solaire d'une puissance de plus de 1 000 MW, avait totalisé 927 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise. Nos investissements continus effectués dans les immobilisations corporelles, y compris dans des projets en développement au Brésil, se sont établis à 207 millions \$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement s'étaient établis à 282 millions \$. L'acquisition de TerraForm Power avait totalisé 149 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise. Nos investissements continus effectués dans les immobilisations corporelles, y compris dans des projets en développement au Brésil, se sont établis à 228 millions \$.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Se reporter à la note 25, « Engagements, éventualités et garanties », des états financiers consolidés audités, figurant ailleurs dans le présent prospectus, pour de plus amples renseignements sur ce qui suit :

- *Engagements* – Ententes relatives à l'utilisation de l'eau, de terrains et de barrages, et contrats et modalités relatifs aux acquisitions confirmées de portefeuilles d'exploitation et de projets de développement;
- *Éventualités* – Actions en justice, arbitrages et poursuites dans le cours normal des activités et émission de lettres de crédit;
- *Garanties* – Nature de toutes les promesses d'indemnisation.

ACCORDS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Notre société n'a conclu aucun accord hors état de la situation financière qui pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur sa situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

Notre société émet, à des fins générales, des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de ses filiales, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve. Au 31 décembre 2019, les lettres de crédit émises totalisaient 639 millions \$ (588 millions \$ en 2018).

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de BEPC ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie par lequel ces titres sont émis, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield, et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., dans le cadre de son programme de papier commercial américain. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

PARTIE 6 – ESTIMATIONS CRITIQUES ET MÉTHODES COMPTABLES

ESTIMATIONS CRITIQUES ET JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés audités de Brookfield Renewable Corporation au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2019 sont préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB, selon lesquelles il faut procéder à des estimations et faire preuve de jugement relativement à la présentation des actifs, des passifs, des produits, des charges et des éventualités. De l'avis de la direction, aucune des estimations énoncées à la note 2, « Mode de présentation et principales méthodes comptables », des états financiers consolidés audités n'est considérée comme une estimation comptable critique, à l'exception des estimations relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles, des instruments financiers et des passifs d'impôt différé connexes. Ces hypothèses portent sur des estimations des prix futurs de l'électricité, des taux d'actualisation, de la production moyenne à long terme prévue, des taux d'inflation, de l'exercice final, des charges d'exploitation, des coûts en capital, du montant de la charge d'impôt différé, du moment du paiement de celle-ci et du taux d'imposition futur connexe. Les estimations portent également sur les montants courus à comptabiliser, les répartitions des prix des acquisitions, les évaluations de la durée d'utilité, les évaluations des actifs, les tests de dépréciation d'actifs, les passifs d'impôt différé, les obligations de démantèlement et les estimations liées aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages du personnel. Les estimations reposent sur des données historiques, des tendances actuelles et plusieurs autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

Dans le cadre de l'établissement d'estimations, la direction s'appuie sur des renseignements externes et des données observables dans la mesure du possible, appuyés par les analyses internes nécessaires. Ces estimations ont été appliquées d'une manière conforme à celles de l'exercice précédent et il n'existe aucune tendance, aucun engagement, aucun événement, ni aucune incertitude connus qui, selon nous, influenceront sensiblement sur la méthode ou les hypothèses utilisées dans ce rapport de gestion. Ces estimations subissent l'incidence, entre autres, des prix futurs de l'électricité, des fluctuations des taux d'intérêt, de la volatilité des taux de change et d'autres facteurs parfois très incertains, comme il est décrit à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus. L'interdépendance de ces facteurs empêche de quantifier l'ampleur des répercussions globales de ces fluctuations sur les états financiers de notre société de façon raisonnable. Ces sources d'incertitude relatives aux estimations touchent à divers degrés pratiquement tous les soldes des comptes d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les facteurs de risque additionnels, autres que ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre prospectus, sont les suivants :

Risques liés à la pandémie de COVID-19

La propagation rapide du virus de la COVID-19, dont l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré le 11 mars 2020 que cela constituait une pandémie, et les mesures prises à l'échelle mondiale en réponse à la COVID-19 ont perturbé de manière importante les activités commerciales internationales. Qui plus est, les activités du groupe Énergie Brookfield dépendent, dans une certaine mesure, de la libre circulation des biens, des services et des capitaux propres partout dans le monde, circulation qui a été considérablement restreinte en raison de la COVID-19. Le groupe Énergie Brookfield a mis en œuvre un plan d'intervention pour assurer le maintien de ses activités malgré l'éclosion du virus, y compris des précautions de sécurité supplémentaires en ce qui concerne son personnel, de même que des plans d'urgence en ce qui a trait à ses installations. Toutefois, le groupe Énergie Brookfield pourrait subir des répercussions directes ou indirectes de la pandémie, notamment des retards dans les projets de développement ou de construction dans le cadre de ses activités et il existe un certain risque que certaines des contreparties à ses contrats ne puissent pas respecter leurs obligations.

À ce jour, le groupe Énergie Brookfield n'a connu aucune incidence importante sur ses activités, sa situation financière, ses flux de trésorerie ou son rendement financier comparable à celle que bien d'autres entreprises ont pu connaître. Compte tenu de la nature évolutive et dynamique des circonstances entourant la COVID-19, il est difficile de prédire l'ampleur des répercussions de la COVID-19, notamment celles des mesures prises pour y faire face, sur l'économie mondiale et les activités du groupe Énergie Brookfield ou encore la durée des perturbations. L'ampleur de ces répercussions dépendra des événements futurs, qui sont très incertains, en évolution rapide, et difficiles à prédire, notamment de nouvelles informations pouvant être rendues publiques concernant la gravité de la COVID-19 et de mesures qui peuvent être prises pour endiguer

sa progression. Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable sur les actifs, les passifs, les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du groupe Énergie Brookfield.

Malgré ces conditions et risques, nos activités résistent bien, car nous sommes à la fois propriétaire, exploitant et investisseur dans l'un des secteurs les plus essentiels du monde. Nos produits proviennent principalement de contrats à long terme conclus avec des contreparties solvables très diversifiées. La majorité de nos actifs peuvent être exploités à partir de centres de contrôle centralisés et nos exploitants à l'échelle mondiale ont mis en œuvre des plans d'urgence afin de veiller à ce que les activités opérationnelles ainsi que les programmes d'entretien et de dépenses d'investissement se poursuivent et soient perturbés le moins possible. Au 30 septembre 2020, nous affichons un bilan robuste, ainsi qu'une note de crédit de première qualité solide et des liquidités disponibles d'environ 3,3 milliards \$ tout en n'ayant aucune échéance importante au cours des cinq prochaines années.

ESTIMATIONS CRITIQUES

Notre société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels ainsi que sur le montant déclaré des produits et des autres éléments du résultat global de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses critiques dans la détermination des montants déclarés dans les états financiers consolidés audités portent sur les éléments suivants :

i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles de notre société est évaluée selon des estimations et des hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité produite au moyen de sources renouvelables, à la production moyenne à long terme prévue, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement estimées ainsi qu'aux taux d'inflation et d'actualisation futurs, comme il est décrit à la note 11, « Immobilisations corporelles », des états financiers consolidés audités de notre société. La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à notre société d'évaluer ses immobilisations corporelles est question de jugement. Pour de plus amples informations, se reporter à la note 2 r) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles », des états financiers consolidés audités de notre société.

L'estimation des durées d'utilité et des valeurs résiduelles permet de calculer l'amortissement. Des révisions annuelles sont effectuées pour s'assurer de l'exactitude des durées d'utilité et des valeurs résiduelles.

ii) Instruments financiers

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de ses instruments financiers, y compris des estimations et hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme, aux prix de la capacité, aux taux d'actualisation, au moment de la livraison de l'électricité, aux pertes de crédit attendues et aux éléments touchant le coût amorti du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt représente le montant estimé qu'une autre partie recevrait ou paierait si elle mettait fin aux swaps à la date de clôture, compte tenu des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. Le résultat de l'application de cette technique d'évaluation se rapproche de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs. Se reporter à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers », pour de plus amples détails.

iii) Impôt différé

Les états financiers consolidés audités comprennent des estimations et des hypothèses pour établir les taux d'imposition futurs applicables aux filiales et identifier les différences temporaires liées à chaque filiale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur aux dates des états de la situation financière consolidés audités. L'utilisation de plans et de prévisions d'exploitation permet d'évaluer le moment où les différences temporaires se résorberont.

JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les jugements critiques rendus quant à l'application des méthodes comptables utilisées dans les états financiers consolidés audités et dont l'incidence est significative sur les montants qui y sont présentés portent sur les points suivants :

i) Préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés présentent la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de notre société. Notre société exerce son jugement pour déterminer si des filiales non entièrement détenues sont contrôlées par notre société. Pour ce faire, elle doit établir i) la façon dont les activités pertinentes de la filiale sont dirigées; ii) si les droits afférents aux participations sont des droits substantiels ou des droits de protection; et iii) la capacité de notre société à influencer le rendement de la filiale.

ii) Transactions sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises sous contrôle commun sont spécifiquement exclus du champ d'application d'IFRS 3 et la direction a donc exercé son jugement pour choisir une méthode de comptabilisation appropriée pour ces transactions, prenant en considération d'autres indications comptables pertinentes en tenant compte des principes énoncés dans les IFRS et de la réalité économique des transactions à l'étude, selon IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Par conséquent, les états financiers consolidés comprennent les actifs et les passifs acquis à la valeur comptable précédente figurant dans les états financiers de la société se regroupant. Les écarts entre la contrepartie versée et les actifs et passifs reçus sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

iii) Immobilisations corporelles

La méthode comptable traitant des immobilisations corporelles de notre société est décrite à la note 2 m), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation », des états financiers consolidés audités de notre société. L'application de cette méthode fait appel au jugement pour déterminer si certains coûts s'ajoutent à la valeur comptable des immobilisations corporelles, contrairement aux réparations et à l'entretien. Lorsqu'un actif a été aménagé, il faut exercer du jugement pour déterminer le moment où cet actif peut être utilisé comme prévu et pour établir les coûts directement attribuables devant être inclus dans la valeur comptable de l'actif en voie d'aménagement. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont déterminées périodiquement par des ingénieurs indépendants et la direction procède à des révisions annuelles.

Notre société détermine annuellement la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon la méthode qu'elle juge raisonnable. En général, il s'agit d'un modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés sur 20 ans. Cette période de 20 ans est considérée comme raisonnable, étant donné que les plans d'immobilisations de notre société portent sur 20 ans et que celle-ci estime qu'un tiers raisonnable n'aurait pas de préférence quant à l'estimation des flux de trésorerie sur une plus longue période ou à l'utilisation d'une valeur finale actualisée. La méthode utilisée pour ses actifs des secteurs énergie éolienne et d'accumulation et divers consiste à harmoniser la durée du modèle avec la durée d'utilité résiduelle prévue des actifs visés.

Le modèle d'évaluation intègre les flux de trésorerie futurs des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, lorsqu'il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Pour ce qui est de la production future estimée qui n'intègre pas les prix fixés par des conventions d'achat d'électricité à long terme, le modèle de flux de trésorerie repose sur des estimations des prix futurs de l'électricité, en tenant compte des cours proposés par des courtiers obtenus de sources indépendantes pour les années où le marché est liquide. L'évaluation des actifs de production d'énergie qui ne sont pas directement liés à des conventions d'achat d'électricité à long terme s'appuie également sur l'utilisation d'une estimation à long terme des prix futurs de l'électricité. À cette fin, selon le modèle d'évaluation, un taux d'actualisation permettant de dégager un rendement raisonnable est appliqué au coût tout compris de construction de nouvelles centrales d'énergie renouvelable dont le profil de production est semblable à celui de l'actif évalué et sert de référence pour fixer le prix du marché de l'électricité provenant de sources renouvelables.

La vision à long terme de notre société repose sur le coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2026 à 2035 en Amérique du Nord, d'ici 2027 en Colombie et d'ici 2023 en Europe et au Brésil. L'année d'entrée est celle où les producteurs doivent augmenter la puissance pour maintenir la fiabilité des réseaux et fournir un niveau adéquat de réserve compte tenu de la mise hors service des plus anciennes centrales alimentées au charbon, de la hausse des coûts liés à la conformité environnementale en Amérique du Nord et en Europe, et de l'accroissement global de la demande en Colombie et au Brésil. En ce qui concerne les activités en Amérique du Nord et en Europe, notre société a appliqué un taux d'actualisation estimatif au prix de ces nouvelles centrales

d'énergie renouvelable pour établir les prix de l'électricité provenant de sources renouvelables générée par des centrales hydroélectriques, solaires et éoliennes. Au Brésil et en Colombie, l'estimation des prix futurs de l'électricité est calculée selon une approche semblable à celle utilisée en Amérique du Nord, soit utilisant une prévision du coût tout inclus de nouvelles centrales.

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques, en Amérique du Nord et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, compte tenu du renouvellement non récurrent d'une durée d'utilité de 30 ans visant les actifs hydroélectriques admissibles.

Les taux d'actualisation sont établis annuellement par la direction en tenant compte des taux d'intérêt courants, du coût moyen du capital sur le marché ainsi que du risque de prix et de l'emplacement géographique des centrales en exploitation. Les taux d'inflation sont aussi déterminés en fonction des taux d'inflation en cours et des attentes des économistes quant aux taux futurs. Les coûts d'exploitation sont fondés sur des budgets à long terme, majorés d'un taux d'inflation. Chaque centrale en exploitation dispose d'un plan d'immobilisations sur 20 ans auquel elle se conforme pour que ses actifs atteignent leur durée d'utilité maximale. Les prévisions relatives aux taux de change sont faites à partir des taux au comptant et des taux à terme disponibles, extrapolés au-delà des périodes pour lesquelles ils sont disponibles. Dans le choix des intrants susmentionnés relatifs au modèle d'actualisation des flux de trésorerie, la direction doit tenir compte des faits, des tendances et des plans lorsqu'elle se penche sur la façon de dégager une juste valeur raisonnable de ses immobilisations corporelles.

iv) Instruments financiers

La méthode comptable portant sur les instruments financiers de notre société est décrite à la note 2 k), « Instruments financiers ». En ce qui a trait à l'application de cette méthode, le jugement se fonde sur les critères énoncés dans IFRS 9 et IAS 39, pour comptabiliser les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que pour évaluer l'efficacité des relations de couverture.

v) Impôt différé

La méthode comptable portant sur les impôts sur le résultat de notre société est décrite à la note 2 n), « Impôts sur le résultat », des états financiers consolidés audités de notre société. Pour l'application de cette méthode, il faut exercer du jugement pour déterminer la probabilité d'utilisation des déductions, des crédits d'impôt et des pertes fiscales.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Aucune des nouvelles modifications apportées aux IFRS n'a eu d'incidence sur notre société en 2020.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

En août 2020, l'IASB a publié une réforme des taux d'intérêt de référence modifiant IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 (modifications de phase 2), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Nous prévoyons avoir terminé notre évaluation avant le 1^{er} janvier 2021. L'adoption de cette réforme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur notre société.

À l'heure actuelle, aucune autre modification future qui sera apportée aux IFRS n'est susceptible d'avoir une incidence sur notre société.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En février 2020, la société, par l'entremise de sa filiale, TerraForm Power, a conclu l'acquisition d'un portefeuille de deux centrales d'énergie solaire concentrée en Espagne d'une puissance nominale consolidée d'environ 100 MW à un prix d'achat total d'environ 117 millions € (environ 128 millions \$ à la date de l'acquisition). Ces installations, dont la durée de vie réglementaire résiduelle est d'environ 19 ans, sont assujetties au cadre de réglementation de l'Espagne sur les énergies renouvelables.

En mars 2020, la société, de concert avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'actifs d'énergie solaire en développement au Brésil d'une puissance de 278 MW. La participation de la société devrait s'élever à 25 %.

En octobre 2020, la société, par l'entremise de sa filiale, TerraForm Power, a réalisé la vente d'une participation brute de 40 % dans un portefeuille éolien aux États-Unis d'une puissance de 852 MW, pour un produit total de 264 millions \$ (participation nette de la société totalisant 90 millions \$).

En octobre 2020, Énergie Brookfield, de concert avec des partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'un portefeuille d'énergie solaire en développement au Brésil d'une puissance de 1 200 MW en contrepartie d'environ 46 millions \$, qui devrait commencer ses activités commerciales au début de 2023. La participation financière d'Énergie Brookfield devrait s'élever à 25 %.

En octobre 2020, certaines sociétés affiliées de Brookfield Asset Management ont conclu un placement secondaire de 4 663 250 actions échangeables au prix de 80,20 \$ CA (60,06 \$) chacune, pour un produit brut de 374 millions \$ CA (285 millions \$). La société n'a vendu aucune action échangeable dans le cadre du placement et ne tirera aucun produit du placement.

En novembre 2020, la société a racheté le contrat de location de sa centrale hydroélectrique en Louisiane d'une puissance de 192 MW en contrepartie de 560 millions \$ (participation nette de la société totalisant 420 millions \$).

En novembre 2020, notre société a annoncé le fractionnement des actions échangeables en circulation de BEPC à raison de trois pour deux.

Étant donné le caractère progressif et dynamique des circonstances entourant la COVID-19, il est difficile de prédire l'importance qu'auront les conséquences de cette maladie, y compris les mesures prises à ce sujet, sur l'économie mondiale et la société, de même que la durée des perturbations. L'ampleur de ces répercussions dépendra des événements futurs, qui sont très incertains, en évolution rapide, et difficiles à prédire, notamment de nouvelles informations pouvant être rendues publiques concernant la gravité de la COVID-19 et de mesures qui peuvent être prises pour endiguer sa progression. De tels développements pourraient nuire à nos actifs, à notre passif, à notre entreprise, à notre situation financière, à nos résultats d'exploitation et à nos flux de trésorerie.

Formation de BEPC

Avant la réalisation de la distribution spéciale le 30 juillet 2020, BEPC a acquis l'entreprise.

Le 30 juillet 2020, la société en commandite a effectué une distribution spéciale selon laquelle les porteurs de parts de société en commandite inscrits au 27 juillet 2020 (la « date de clôture des registres ») ont reçu une action à droit de vote subalterne échangeable de catégorie A de BEPC (les « actions échangeables ») pour chaque tranche de quatre parts de société en commandite. Immédiatement avant la distribution spéciale, la société en commandite a reçu des actions échangeables par voie d'une distribution de Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP »), ou la distribution de BRELP, d'actions échangeables à tous les porteurs de ses parts de capitaux propres et à ses commandités. Par suite de la distribution de BRELP, i) Brookfield et ses filiales (autres que celles faisant partie d'Énergie Brookfield) ont reçu approximativement 33,1 millions d'actions échangeables et ii) la société en commandite a reçu approximativement 44,7 millions d'actions échangeables, qu'elle a par la suite distribuées aux porteurs de parts dans le cadre de la distribution spéciale. Immédiatement après la distribution spéciale, mais avant l'acquisition de TerraForm Power, i) les porteurs de parts de société en commandite détenaient approximativement 42,8 % des actions échangeables émises et en circulation de notre société, ii) Brookfield et ses sociétés affiliées détenaient approximativement 57,2 % des actions échangeables émises et en circulation, et iii) une filiale de la société en commandite détenait la totalité des actions à droits de vote multiples de catégorie B émises et en circulation, soit les actions de catégorie B, qui représentent un bloc de 75,0 % de droits de vote dans notre société, et la totalité des actions sans droit de vote de catégorie C émises et en circulation, soit les actions de catégorie C, de notre société, ce qui donne à la société en commandite le droit à toute la valeur résiduelle de notre société après le paiement du montant intégral à verser aux porteurs d'actions échangeables et d'actions de catégorie B. Les porteurs d'actions échangeables détiennent une participation globale avec droit de vote de 25,0 % dans notre société.

BEPC a conclu les conventions suivantes avant la réalisation de la distribution spéciale :

i) Soutien au crédit

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de BEPC ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie par lequel ces titres sont émis, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des

sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield, et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., dans le cadre de son programme de papier commercial américain. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

ii) Facilités de crédit subordonnées

BEPC a conclu deux accords de crédit avec la société en commandite, l'un comme emprunteur et l'autre comme prêteur, lesquels sont désignés à titre de facilités de crédit subordonnées qui fourniront chacune une facilité de crédit renouvelable de dix ans de 1,75 milliard \$ afin de simplifier les mouvements de trésorerie au sein d'Énergie Brookfield. Une facilité de crédit permet à BEPC d'emprunter jusqu'à 1,75 milliard \$ auprès de la société en commandite et l'autre constitue une facilité de crédit d'exploitation qui permet à la société en commandite d'emprunter jusqu'à 1,75 milliard \$ à BEPC. Les facilités de crédit subordonnées sont offertes en dollars américains ou canadiens, et les avances seront consenties sous forme de prêts au TIOL, au taux de base, au taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel.

iii) Convention relative à l'obligation remboursable en actions

La société en commandite a fourni à BEPC une obligation remboursable en actions d'un montant de 1 milliard \$. BEPC pourrait appeler l'obligation en échange de l'émission d'un nombre d'actions de catégorie C en faveur de la société en commandite, correspondant au montant de l'obligation remboursable en actions appelée divisé par le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action échangeable à la cote de la principale Bourse sur laquelle les actions échangeables sont inscrites pendant une période de cinq (5) jours de Bourse qui précède la date d'appel aux fins de remboursement. L'obligation remboursable en actions sera offerte en tranches minimales de 10 millions \$, et la somme disponible au titre de l'obligation remboursable en actions sera réduite de manière permanente par la somme ainsi appelée aux fins de remboursement. Avant de procéder à un appel de fonds au titre de l'obligation remboursable en actions, il faut respecter un nombre de conditions préalables, dont le contrôle continu de BEPC par la société en commandite et sa capacité à élire une majorité des administrateurs du conseil d'administration de BEPC. Le raisonnement qui sous-tend cette obligation remboursable en actions est de fournir à la société un accès, au besoin, à des capitaux propres et de nous donner un maximum de latitude. Aux termes de la convention relative à l'obligation remboursable en actions, la société en commandite a accepté de ne pas déclarer ni verser de distributions sur les parts de société en commandite si à la date en question la société n'a pas suffisamment de fonds ou d'autres actifs pour permettre de déclarer et de verser des dividendes équivalents sur les actions échangeables.

iv) Convention de services de gestion

Des filiales en propriété exclusive de Brookfield (les « fournisseurs de services ») assurent la prestation de services de gestion à la société conformément aux modalités de la convention-cadre de services de la société en commandite (la « convention-cadre de services »), qui a été modifiée pour tenir compte de la réalisation de la distribution spéciale. Les honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) et les honoraires sous forme de distributions incitatives versées à l'heure actuelle par la société en commandite n'augmenteront pas, bien que BEPC doive rembourser sa part de ces honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) à la société en commandite ou à ses filiales, le cas échéant. La part de BEPC de ces honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) sera calculée en fonction de la valeur des activités de BEPC par rapport à celle de la société en commandite. Aux termes de la convention-cadre de services, en échange des services de gestion qui sont fournis à Énergie Brookfield par les fournisseurs de services, Énergie Brookfield verse aux fournisseurs de services des honoraires de gestion de base annuels (les « honoraires de gestion de base ») de 20 millions \$ (rajustés annuellement en fonction de l'inflation, selon un facteur d'inflation fondé sur la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation des États-Unis), majorés de 1,25 % de l'excédent de la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield sur une valeur de référence initiale. Dans le cas où la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield calculée dans une période donnée est inférieure à la valeur de référence initiale, nous verserons aux fournisseurs les honoraires de gestion de base d'un montant de 20 millions \$, chaque année (sous réserve d'une indexation annuelle en fonction d'un taux d'inflation mentionné ci-haut). Les honoraires de gestion de base sont calculés et versés chaque trimestre.

v) Conventions de vote de BEPC

BEPC a conclu des conventions de vote avec Brookfield (les « conventions de vote de BEPC ») afin de donner à BEPC une emprise sur certaines des entités par l'intermédiaire desquelles BEPC détient des participations dans ses entités en exploitation. Aux termes des conventions de vote de BEPC, les droits de vote à l'égard des entités applicables seront exercés conformément aux directives de BEPC à l'égard de certaines questions, notamment l'élection des administrateurs. Par conséquent, d'un point de vue comptable, BEPC contrôle les entités concernées et les inclut dans son périmètre de consolidation.

vi) Convention de droits d'inscription

BEPC a conclu, de concert avec BEP et Brookfield, une convention relative aux droits d'inscription en vertu de laquelle BEPC s'engage à déposer, à la demande de Brookfield Asset Management, une ou plusieurs déclarations d'inscription ou un ou plusieurs prospectus pour s'inscrire en vue de vendre des actions échangeables détenues par Brookfield et d'en autoriser le placement en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. BEPC s'est engagée à payer certains frais relativement à cette inscription et à ces ventes et d'indemniser Brookfield pour les déclarations inexacts ou omissions importantes dans la déclaration d'inscription ou dans le prospectus.

Acquisition de TerraForm Power

Le 31 juillet 2020, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition de TerraForm Power, Inc. (« TerraForm Power »), en vertu de laquelle Énergie Brookfield a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de catégorie A de TerraForm Power qui n'étaient pas détenues par Énergie Brookfield ou ses sociétés affiliées (les « actions de TerraForm Power émises dans le public »), soit une participation de 38 % dans TerraForm Power (l'« acquisition de TerraForm Power »). Dans le cadre de l'acquisition de TerraForm Power, chaque porteur d'actions de TerraForm Power émises dans le public a reçu 0,47625 action échangeable de BEPC ou part de société en commandite pour chaque action de TerraForm Power émise dans le public détenue par lui. L'acquisition de TerraForm Power a été conclue en échange de 37 035 241 actions échangeables et de 4 034 469 parts de société en commandite.

Après avoir tenu compte de la distribution spéciale et de l'acquisition de TerraForm Power, Brookfield et ses sociétés affiliées, y compris Énergie Brookfield en tant que détentrice d'actions échangeables et d'actions de catégorie B, détiennent environ 84,7 % des droits de vote dans BEPC. Les porteurs d'actions échangeables, autres que Brookfield et ses sociétés affiliées et Énergie Brookfield, détiennent environ 15,3 % de l'ensemble des droits de vote dans BEPC.

Concurremment à la clôture de l'acquisition de TerraForm Power, Brookfield et la société en commandite ont conclu des conventions de vote avec BEPC afin de donner à BEPC un certain nombre de droits de vote à l'égard des actions ordinaires de TerraForm Power qui sont détenues par la société en commandite et ses sociétés affiliées, y compris le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration de TerraForm Power. Par conséquent, d'un point de vue comptable, BEPC contrôle TerraForm Power et l'inclut dans son périmètre de consolidation.

PARTIE 7 – PRÉSENTATION AUX PARTIES PRENANTES ET MESURE DU RENDEMENT

PRÉSENTATION AU PUBLIC INVESTISSEUR

Production réelle

Pour les actifs acquis, cédés ou ayant commencé leurs activités commerciales au cours de l'exercice, la production présentée est calculée à partir de la date d'acquisition, de la cession ou du début des activités commerciales et n'est pas annualisée. La production sur une base comparable se rapporte à la production générée par des actifs qui étaient détenus au cours des deux périodes présentées. Pour ce qui est de la Colombie, la production inclut les centrales hydroélectriques et les centrales de cogénération. Le poste « divers » comprend la production des centrales de cogénération aux États-Unis et des centrales alimentées à la biomasse au Brésil.

Le risque d'une chute de la production au Brésil continue d'être réduit au minimum grâce à notre participation à un programme d'équilibrage hydrologique administré par le gouvernement brésilien. Ce programme atténue le risque hydrologique en garantissant à tous les participants qu'ils recevront, à un certain moment, une quantité d'énergie assurée, quel que soit le volume d'énergie réel produit. Le programme répartit le total de l'énergie générée en transférant les surplus

des centrales ayant généré un excédent à celles qui génèrent moins que leur énergie assurée. De temps à autre, un faible taux de précipitations dans le réseau du pays pourrait entraîner une diminution temporaire de la production disponible à la vente. Quand une telle situation se produit, nous nous attendons à ce qu'une proportion plus élevée de production thermique soit nécessaire pour équilibrer l'offre et la demande au pays, ce qui pourrait faire augmenter les prix du marché au comptant dans leur ensemble.

Conventions de vote avec des sociétés affiliées

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield et Énergie Brookfield en vertu desquelles notre société a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines centrales de production d'énergie renouvelable aux États-Unis et au Brésil ainsi que de TerraForm Power. Notre société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires du consortium dans le cadre des activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces entités. Ainsi, notre société inclut les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

En ce qui concerne les entités auparavant contrôlées par Brookfield Asset Management, les conventions de vote conclues ne représentent pas un regroupement d'entreprises comme l'entend IFRS 3, étant donné que Brookfield Asset Management contrôle in fine toutes ces entreprises regroupées tant avant qu'après la réalisation de ces transactions. Énergie Brookfield comptabilise ces transactions visant des entités sous contrôle commun, de la même façon qu'une fusion d'intérêts communs selon laquelle il faut présenter l'information financière antérieure aux conventions de vote comme si les entités n'en avaient toujours formé qu'une seule. Pour connaître notre méthode comptable quant aux transactions sous contrôle commun, se reporter à la note 2 r) ii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Transactions sous contrôle commun », des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

MESURE DU RENDEMENT

Informations sectorielles

Les activités de notre société sont segmentées par 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) accumulation et divers et 4) siège social. Cette segmentation permet de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats, gère les activités et affecte les ressources. Pour les périodes closes après l'acquisition de TERP réalisée le 31 juillet 2020, les activités de notre société seront davantage segmentées et présenteront notre quote-part des activités de production d'énergie solaire.

Nous présentons nos résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs. Se reporter à la note 6, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés audités.

L'un de nos principaux objectifs est de dégager des flux de trésorerie stables et croissants tout en réduisant au minimum le risque pour toutes les parties prenantes. Nous surveillons notre rendement à cet égard au moyen de trois mesures clés : i) le résultat net; ii) le bénéfice avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté »); iii) les fonds provenant des activités.

Il est important de souligner que le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités sont des mesures qui n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS; il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés et en tant qu'outils d'analyse, elles comportent des limites. Nous fournissons également ci-après de l'information supplémentaire sur la façon dont nous calculons le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités. Se reporter à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon les informations sectorielles ».

Informations au prorata

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont présentés au prorata. Au prorata, les informations reflètent la quote-part de notre société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent, aux actionnaires, une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes produits, autres produits, coûts d'exploitation directs, charge d'intérêts, charge d'amortissement, impôts exigible et différé et divers sont des éléments qui différeront des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part de notre société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment et 2) ne tiennent pas compte de la quote-part des résultats des participations consolidées que nous ne détenons pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- les montants présentés dans les postes distincts sont obtenus en fonction du pourcentage global de notre participation financière et ne sont pas nécessairement représentatifs de notre droit à l'égard des actifs et des passifs ou des produits et des charges;
- les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode que nous pour calculer leurs résultats au prorata.

En raison de ces limites, notre information financière au prorata ne doit pas être considérée distinctement de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

Notre société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que notre société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait des montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle de ses états financiers ne porte pas atteinte aux droits de notre société sur ces éléments ni n'annule son exposition à ceux-ci.

Sauf indication contraire, l'information à l'égard de la puissance en mégawatts attribuable aux centrales de notre société, y compris les actifs en développement, est présentée sur une base consolidée, notamment aussi dans le cas des centrales dont notre société détient le contrôle ou exerce un contrôle conjoint sur la centrale en question.

Résultat net

Le résultat net est calculé selon les IFRS.

Le résultat net est une mesure importante de rentabilité, notamment parce qu'il a une définition normalisée conformément aux IFRS. Selon les IFRS, la présentation du résultat net pour notre entreprise donne souvent lieu à la comptabilisation d'une perte même si les flux de trésorerie sous-jacents générés par les actifs sont appuyés par des marges élevées et des conventions d'achat d'électricité à long terme stables. Cela ressort du fait que selon les règles de comptabilisation, nous devons comptabiliser un niveau d'amortissement à l'égard de nos actifs beaucoup plus élevé que nos dépenses d'investissement de maintien.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le rendement d'exploitation des entreprises.

Notre Société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses activités avant l'incidence de la charge d'intérêts, de l'impôt sur le résultat, de la charge d'amortissement, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit ou de la perte sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, des distributions versées aux commanditaires détenant des parts privilégiées et d'autres éléments généralement ponctuels. Notre Société fait des ajustements en fonction de ces facteurs, puisqu'ils peuvent être hors trésorerie, de nature exceptionnelle ou non compris dans les facteurs qu'utilise la direction pour évaluer le rendement d'exploitation.

Notre société estime que la présentation de cette mesure facilitera l'évaluation par l'investisseur de notre rendement financier et de notre rendement d'exploitation sur une base attribuable aux actionnaires.

Fonds provenant des activités

Les fonds provenant des activités représentent une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le bénéfice d'exploitation net avant l'incidence de certains éléments variables qui n'ont en général aucune incidence financière ou des éléments qui ne sont pas directement liés au rendement de l'entreprise.

Notre Société utilise les fonds provenant des activités pour évaluer le rendement des activités avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex. les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels ayant un effet de trésorerie) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante hors trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit ou la perte sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments ne reflétant pas le rendement des activités sous-jacentes. Pour nos états financiers consolidés, nous utilisons le modèle de la réévaluation conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles*, selon laquelle l'amortissement est établi à partir d'un montant réévalué, ce qui réduit le caractère comparable avec nos pairs qui ne présentent pas leurs résultats selon les IFRS publiées par l'IASB ou qui n'ont pas adopté le modèle de la réévaluation pour évaluer les immobilisations corporelles. Nous ajoutons l'impôt différé, car, à notre avis, cet élément reflète la valeur actualisée des obligations fiscales réelles que nous prévoyons engager sur un horizon à long terme.

Notre société estime que cette analyse et la présentation des fonds provenant des activités permettront à l'investisseur de mieux comprendre le rendement des activités.

Les fonds provenant des activités ne sont pas représentatifs des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou des résultats d'exploitation établis conformément aux IFRS. En outre, ces mesures ne sont pas utilisées par le principal décideur opérationnel pour évaluer les liquidités de notre société.

Dettes au prorata

La dette au prorata est présentée en fonction de la quote-part des obligations relatives aux emprunts liés aux participations de notre société dans diverses entreprises comprises dans le portefeuille. Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. La dette au prorata est présentée parce que la direction est d'avis qu'elle aide les investisseurs et les analystes à estimer la performance globale et à comprendre l'endettement lié spécifiquement à la quote-part revenant à notre société de son capital investi dans un placement donné. Analysée avec le BAIIA ajusté au prorata, la dette au prorata devrait fournir de l'information utile quant à la façon dont notre société a financé les actifs de ses activités. La direction est d'avis que l'information financière au prorata, lorsqu'elle est lue avec les résultats présentés selon les IFRS de notre société, y compris la dette consolidée, offre une évaluation plus utile de la performance des activités de notre société et de la gestion du capital. En tant qu'outil analytique, la présentation de la dette au prorata comporte des limites, notamment :

- Les montants de la dette au prorata ne représentent pas l'obligation consolidée relative à la dette sous-jacente d'un placement consolidé. Si un projet donné ne génère pas des flux de trésorerie suffisants pour régler l'intégralité des paiements liés à la dette connexe, la direction peut décider, à sa discrétion, de régler l'insuffisance au moyen d'une injection de capitaux en vue d'éviter un manquement à l'obligation. Une telle insuffisance pourrait ne pas être apparente ou ne pas être équivalente à l'écart entre le BAIIA ajusté au prorata global de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société et la dette au prorata globale de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société.
- Les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode pour calculer la dette au prorata.

En raison de ces limites, l'information financière au prorata de notre société ne doit pas être considérée distinctement des états financiers de notre société préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

PARTIE 8 – MISE EN GARDE

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la loi américaine Securities Act of 1933 et l'article 21E de la loi américaine Securities Exchange Act of 1934, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, concernant les activités et l'exploitation de notre société et d'Énergie Brookfield. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre des estimations, des plans, des attentes, des opinions, des prévisions, des projections, des directives ou d'autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de fait. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion comprennent l'annonce du fractionnement des parts de société en commandite et des actions échangeables à raison de trois pour deux, la qualité de nos actifs et la résistance des flux de trésorerie qu'ils généreront, notre performance financière et ratio de distribution prévus, la future mise en service d'actifs, la nature du portefeuille sous contrat, la diversification des technologies, les occasions d'acquisition, la conclusion prévue d'acquisitions et de cessions, les occasions de financement et de refinancement, notre capacité à attirer de nouveaux investisseurs ainsi que le rendement et les perspectives futurs de BEPC et de BEP, les perspectives et les avantages anticipés de notre regroupement avec TerraForm Power, y compris certaines informations relatives aux flux de trésorerie et aux liquidités anticipés par suite du regroupement des entreprises, l'évolution des prix de l'énergie et de la demande d'électricité, la reprise économique, l'atteinte de la production moyenne à long terme, les coûts de développement de projets et de dépenses d'investissement, les politiques relatives à l'énergie, la croissance économique, le potentiel de croissance de la catégorie d'actifs d'énergie renouvelable, nos perspectives de croissance future et notre profil de distribution ainsi que notre accès aux capitaux. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être décelés par l'utilisation de mots comme « prévoit », « s'attend à », « cherche à », « planifie », « estime », « prévoit », « vise », « a l'intention de », « anticipe », « cible » ou « croit », ou encore de dérivés de ces mots et expressions ou d'énoncés selon lesquels certains événements, mesures ou résultats « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » respectivement se produire, avoir lieu ou être atteints, ou se produiront, auront lieu ou seront atteints. Bien que nous croyions que les résultats, le rendement et les réalisations futurs prévus expressément ou implicitement par les énoncés prospectifs et les informations figurant dans le présent rapport de gestion soient fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes se matérialiseront. Le lecteur ne devrait pas accorder une confiance induite à ces informations et énoncés prospectifs, puisqu'ils comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus par suite desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels peuvent différer de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs prévus que ces informations et énoncés prospectifs expriment ou laissent entendre.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment l'absence d'historique quant à nos activités d'exploitation, les changements dans les conditions hydrologiques à nos centrales hydroélectriques, dans le régime des vents à nos installations d'énergie éolienne, dans le rayonnement solaire à nos centrales d'énergie solaire ou dans les conditions météorologiques en général, en raison, entre autres, des changements climatiques, à n'importe laquelle de nos centrales; la volatilité de l'offre et de la demande sur les marchés de l'énergie; notre incapacité à renégocier ou à remplacer suivant des modalités semblables les conventions d'achat d'électricité qui viennent à échéance; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique (ou frais semblables) ou les changements apportés à la réglementation visant l'approvisionnement en eau; les avancées technologiques pouvant entraver ou éliminer l'avantage concurrentiel de nos projets; l'augmentation de la production ne faisant pas l'objet d'engagements contractuels dans notre portefeuille; les risques généraux liés au secteur qui portent sur les marchés de l'électricité dans lesquels nous exerçons nos activités; la fin du système d'équilibrage hydrologique au Brésil ou tout changement de celui-ci; la réglementation accrue à laquelle nos activités sont assujetties; l'incapacité de renouveler les contrats, les concessions et les permis à l'échéance ou l'incapacité de les remplacer par des contrats, des concessions et des permis suivant des modalités semblables; le fait que les droits de titulaires de privilèges et de domaines à bail sont supérieurs aux droits qui nous sont accordés pourrait nuire à nos droits immobiliers relativement à nos installations d'énergie renouvelable éolienne et solaire; les augmentations des coûts d'exploitation de nos centrales; notre incapacité de respecter les conditions des permis gouvernementaux ou de conserver de tel permis; les pannes d'équipement, y compris celles relatives aux éoliennes et aux panneaux solaires; les ruptures de barrage et le coût et les responsabilités éventuelles liés à ces ruptures; les cas de force majeure, les pertes non assurables et la hausse du coût des primes d'assurance; l'évolution défavorable des taux de change et notre incapacité à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères; la disponibilité et l'accès aux installations d'interconnexion et aux réseaux de transports; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les risques liés à la commercialisation de l'énergie; les conflits, les investigations réglementaires et gouvernementales, et les litiges; le non-respect par les contreparties à nos contrats de leurs obligations; le temps et l'argent consacrés à l'exécution de contrats à l'endroit de contreparties défaillantes et l'incertitude de l'issue de telles démarches; la possibilité que nos activités soient touchées par des collectivités locales; les cas de fraude, de subornation ou de corruption, d'autres actes illégaux, les procédés ou les systèmes internes inadéquats ou défaillants; l'acquisition de sociétés en difficultés financières et ces acquisitions pourraient nous assujettir à des risques accrus, y compris devoir engager des honoraires juridiques supplémentaires et d'autres frais; notre dépendance envers des systèmes

opérationnels informatisés, qui pourrait nous exposer à des cyberattaques; le fait que les technologies récemment mises au point dans lesquelles nous investissons ne donnent pas les résultats escomptés; les conflits de travail et les conventions collectives défavorables sur le plan économique; notre incapacité à financer nos activités en raison de la conjoncture des marchés financiers; les restrictions opérationnelles et financières qui nous sont imposées par les ententes relatives à nos prêts, à notre dette et à nos sûretés; la révision de nos notes de crédit; notre incapacité à repérer des occasions d'investissement suffisantes et à réaliser les opérations; la croissance de notre portefeuille et notre incapacité à réaliser les avantages anticipés de ses opérations ou de ses acquisitions; notre incapacité de développer des projets nouveaux ou de trouver de nouveaux emplacements appropriés pour le développement de projets nouveaux; les retards, les dépassements de coûts et d'autres problèmes associés à la construction, et à l'exploitation de nos installations de production et les risques connexes; les arrangements que nous concluons avec les collectivités et les coparticipants; la décision de Brookfield Asset Management de ne pas nous trouver des occasions d'acquisition, et notre manque d'accès à toutes les acquisitions d'énergie renouvelable répertoriées par Brookfield Asset Management, y compris en raison de conflits d'intérêts; le fait que nous n'ayons pas le contrôle sur toutes nos activités et sur tous nos investissements; l'instabilité politique ou les changements dans les politiques du gouvernement; la possibilité de devoir nous soumettre à des lois ou à des règlements étrangers par suite de l'acquisition et de la mise en valeur future de projets dans de nouveaux marchés; les changements apportés aux politiques gouvernementales prévoyant des mesures incitatives en matière d'énergies renouvelables; une baisse de la valeur de nos placements dans des titres, y compris dans des titres d'autres sociétés émis dans le public; nous ne sommes pas soumis aux mêmes obligations d'information financière qu'un émetteur américain aux États-Unis; une séparation entre la participation financière et le contrôle dans notre structure organisationnelle; les ventes futures et les émissions de parts de société en commandite, de parts de société en commandite privilégiées ou de titres échangeables contre des parts de société en commandite, y compris contre des actions échangeables, ou la perception de ces ventes ou de ces émissions, pourraient faire chuter le cours de nos actions; la création d'une dette à multiples paliers dans notre structure organisationnelle; le fait d'être considérés comme une « société de placement » en vertu de la loi américaine Investment Company Act of 1940; l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière; notre dépendance envers Brookfield et l'importante influence de celle-ci sur nous; le départ de certains ou de tous les professionnels principaux de Brookfield Asset Management; les changements dans la façon dont Brookfield Asset Management choisit de détenir ses participations de propriété dans notre société et dans Énergie Brookfield; le fait que Brookfield Asset Management agisse d'une façon qui ne soit pas dans notre intérêt ou celui de nos actionnaires; la gravité, la durée et la propagation de la COVID-19 ainsi que les impacts directs et indirects que peut avoir le virus; l'impact plus vaste des changements climatiques; la défaillance de nos systèmes technologiques; le fait d'être partie à des différends et litiges et de faire l'objet d'enquêtes par des organismes réglementaires et gouvernementaux; les variations du cours des parts de société en commandite; et le rachat, à tout moment, de nos actions par nous-mêmes ou, moyennant un préavis, par le porteur de nos actions de catégorie B.

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date du présent rapport de gestion, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à compter de toute date postérieure à celle-ci. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi. Pour plus de renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans notre déclaration d'inscription et dans celle de BEP sur F-1/F-4 déposée relativement à la distribution de nos actions et à l'acquisition de TerraForm Power et dans le prospectus canadien déposés auprès des organismes de réglementation au Canada visant la distribution des actions échangeables et dans le formulaire 20-F de BEP et tout autre risque et facteur décrits dans ces documents.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le présent rapport de gestion comprend des références à certaines informations au prorata, au BAIIA ajusté, aux fonds provenant des activités et à la dette au prorata (collectivement, les « mesures non conformes aux IFRS de notre société ») qui ne sont pas des principes comptables généralement reconnus selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celles utilisées par d'autres entités. Plus particulièrement, notre définition des fonds provenant des activités peut être différente des définitions utilisées par d'autres sociétés ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »), entre autres parce que la définition de la NAREIT est fondée sur les PCGR des États-Unis et non sur les IFRS. Nous croyons que les mesures non conformes aux IFRS de notre société constituent des mesures complémentaires utiles pour les investisseurs pour évaluer notre rendement financier. Aucune des mesures non conformes aux IFRS de notre société ne doit être considérée comme l'unique mesure de notre rendement, ni être considérée distinctement de l'analyse de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer. Ces mesures non conformes aux IFRS reflètent la façon dont nous gérons les affaires et, à notre avis, permettent au lecteur de mieux les comprendre.

Ce rapport de gestion présente un rapprochement du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités avec le résultat net. Nous présentons également à la rubrique « Informations sectorielles » de nos états financiers consolidés un rapprochement du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités par rapport au résultat net.

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Brookfield Renewable Corporation

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Brookfield Renewable Corporation (la « société ») aux 31 décembre 2019 et 2018, et des comptes consolidés de résultat, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2019, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, ces états financiers combinés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entreprise aux 31 décembre 2019 et 2018, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Changement concernant l'entité présentant l'information financière

Comme il est mentionné aux alinéas b) et c) de la note 1 des états financiers consolidés, la société, aux termes de la méthode de la mise en commun d'intérêts, a présenté de façon rétrospective les transactions sous contrôle commun découlant de l'acquisition des activités aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de Brookfield Renewable Partners L.P. et de l'acquisition de TerraForm Power, qui ont été réalisées respectivement le 30 juillet 2020 et le 31 juillet 2020.

Adoption de nouvelles normes comptables

Comme l'explique la note 2 des états financiers consolidés, la société a changé sa méthode de comptabilisation des contrats de location en 2019 en raison de l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*, ainsi que sa méthode de comptabilisation des produits et des instruments financiers en 2018 en raison de l'adoption d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et d'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB des États-Unis.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et exécutions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La société n'est pas tenue de faire effectuer un audit de son contrôle interne à l'égard de l'information financière et nous n'avons pas pour mission d'effectuer un tel audit. Dans le cadre de nos audits, nous devons acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion à cet égard.

Nos audits comprennent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant qu'auditeur de la société depuis 2020.

Toronto, Canada
Le 20 novembre 2020

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS)	Notes	31 décembre 2019 <i>Tel qu'ajusté¹</i>	31 décembre 2018 <i>Tel qu'ajusté¹</i>	1 ^{er} janvier 2018 <i>Tel qu'ajusté¹</i>
Actif				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	18	304 \$	342 \$	262 \$
Liquidités soumises à restrictions	19	161	125	141
Créances clients et autres actifs courants	20	675	619	536
Actifs liés à des instruments financiers	5	41	23	22
Montants à recevoir de parties liées	26	182	281	178
		1 363	1 390	1 139
Actifs liés à des instruments financiers.....	5	59	102	96
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence..	17	360	304	185
Immobilisations corporelles à la juste valeur	11	32 647	30 421	24 660
Immobilisations incorporelles	12	241	261	13
Goodwill	15	949	948	901
Actifs d'impôt différé	10	4	2	—
Autres actifs non courants.....	21	134	204	185
		35 757 \$	33 632 \$	27 179 \$
Passif				
Passifs courants				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	22	443 \$	444 \$	380 \$
Passifs liés à des instruments financiers.....	5	125	128	115
Montants à payer à des parties liées	26	201	107	65
Emprunts sans recours	13	605	1 058	634
Provisions		50	68	35
		1 424	1 805	1 229
Passifs liés à des instruments financiers.....	5	444	479	465
Emprunts sans recours	13	11 353	10 314	8 789
Montants à payer à des parties liées.....	26	2	—	100
Passifs d'impôt différé.....	10	3 590	3 212	2 440
Passifs relatifs au démantèlement	23	442	341	303
Provisions		83	147	137
Autres passifs non courants	24	545	110	105
Capitaux propres				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	14	10 258	9 666	6 870
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield.....	14	268	273	240
Énergie Brookfield.....		7 348	7 285	6 501
		17 874	17 224	13 611
		35 757 \$	33 632 \$	27 179 \$

¹⁾ *Tel qu'ajusté pour tenir compte des états financiers historiques des activités combinés de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil qui ont été ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power, Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield (note 1).*

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom de Brookfield Renewable Corporation :



Patricia Zuccotti
Administratrice



David Mann
Administrateur

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Notes	2019	2018	2017
		<i>Tel qu'ajusté¹</i>	<i>Tel qu'ajusté¹</i>	<i>Tel qu'ajusté¹</i>
Produits.....	26	3 226 \$	2 979 \$	2 182 \$
Autres produits		79	41	27
Coûts d'exploitation directs	7	(1 053)	(1 053)	(877)
Coûts de service de gestion.....	26	(109)	(71)	(63)
Charge d'intérêts.....	13	(701)	(670)	(490)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	17	12	17	5
Change et profit (perte) sur les instruments financiers.....	5	5	57	(52)
Charge d'amortissement	11	(983)	(862)	(625)
Divers	8	(197)	(172)	(4)
(Charge) recouvrement d'impôt.....				
Exigible.....	10	(64)	(28)	(38)
Différé	10	(3)	340	(58)
		(67)	312	(96)
Résultat net		212 \$	578 \$	7 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	14	36 \$	502 \$	13 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield.....	14	11	4	—
Énergie Brookfield.....		165	72	(6)
		212 \$	578 \$	7 \$

¹⁾ *Tel qu'ajusté pour tenir compte des états financiers historiques des activités combinées de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil qui ont été ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power, Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield (note 1).*

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Notes	2019	2018	2017
		<i>Tel qu'ajusté¹</i>	<i>Tel qu'ajusté¹</i>	<i>Tel qu'ajusté¹</i>
Résultat net		212 \$	578 \$	7 \$
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Réévaluation des immobilisations corporelles	11	1 921	4 608	1 208
Écart actuariel sur les régimes à prestations définies.....		(8)	6	(1)
Impôt différé sur les éléments ci-dessus	10	(388)	(1 037)	253
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	17	51	97	56
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		1 576	3 674	1 516
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés en résultat net.....				
Écart de conversion.....	9	(138)	(664)	(2)
Pertes de l'exercice sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	5	(7)	(16)	(9)
Profit latent sur les swaps de change – couverture d'un investissement net	5	14	15	—
Ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net.....	5	(3)	20	(16)
Impôt différé sur les éléments ci-dessus	10	5	(2)	5
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat net à une date ultérieure		(129)	(647)	(22)
Autres éléments du résultat global.....		1 447	3 027	1 494
Résultat global.....		1 659 \$	3 605 \$	1 501 \$
Résultat global attribuable aux :				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	14	948 \$	2 658 \$	382 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield	14	31	40	12
Énergie Brookfield		680	907	1 107
		1 659 \$	3 605 \$	1 501 \$

¹⁾ *Tel qu'ajusté pour tenir compte des états financiers historiques des activités combinées de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil qui ont été ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power, Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield (note 1).*

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global				Total d'Énergie Brookfield	Participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Total des capitaux propres
	Énergie Brookfield	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Autre				
Solde au 31 décembre 2018 (tel qu'ajusté ¹⁾).....	1 901 \$	(881) \$	6 274 \$	(9) \$	7 285 \$	273 \$	9 666 \$	17 224 \$
Résultat net.....	165	—	—	—	165	11	36	212
Autres éléments du résultat global.....	—	(72)	579	8	515	20	912	1 447
Apports en capital.....	—	—	—	—	—	—	294	294
Dividendes déclarés, remboursement de capital et rachat d'actions privilégiées.....	(609)	—	—	—	(609)	(37)	(673)	(1 319)
Divers	(5)	(3)	—	—	(8)	1	23	16
Variation au cours de l'exercice.....	(449)	(75)	579	8	63	(5)	592	650
Solde au 31 décembre 2019 (tel qu'ajusté ¹⁾)	1 452 \$	(956) \$	6 853 \$	(1) \$	7 348 \$	268 \$	10 258 \$	17 874 \$
Solde au 31 décembre 2017 (tel qu'ajusté ¹⁾)	1 950 \$	(566) \$	5 130 \$	(13) \$	6 501 \$	240 \$	6 870 \$	13 611 \$
Résultat net.....	72	—	—	—	72	4	502	578
Autres éléments du résultat global.....	—	(315)	1 146	4	835	36	2 156	3 027
Apports en capital.....	355	—	—	—	355	—	650	1 005
Dividendes déclarés et remboursement de capital....	(469)	—	—	—	(469)	(24)	(509)	(1 002)
Divers	(7)	—	(2)	—	(9)	17	(3)	5
Variation au cours de l'exercice.....	(49)	(315)	1 144	4	784	33	2 796	3 613
Solde au 31 décembre 2018 (tel qu'ajusté ¹⁾)	1 901 \$	(881) \$	6 274 \$	(9) \$	7 285 \$	273 \$	9 666 \$	17 224 \$
Solde au 31 décembre 2016.....	2 097 \$	(552) \$	4 004 \$	(6) \$	5 543 \$	245 \$	5 251 \$	11 039 \$
Résultat net.....	(6)	—	—	—	(6)	—	13	7
Autres éléments du résultat global.....	—	(14)	1 134	(7)	1 113	12	369	1 494
Acquisition	—	—	—	—	—	—	1 546	1 546
Apports en capital.....	105	—	—	—	105	—	60	165
Dividendes déclarés et remboursement de capital....	(255)	—	—	—	(255)	(14)	(369)	(638)
Divers	9	—	(8)	—	1	(3)	—	(2)
Variation au cours de l'exercice.....	(147)	(14)	1 126	(7)	958	(5)	1 619	2 572
Solde au 31 décembre 2017 (tel qu'ajusté ¹⁾)	1 950 \$	(566) \$	5 130 \$	(13) \$	6 501 \$	240 \$	6 870 \$	13 611 \$

¹⁾ Tel qu'ajusté pour tenir compte des états financiers historiques des activités combinées de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil qui ont été ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power, Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield (note 1).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Notes	2019 <i>Tel qu'ajusté¹</i>	2018 <i>Tel qu'ajusté¹</i>	2017 <i>Tel qu'ajusté¹</i>
Activités d'exploitation				
Résultat net.....		212 \$	578 \$	7 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie suivants :				
Charge d'amortissement.....	11	983	862	625
Perte latente (profit latent) sur les instruments financiers.....	5	12	(66)	50
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	17	(12)	(17)	(5)
Charge (recouvrement) d'impôt différé.....	10	3	(340)	58
Autres éléments sans effet de trésorerie.....		109	118	(1)
Dividendes reçus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	17	7	3	4
Variation dans les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées.....		66	88	(162)
Variation nette des soldes du fonds de roulement.....	27	(24)	(33)	(376)
		1 356	1 193	200
Activités de financement				
Produits tirés des emprunts sans recours.....	13	3 323	2 326	2 736
Remboursement des emprunts sans recours.....	13	(2 713)	(2 076)	(2 791)
Remboursement des obligations locatives.....		(26)	—	—
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle.....	14	294	650	60
Apports en capital d'Énergie Brookfield.....		13	229	106
Dividendes versés et remboursement de capital :				
Aux participations ne donnant pas le contrôle.....	14	(673)	(509)	(369)
À Énergie Brookfield.....		(628)	(495)	(269)
Emprunts auprès de parties liées, montant net.....	26	122	(185)	115
		(288)	(60)	(412)
Activités d'investissement				
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'entité acquise.....	4	(732)	(927)	149
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	11	(406)	(207)	(228)
Liquidités soumises à restrictions et autres.....	19	36	92	361
		(1 102)	(1 042)	282
Perte de change sur la trésorerie.....		(4)	(11)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....				
(Diminution) augmentation.....		(38)	80	70
Solde au début de l'exercice.....		342	262	192
Solde à la fin de l'exercice.....		304 \$	342 \$	262 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :				
Intérêts payés.....		668 \$	601 \$	470 \$
Intérêts reçus.....		16 \$	14 \$	27 \$
Impôts sur le résultat payés.....		54 \$	63 \$	34 \$

¹⁾ *Tel qu'ajusté pour tenir compte des états financiers historiques des activités combinées de Brookfield Renewable Partners L.P. aux États-Unis, en Colombie et au Brésil qui ont été ajoutées à notre société le 30 juillet 2020 et de TerraForm Power, Inc., société acquise le 31 juillet 2020 de Brookfield (note 1).*

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ORGANISATION ET DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

a) Brookfield Renewable Corporation

Brookfield Renewable Corporation (« BEPC » ou la « société ») et ses filiales détiennent et exploitent un portefeuille de centrales de production d'énergie renouvelable principalement en Amérique du Nord, en Europe, en Colombie et au Brésil. BEPC a été constituée en société en vertu de la Business Corporation Act de la Colombie-Britannique le 9 septembre 2019 et est une filiale de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP », ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, y compris BEPC, « Énergie Brookfield », ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, à l'exclusion de BEPC, la « société en commandite »). La société mère ultime de la société est Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield Asset Management » ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, à l'exclusion d'Énergie Brookfield, « Brookfield »). Les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables ») de Brookfield Renewable Corporation sont cotées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto, sous le symbole « BEPC ». Le bureau principal de Brookfield Renewable Corporation est situé au 250 Vesey Street, New York, NY, États-Unis.

b) Distribution spéciale

Le 30 juillet 2020, la société en commandite a effectué une « distribution spéciale » selon laquelle les porteurs de parts inscrits au 27 juillet 2020 (la « date de clôture des registres ») ont reçu une action échangeable pour chaque tranche de quatre parts de société en commandite. Immédiatement avant la distribution spéciale, la société en commandite a reçu des actions échangeables par voie d'une distribution de Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP »), ou la distribution de BRELP, d'actions échangeables à tous les porteurs de ses parts de capitaux propres et à ses commandités. Par suite de la distribution de BRELP, i) Brookfield et ses filiales (autres que les entités faisant partie d'Énergie Brookfield) ont reçu approximativement 33,1 millions d'actions échangeables, et ii) la société en commandite a reçu approximativement 44,7 millions d'actions échangeables, qu'elle a par la suite distribuées aux porteurs de parts dans le cadre de la distribution spéciale. Immédiatement après la distribution spéciale, mais avant l'acquisition de TerraForm Power (selon la définition ci-après), i) les porteurs de parts de société en commandite détenaient approximativement 42,8 % des actions échangeables émises et en circulation de la société, ii) Brookfield et ses sociétés affiliées détenaient approximativement 57,2 % des actions échangeables émises et en circulation, et iii) une filiale de la société en commandite détenait la totalité des actions à droits de vote multiples de catégorie B émises et en circulation, soit les actions de catégorie B, qui représentent un bloc de 75,0 % de droits de vote dans la société, et la totalité des actions sans droit de vote de catégorie C émises et en circulation, soit les actions de catégorie C, de la société, ce qui donne à la société en commandite le droit à toute la valeur résiduelle de la société après le paiement du montant intégral à verser aux porteurs d'actions échangeables et d'actions de catégorie B. Les porteurs d'actions échangeables détiennent 25,0 % de l'ensemble des droits de vote dans la société.

Avant la réalisation de la distribution spéciale le 30 juillet 2020, BEPC a acquis certaines activités aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de la société en commandite (l'« entreprise »), sauf une participation de 10 % dans les activités en Colombie et certaines activités au Brésil de l'entreprise détenue par l'intermédiaire de BRP Bermuda Holdings I Limited (« LATAM holdco ») que la société en commandite conservera après la clôture.

Se reporter aux notes 2 b), « Continuité des intérêts communs », et 2 c), « Mode de présentation », pour plus de détails sur le mode de présentation de la distribution spéciale.

BEPC a conclu les conventions suivantes avant la réalisation de la distribution spéciale :

i) Soutien au crédit

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de BEPC ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie par lequel ces titres sont émis, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies pour Énergie Brookfield et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. dans le cadre de son programme de papier commercial américain. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence considérable, actuellement ou à l'avenir, sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

ii) Facilités de crédit subordonnées

BEPC a conclu deux accords de crédit avec la société en commandite, l'un comme emprunteur et l'autre comme prêteur, lesquels sont désignés à titre de facilités de crédit subordonnées qui fourniront chacune une facilité de crédit renouvelable de 1,75 milliard \$ de dix ans afin de simplifier les mouvements de trésorerie au sein d'Énergie Brookfield. Une facilité de crédit permet à BEPC d'emprunter jusqu'à 1,75 milliard \$ auprès de la société en commandite et l'autre constitue une facilité de crédit d'exploitation qui permet à la société en commandite d'emprunter jusqu'à 1,75 milliard \$ à BEPC. Les facilités de crédit subordonnées sont offertes en dollars américains ou canadiens, et les avances seront consenties sous forme de prêts au TIOL, au taux de base, au taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel.

iii) Convention relative à l'obligation remboursable en actions

La société en commandite a fourni à BEPC une obligation remboursable en actions d'un montant de 1 milliard \$. BEPC pourrait appeler l'obligation en échange de l'émission d'un nombre d'actions de catégorie C en faveur de la société en commandite, correspondant au montant de l'obligation remboursable en actions appelée divisé par le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action échangeable à la cote de la principale Bourse sur laquelle les actions échangeables sont inscrites pendant une période de cinq (5) jours de Bourse qui précède la date d'appel aux fins de remboursement. L'obligation remboursable en actions sera offerte en tranches minimales de 10 millions \$, et la somme disponible au titre de l'obligation remboursable en actions sera réduite de manière permanente par la somme ainsi appelée aux fins de remboursement. Avant de procéder à un appel de fonds au titre de l'obligation remboursable en actions, il faut respecter un nombre de conditions préalables, dont le contrôle continu de BEPC par la société en commandite et sa capacité à élire une majorité des administrateurs du conseil d'administration de BEPC. Le raisonnement qui sous-tend cette obligation remboursable en actions est de fournir à la société un accès, au besoin, à des capitaux propres et de nous donner un maximum de latitude. Aux termes de la convention relative à l'obligation remboursable en actions, la société en commandite a accepté de ne pas déclarer ni verser de distributions sur les parts de société en commandite si à la date en question la société n'a pas suffisamment de fonds ou d'autres actifs pour permettre de déclarer et de verser des dividendes équivalents sur les actions échangeables.

iv) Convention de services de gestion

Des filiales en propriété exclusive de Brookfield (les « fournisseurs de services ») assurent la prestation de services de gestion à la société conformément aux modalités de la convention-cadre de services de la société en commandite (la « convention-cadre de services »), qui a été modifiée pour tenir compte de la réalisation de la distribution spéciale. Les honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) et les honoraires sous forme de distributions incitatives versées à l'heure actuelle par la société en commandite n'augmenteront pas, bien que BEPC doive rembourser sa part de ces honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) à la société en commandite ou à ses filiales, le cas échéant. La part de BEPC de ces honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) sera calculée en fonction de la valeur des activités de BEPC par rapport à celle de la société en commandite. Aux termes de la convention-cadre de services, en échange des services de gestion qui sont fournis à Énergie Brookfield par les fournisseurs de services, Énergie Brookfield verse aux fournisseurs de services des honoraires de gestion de base annuels (les « honoraires de gestion de base ») de 20 millions \$ (rajustés annuellement en fonction de l'inflation, selon un facteur d'inflation fondé sur la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation des États-Unis), majorés de 1,25 % de l'excédent de la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield sur une valeur de référence initiale. Dans le cas où la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield calculée dans une période donnée est inférieure à la valeur de référence initiale, nous verserons aux fournisseurs les honoraires de gestion de base d'un montant de 20 millions \$, chaque année (sous réserve d'une indexation annuelle en fonction d'un taux d'inflation mentionné ci-haut). Les honoraires de gestion de base sont calculés et versés chaque trimestre.

v) Conventions de vote de BEPC

BEPC a conclu des conventions de vote avec Brookfield (les « conventions de vote de BEPC ») afin de donner à BEPC une emprise sur certaines des entités par l'intermédiaire desquelles BEPC détient des participations dans ses entités en exploitation. Aux termes des conventions de vote de BEPC, les droits de vote à l'égard des entités applicables seront exercés conformément aux directives de BEPC à l'égard de certaines questions, notamment l'élection des administrateurs. Par conséquent, d'un point de vue comptable, BEPC contrôle les entités concernées et les inclut dans son périmètre de consolidation.

vi) Convention de droits d'inscription

BEPC a conclu, de concert avec BEP et Brookfield, une convention relative aux droits d'inscription en vertu de laquelle BEPC s'engage à déposer, à la demande de Brookfield Asset Management, une ou plusieurs déclarations d'inscription ou un ou plusieurs prospectus pour s'inscrire en vue de vendre des actions échangeables détenues par Brookfield et d'en autoriser le placement en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. BEPC s'est engagée à payer certains frais relativement à cette inscription et à ces ventes et d'indemniser Brookfield pour les déclarations inexacts ou omissions importantes dans la déclaration d'inscription ou dans le prospectus.

c) Acquisition de TerraForm Power

Le 31 juillet 2020, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition de TerraForm Power, Inc. (« TerraForm Power »), aux termes de laquelle Énergie Brookfield a acquis toutes les actions ordinaires de catégorie A de TerraForm Power qui n'étaient pas déjà détenues par Énergie Brookfield ou ses sociétés affiliées (les « actions de TerraForm Power émises dans le public »), soit une participation de 38 % dans TerraForm Power (l'« acquisition de TerraForm Power »). Conformément à l'acquisition de TerraForm Power, chaque porteur d'actions de TerraForm Power émises dans le public a reçu 0,47625 action échangeable de BEPC ou part de société en commandite pour chaque action de TerraForm Power émise dans le public détenue par lui. L'acquisition de TerraForm Power a été conclue en échange de 37 035 241 actions échangeables et de 4 034 469 parts de société en commandite.

Après avoir tenu compte de la distribution spéciale et de l'acquisition de TerraForm Power, Brookfield et ses sociétés affiliées, y compris Énergie Brookfield en tant que détentrice d'actions échangeables et d'actions de catégorie B, détiennent environ 84,7 % des droits de vote dans BEPC. Les porteurs d'actions échangeables, autres que Brookfield et ses sociétés affiliées et Énergie Brookfield, détiennent environ 15,3 % de l'ensemble des droits de vote dans BEPC.

Concurremment à la clôture de l'acquisition de TerraForm Power, Brookfield et la société en commandite ont conclu des conventions de vote avec BEPC afin de donner à BEPC un certain nombre de droits de vote à l'égard des actions ordinaires de TerraForm Power qui sont détenues par la société en commandite et ses sociétés affiliées, à l'exclusion de BEPC, y compris le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration de TerraForm Power. Par conséquent, d'un point de vue comptable, BEPC contrôle TerraForm Power et l'inclut dans son périmètre de consolidation.

Se reporter aux notes 2 b), « Continuité des intérêts communs », et 2 c), « Mode de présentation », pour plus de détails sur le mode de présentation de l'acquisition de TerraForm Power.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la société et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS en vigueur le 31 décembre 2019, qui comprennent les IFRS, les Normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations élaborées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») et le Comité permanent d'interprétation (« SIC »). Les méthodes décrites ci-après sont appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée le 20 novembre 2020 par le conseil d'administration de la société.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « € », « R\$ » et « COP », renvoient respectivement au dollar américain, à l'euro, au réal et au peso colombien.

Tous les chiffres sont présentés en millions de dollars américains, sauf indication contraire.

b) Continuité des intérêts communs

La société en commandite contrôlait directement et indirectement l'entreprise avant la distribution spéciale et continue de la contrôler depuis la distribution spéciale par l'intermédiaire de ses participations dans notre société. Par conséquent, BEPC, sa situation financière et ses résultats d'exploitation sont présentés au moyen de la valeur comptable d'Énergie Brookfield avant la distribution spéciale.

Pour refléter la continuité des intérêts communs, les présents états financiers consolidés présentent l'information comparative de notre société pour les périodes antérieures à la distribution spéciale, telle que présentée antérieurement par Énergie Brookfield. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de la distribution spéciale (se reporter à la note 1 b), « Distribution spéciale ») a été reflétée de manière prospective à compter de la date de la distribution spéciale, étant donné que ces relations contractuelles n'ont pas été créées ou modifiées avant cette date. En conséquence, l'information financière pour les périodes antérieures au 30 juillet 2020 est fondée sur l'information financière historique relative à notre société, telle qu'elle a été présentée antérieurement par Énergie Brookfield. Les résultats pour la période suivant la réalisation de la distribution spéciale seront fondés sur les résultats réels de notre société, y compris les ajustements liés à la distribution spéciale ainsi qu'à l'exécution de plusieurs conventions nouvelles et modifiées. Comme Énergie Brookfield détient la totalité des actions de catégorie C de notre société, soit la seule catégorie d'actions présentée dans les capitaux propres, le résultat net et les capitaux propres attribuables aux capitaux propres ordinaires ont été attribués à Énergie Brookfield avant et après la distribution spéciale.

Simultanément à l'acquisition de TerraForm Power, notre société a conclu des conventions de vote avec la société en commandite et certaines filiales indirectes de Brookfield pour transférer à notre société les droits de vote rattachés à leurs actions respectives détenues dans TerraForm Power. Par conséquent, notre société contrôle TerraForm Power et l'inclut dans son périmètre de consolidation. Le transfert de contrôle de TerraForm Power à notre société est considéré comme une transaction entre des entités sous contrôle commun et a été évalué en fonction de la valeur comptable de la participation de Brookfield dans TerraForm Power. Les résultats de la participation dans TerraForm Power, qui n'était pas détenue par notre société, seront présentés à titre de participations ne donnant pas le contrôle par rapport à notre société de façon rétrospective à partir du 17 octobre 2017, ce qui correspond à toutes les périodes historiques au cours desquelles TerraForm Power était sous contrôle commun.

c) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») au moyen des livres et registres historiques de Brookfield. Les actifs et les passifs des états financiers consolidés ont été présentés selon le coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

Les états financiers consolidés comprennent un détachement combiné des actifs, des passifs, des produits, des charges et des flux de trésorerie des entreprises aux États-Unis, au Brésil et en Colombie contrôlées par la société en commandite qui seront ajoutées à notre société à compter du 30 juillet 2020. L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges intersociétés dans la société ont été éliminés. De plus, certains coûts ont été affectés en proportion de l'utilisation directe lorsqu'elle peut être déterminée, le solde étant réparti en fonction de la meilleure estimation par la direction des coûts attribuables à la société. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes aux états financiers historiques, y compris les hypothèses relatives aux charges réparties, reflètent de manière raisonnable l'utilisation des services fournis à notre société ou à son bénéficiaire au cours des périodes présentées. Toutefois, en raison des limites qui sont inhérentes au détachement des actifs, des passifs, des activités et des flux de trésorerie de grandes entités, les états financiers historiques pourraient ne pas être nécessairement représentatifs de la situation financière, des activités ou des flux de trésorerie de la société pour les périodes futures ultérieures, et ne reflètent pas la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie qui auraient été réalisés si notre société avait été une entité autonome au cours des périodes présentées.

De plus, les états financiers comprennent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie de l'entreprise TerraForm Power contrôlée par Brookfield qui a été acquise par la société par l'intermédiaire de l'acquisition de TerraForm Power, laquelle est considérée comme une transaction entre des entités sous contrôle commun. Les résultats combinés de TerraForm Power sont présentés avec la participation acquise dans le cadre de l'acquisition de TerraForm Power et sont présentés à titre de participations ne donnant pas le contrôle à notre société. L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges intersociétés dans notre société ont été éliminés.

d) Normes comptables récemment adoptées

À l'exception des modifications ci-après, la société a appliqué toutes les méthodes comptables de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

IFRS 3, Regroupements d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IFRS 3, qui s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, l'application anticipée étant permise. Les modifications précisent qu'une entreprise doit comporter au moins une entrée et un processus substantiel, qui ensemble contribuent à la capacité de créer des sorties, et aident les entreprises à déterminer si une acquisition constitue un regroupement d'entreprises ou si elle représente une acquisition d'un groupe d'actifs en fournissant des indications supplémentaires pour apprécier si un processus acquis est substantiel. La société a décidé d'adopter de façon anticipée les modifications apportées à IFRS 3 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019 et appliquera la norme modifiée pour apprécier les regroupements d'entreprises sur une base prospective. Pour les acquisitions qui seront déterminées comme étant des acquisitions d'actifs plutôt que des regroupements d'entreprises, la société répartira le prix de la transaction et les coûts de la transaction entre les actifs individuels déterminés acquis et les passifs individuels déterminés repris d'après leurs justes valeurs relatives et ne comptabilisera aucun goodwill. Les acquisitions qui continueront à répondre à la définition d'un regroupement d'entreprises seront comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, sans qu'aucun changement ne soit apporté à la méthode comptable appliquée par la société.

IFRS 9, Instruments financiers et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

La société a adopté la réforme des taux d'intérêt de référence le 1^{er} octobre 2019, soit avant sa date d'entrée en vigueur obligatoire, laquelle réforme a été publiée en septembre 2019 et a entraîné des modifications à IFRS 9 et IFRS 7 (« modifications des taux interbancaires offerts »). Les modifications des taux interbancaires offerts ont été appliquées de manière rétrospective aux relations de couverture en vigueur le 1^{er} octobre 2019 ou désignées ultérieurement, et au montant cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie à cette date. Les modifications des taux interbancaires offerts consentent une exception temporaire à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture visant les relations de couverture d'une entité qui sont directement touchées par la réforme des taux interbancaires offerts. Grâce à ces exceptions, la réforme des taux interbancaires offerts ne devrait pas généralement entraîner la cessation de la comptabilité de couverture. Au moment d'évaluer si une couverture sera hautement efficace de manière prospective, l'entité peut supposer que la réforme des taux interbancaires offerts ne change pas le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie liés au dérivé qui couvre les emprunts. Ces exceptions cessent de s'appliquer à un élément couvert ou à un instrument de couverture, le cas échéant, dès que se présente l'une ou l'autre des situations suivantes : i) l'incertitude rattachée à la réforme des taux interbancaires offerts est levée quant à l'échéance et au montant des flux de trésorerie futurs qui sont fondés sur un taux d'intérêt de référence et ii) la relation de couverture prend fin. Aucune incidence n'est prévue puisque ces modifications permettent à la société de continuer d'utiliser la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture désignées antérieurement.

Il est actuellement prévu que le taux Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») remplacera le TIOL en dollars américains et que le taux en euro à court terme (« ESTR ») remplacera l'Euro Interbank Offered Rate (« EURIBOR »). Il est prévu que ces changements entrent en vigueur d'ici le 31 décembre 2021. La société finalise actuellement son plan de transition et la mise en œuvre de celui-ci afin d'évaluer l'incidence découlant de ces changements et d'apporter des modifications aux modalités contractuelles des emprunts à taux variable, des swaps de taux d'intérêt et des taux d'intérêt plafonds reposant sur des taux interbancaires offerts et met à jour les désignations de ses couvertures.

IFRS 16, Contrats de location

Le 1^{er} janvier 2019, la société a adopté IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée, selon laquelle l'effet cumulatif à la première application est comptabilisé dans les résultats non distribués à cette date. Par conséquent, la société a changé la méthode comptable qu'elle applique aux contrats de location comme suit.

Définition d'un contrat de location

Auparavant, la société déterminait à la date de passation d'un accord si celui-ci était, ou renfermait, un contrat de location selon IFRIC 4. Selon IFRS 16, la société évalue si un contrat est, ou renferme, un contrat de location en fonction de la définition d'un contrat de location, comme il est expliqué à la note 2 e).

Au moment de la transition à IFRS 16, la société a choisi d'appliquer la mesure de simplification qui lui permet de ne pas réapprécier si les transactions constituent des contrats de location. La société n'a appliqué IFRS 16 qu'aux contrats qui étaient auparavant définis comme des contrats de location. Les contrats qui n'étaient pas identifiés comme des contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4 n'ont pas été réappréciés pour déterminer s'ils renfermaient un contrat de location. Par conséquent, la définition d'un contrat de location selon IFRS 16 n'a été appliquée qu'aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} janvier 2019.

Contrats de location classés comme des contrats de location simple selon IAS 17

Au moment de la transition, les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la société au 1^{er} janvier 2019. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte de tous les paiements de loyers payés d'avance ou à payer.

La société s'est prévalu des mesures de simplification suivantes lorsqu'elle a appliqué IFRS 16 aux contrats de location qui étaient classés auparavant comme des contrats de location simple selon IAS 17 :

- Application de l'exemption permettant de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives de contrats de location dont la durée est de moins de 12 mois;
- Appui sur l'évaluation de ses contrats de location faite immédiatement avant la date de première application pour déterminer si des contrats sont déficitaires;
- Utilisation de connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation;
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de première application.

Contrats de location classés comme des contrats de location-financement selon IAS 17

En ce qui concerne les contrats de location qui étaient classés en tant que contrats de location-financement selon IAS 17, la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative au 1^{er} janvier 2019 correspond à la valeur comptable de ces éléments évaluée en application d'IAS 17 immédiatement avant cette date.

Incidences sur les états financiers

À la transition à IFRS 16, la société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation additionnels de 344 millions \$ et des obligations locatives de 338 millions \$, la différence ayant été comptabilisée dans les résultats non distribués.

Pour l'évaluation des obligations locatives, la société a actualisé les paiements de loyers à l'aide de son taux d'emprunt marginal au 1^{er} janvier 2019. Le taux moyen pondéré appliqué est de 5,2 %.

e) Changements apportés à la méthode comptable appliquée aux contrats de location

La société a appliqué IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée, de sorte que les informations comparatives n'ont pas été retraitées et continuent d'être présentées selon IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »), et IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location* (« IFRIC 4 »). Les méthodes comptables appliquées selon IAS 17 et IFRIC 4 sont présentées séparément si elles diffèrent de celles appliquées selon IFRS 16 et l'incidence des changements de méthodes est présentée à la note 1 d)).

Méthode appliquée à compter du 1^{er} janvier 2019

À la date de passation d'un contrat, la société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la société doit déterminer si :

- le contrat mentionne explicitement ou implicitement l'utilisation d'un bien déterminé, et il doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité du bien physiquement distinct. Si le fournisseur a un droit de substitution substantiel, le bien n'est pas un bien déterminé;
- la société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien tout au long de la durée d'utilisation;
- la société a le droit de décider de l'utilisation du bien. Lorsque la société détient les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour apporter des changements quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser, elle a le droit de décider de l'utilisation du bien. Dans de rares circonstances où les décisions quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser sont prédéterminées, la société a le droit de décider de l'utilisation du bien si :
 - la société a le droit d'exploiter le bien (ou de décider de la manière dont le bien est exploité par d'autres) tout au long de la durée d'utilisation, sans que le fournisseur puisse changer les consignes d'exploitation, ou
 - la société a conçu le bien d'une façon qui prédétermine comment l'utiliser et à quelle fin l'utiliser.

Cette méthode est appliquée aux nouveaux contrats ou à ceux qui ont été modifiés à compter du 1^{er} janvier 2019.

À la date de passation ou de réappréciation d'un contrat qui contient une composante locative, la société répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif. Dans le cas des contrats de location de terrains et de constructions dans lesquels elle est le preneur, la société a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives et, par conséquent, de comptabiliser les composantes locatives et non locatives comme une seule composante, de nature locative.

Comptabilisation par le preneur selon IFRS 16

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût qui comprend le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, majoré des coûts directs initiaux engagés, le cas échéant, et d'une estimation des coûts pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ou pour la remise en état du bien sous-jacent ou pour la restauration du lieu sur lequel repose le bien, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement diminué des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou du taux d'emprunt marginal de la société si le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé facilement. En général, la société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris les paiements de loyers fixes en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes qu'Énergie Brookfield s'attend à devoir au bailleur au titre de garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers pendant une période visée par une option de renouvellement si la société a la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation, et les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location à moins que la société ait la certitude raisonnable de ne pas résilier le contrat de manière anticipée.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la somme que la société s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou lorsque l'évaluation de l'intention de la société d'exercer son option d'achat, de prolongation ou de résiliation change.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée pour ces raisons, un ajustement correspondant est porté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou, si l'ajustement est une réduction de l'actif au titre du droit d'utilisation, est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

La société présente les actifs au titre de droits d'utilisation dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives dans les autres passifs à long terme à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019.

Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

La société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives des contrats de location à court terme dont la durée est de 12 mois ou moins et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La société passe en charges les paiements de loyers associés à ces contrats de location selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Méthode appliquée avant le 1^{er} janvier 2019

Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019, la société déterminait si l'accord était, ou renfermait, un contrat de location en appréciant si :

- l'exécution de l'accord dépendait de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques;
- l'accord conférait un droit d'utiliser l'actif. Un accord conférait un droit d'utiliser l'actif si l'une des conditions suivantes était remplie :
 - l'acheteur avait la possibilité ou le droit d'exploiter l'actif tout en obtenant ou en contrôlant plus qu'une partie insignifiante de la production,
 - l'acheteur avait la possibilité ou le droit de contrôler l'accès physique à l'actif tout en obtenant ou en contrôlant plus qu'une partie insignifiante de la production,
 - les faits et circonstances indiquaient qu'il était peu probable que d'autres parties auraient pris plus qu'une partie insignifiante de la production et que le prix par unité n'était ni fixé par unité produite, ni égal au prix du marché par unité produite.

Comptabilisation par le preneur selon IAS 17

Pour la période comparative, la société, à titre de preneur, classait les contrats de location qui transféraient la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété comme étant des contrats de location-financement. En pareil cas, les actifs loués étaient évalués initialement au montant correspondant au plus faible de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements minimaux au titre de la location étaient les paiements que le preneur était tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location, à l'exclusion du loyer conditionnel.

Par la suite, les actifs étaient comptabilisés selon la méthode comptable qui s'appliquait à ceux-ci.

Les actifs détenus en vertu d'autres contrats de location étaient classés comme étant des contrats de location simple et n'étaient pas comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la société. Les paiements versés en vertu des contrats de location simple étaient comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages incitatifs à la location reçus étaient comptabilisés comme faisant partie intégrante de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

f) Écart de conversion

Tous les chiffres présentés dans les états financiers consolidés et dans les tableaux des états financiers consolidés sont en millions de dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Chaque établissement étranger inclus dans ces états financiers consolidés détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments compris dans les états financiers de chaque filiale sont évalués selon cette monnaie fonctionnelle.

Les actifs et les passifs provenant d'activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction au cours de la période. Les profits ou les pertes à la conversion de filiales à l'étranger sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits ou les pertes sur les soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés de la même manière.

Lors de la préparation des états financiers consolidés de la société, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au cours de clôture en vigueur aux dates de l'état consolidé de la situation financière. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie, et les actifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont évalués, d'après la monnaie fonctionnelle, aux taux de change en vigueur aux dates des transactions, et les profits ou les pertes sont compris dans les résultats.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les dépôts à terme et les instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours.

h) Liquidités soumises à restrictions

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie visés principalement par des restrictions aux termes des accords de crédit.

i) Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour pertes sur créances.

j) Transactions entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la société réalise diverses transactions avec des parties liées, qui ont été évaluées à leur valeur d'échange et comptabilisées dans les états financiers consolidés. Les transactions entre parties liées sont décrites plus en détail à la note 26.

k) Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2018, la société a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), publiée par l'IASB en 2014, laquelle donne aux utilisateurs des informations plus fiables et pertinentes aux fins de l'appréciation des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs. La nouvelle méthode comptable a été appliquée de manière prospective à la date de la première application, soit le 1^{er} janvier 2018. La société n'a pas retraité les informations comparatives, lesquelles continuent d'être présentées selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). L'adoption d'IFRS 9 n'avait entraîné la comptabilisation d'aucun ajustement transitoire important au 1^{er} janvier 2018.

Comptabilisation initiale

Selon IFRS 9, l'achat normalisé ou la vente normalisée d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle la société s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de percevoir les flux de trésorerie liés à des actifs financiers sont arrivés à expiration ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

À la comptabilisation initiale, la société évalue l'actif financier à sa juste valeur. Pour l'actif financier qui n'est pas classé à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier sont inclus à la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la JVRN sont passés en charges.

Classement et évaluation

L'évaluation ultérieure des actifs financiers est fonction de l'objectif économique de la société en matière de gestion de l'actif ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif. La société classe ses actifs financiers dans l'une des trois catégories suivantes :

Coût amorti – Les actifs financiers détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Le produit d'intérêt est comptabilisé aux états financiers dans les autres produits et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou déprécié.

JVAERG – Les actifs financiers détenus en vue d'atteindre un certain objectif économique, autre que les activités de négociation à court terme, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »). Les profits et les pertes tirés des instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG ne peuvent pas être recyclés en résultat net. Lors de la décomptabilisation de l'actif, les profits ou pertes cumulés sont directement transférés des AERG aux résultats non distribués.

JVRN – Les actifs financiers ne respectant pas les critères de comptabilisation au coût amorti ou à la JVAERG sont évalués à la JVRN. Les profits ou les pertes sur ces genres de passifs sont comptabilisés en résultat net.

La société évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues découlant de ses actifs comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG. Pour les créances clients et les actifs sur contrat, la société applique la méthode simplifiée prévue par IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues pour la durée de vie sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale de l'actif. Selon la méthode simplifiée de comptabilisation des pertes de crédit attendues, les entités ne sont pas tenues de faire le suivi des variations du risque de crédit, mais doivent plutôt comptabiliser une correction de valeur chaque date de clôture en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à compter de la date de comptabilisation initiale de l'actif.

Figurent parmi les indications de dépréciation :

- des indices qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs éprouvent de sérieuses difficultés financières;
- un défaut ou retard de versement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs déclare faillite ou procède à un autre type de restructuration financière;
- une variation dans le nombre de retards ou dans la situation économique corrélée avec les défauts, lorsque des données observables indiquent une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

Les créances clients et les actifs sur contrat sont passés en revue sur le plan qualitatif au cas par cas afin de déterminer s'ils doivent être sortis.

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels devant être versés en vertu du contrat et les flux de trésorerie attendus. Les pertes de crédit attendues sont évaluées compte tenu du risque de défaut sur la durée du contrat et intègrent des informations prospectives dans leur évaluation.

Les passifs financiers sont classés soit dans les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti, ou bien dans les dérivés désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture efficace. La société détermine le classement de ses passifs financiers à la comptabilisation initiale. Les passifs financiers de la société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les emprunts de la société mère, les emprunts sans recours, les passifs dérivés, les montants à payer aux parties liées et les capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, leur évaluation ultérieure étant déterminée selon leur classement dans les classes suivantes :

JVRN – Les passifs financiers détenus à des fins de transaction, comme ceux acquis aux fins de vente à court terme, et les instruments financiers dérivés conclus par la société qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou les pertes sur ces genres de passifs sont comptabilisés en résultat net.

La société détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets solaires et éoliens. Ces structures sont conçues pour attribuer aux investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables, tels que les crédits d'impôt sur le revenu, les crédits d'impôt à la production et l'amortissement fiscal accéléré. En général, les structures donnant droit à des avantages fiscaux accordent aux investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux la majorité des bénéfices imposables américains des projets et des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables, ainsi qu'une plus petite partie des flux de trésorerie des projets, jusqu'à un point déterminé par contrat où les attributions sont ajustées (le « point de basculement »). Après le point de basculement, la majorité des bénéfices imposables américains des projets, des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables et des flux de trésorerie sont attribués au commanditaire. Les dates du point de basculement dépendent généralement d'un retour sur investissement après impôt convenu dans le cadre des projets sous-jacents. Cependant, de temps à autre, les dates du point de basculement peuvent être spécifiées dans le contrat. À tout moment, avant et après le point de basculement des projets, la société conserve le contrôle des projets financés par une structure donnant droit à des avantages fiscaux. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière et sont réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture, conformément à IFRS 9.

La juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux est généralement composée des éléments suivants :

Éléments touchant la juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux	Description
Crédits d'impôt sur la production (« CIP »)	Répartition des CIP à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux tirés de l'énergie produite pendant la période. Les CIP sont comptabilisés dans le poste Change et profit (perte) sur les instruments financiers et les passifs donnant droit à des avantages fiscaux ont été réduits en conséquence.
Bénéfice imposable (perte fiscale), y compris les attributs fiscaux comme l'amortissement fiscal accéléré	En vertu des contrats donnant droit à des avantages fiscaux, Énergie Brookfield est tenue d'attribuer des pourcentages spécifiques du bénéfice imposable (de la perte fiscale) à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux. Les obligations de prestation sont satisfaites à mesure que les montants sont attribués et qu'une réduction du passif donnant droit à des avantages fiscaux est comptabilisée avec un montant correspondant au poste Change et profit (perte) sur les instruments financiers dans le compte consolidé de résultat.
Apport de paiements à l'utilisation	Certains contrats comprennent des seuils de production annuels. Si les seuils sont dépassés, l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux est tenu de verser des sommes en espèces additionnelles. Les sommes en espèces versées augmentent la valeur des passifs donnant droit à des avantages fiscaux.
Distributions en trésorerie	Certains contrats prévoient également des distributions en espèces à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux. Au moment du versement, le montant de la distribution en espèces sera déduit des passifs donnant droit à des avantages fiscaux.

Coût amorti – Tous les autres passifs financiers sont classés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque les passifs sont décomptabilisés ainsi que dans le cadre du processus d'amortissement. Les profits et les pertes de réévaluation sur les passifs financiers classés au coût amorti seront présentés dans le compte de résultat. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins tout remboursement ou toute réduction du principal. Le calcul tient compte de toute surcote ou décote à l'acquisition et comprend les coûts et honoraires de transaction qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie comprend les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les dividendes à payer, les prêts et emprunts portant intérêt ainsi que les facilités de crédit de la société mère.

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle un contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La comptabilisation des variations ultérieures de la juste valeur diffère selon que le dérivé a été désigné ou non comme instrument de couverture et, le cas échéant, selon la nature de l'élément couvert et le type de relation de couverture désigné.

La société désigne ses dérivés comme couverture :

- du risque de change lié aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures des flux de trésorerie);
- du risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger (couvertures d'un investissement net);
- du risque sur marchandises lié aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures des flux de trésorerie);
- du risque de taux d'intérêt variable lié au remboursement d'emprunts (couvertures des flux de trésorerie).

Au commencement de la relation de couverture, la société désigne et consigne officiellement la relation de couverture à laquelle elle entend appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui sous-tendent la couverture.

Une relation de couverture doit satisfaire à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- il existe un « lien économique » entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- le risque de crédit n'a pas « d'effet dominant sur les variations de la valeur » qui résultent de ce lien économique;
- le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par la société et la quantité de l'instrument de couverture qu'elle utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

La juste valeur des divers instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture et les variations de la réserve de couverture dans les capitaux propres sont présentées à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers ».

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, est résilié, ou ne respecte plus les critères de comptabilité de couverture, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la couverture jusqu'alors inscrits dans les capitaux propres restent ainsi comptabilisés jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la couverture sont immédiatement reclassés en résultat net.

Si le ratio de couverture aux fins de la gestion du risque n'est plus optimal, mais que l'objectif de gestion du risque demeure inchangé et que la couverture continue d'être admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture sera rééquilibrée en rajustant la quantité visée par l'instrument de couverture ou celle de l'élément couvert afin que le ratio de couverture corresponde au ratio utilisé aux fins de gestion du risque. Toute inefficacité de couverture est calculée et comptabilisée en résultat net au moment du rééquilibrage de la relation de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie répondant aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres, jusqu'à concurrence du cumul des variations de la juste valeur de l'élément couvert sur une base actualisée depuis le commencement de la couverture. Les profits ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre de Change et profit (perte) sur les instruments financiers.

Les profits et les pertes découlant de la partie efficace de la variation de la juste valeur de la totalité du contrat à terme sont comptabilisés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le cumul des montants comptabilisés dans les capitaux propres est reclassé dans la période où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

ii) Couvertures d'investissements nets répondant aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture

Les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Les profits ou les pertes sur l'instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés dans les AERG et cumulés dans des réserves portées aux capitaux propres. Les profits ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre d'écart de change et de profit (perte) sur les instruments financiers. Le cumul des profits et pertes dans les capitaux propres est reclassé en résultat net lorsque les établissements à l'étranger sont vendus, en tout ou en partie.

iii) Inefficacité de la couverture

Selon la politique de couverture de la société, l'utilisation d'instruments dérivés n'est permise que pour des relations de couverture efficace. L'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et au moyen d'évaluations périodiques et prospectives de l'efficacité pour vérifier qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Lorsque les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance, une appréciation qualitative de l'efficacité est réalisée. Pour les autres relations de couverture, un dérivé hypothétique est utilisé pour apprécier l'efficacité.

I) Comptabilisation des produits et des charges

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la société a adopté IFRS 15, *Produits tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 ») en utilisant l'application rétrospective modifiée applicable aux contrats qui étaient en cours au 1^{er} janvier 2018. IFRS 15 annule et remplace IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et les interprétations connexes, et elle s'applique à tous les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, à quelques exceptions près.

La majorité des produits sont tirés de la vente de l'électricité produite par les centrales de la société et des services auxiliaires qui y sont liés à la fois aux termes de contrats et sur le marché libre. Les obligations sont remplies à mesure que le client reçoit et consomme simultanément les avantages tandis que la société livre de l'électricité et des produits connexes. Les produits sont comptabilisés selon la puissance et la capacité distribuées, aux tarifs contractuels établis ou aux tarifs en vigueur dans le marché. Les produits correspondent à la contrepartie que la société s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. Les coûts liés à l'achat d'électricité ou de combustible sont comptabilisés à la livraison. Tous les autres coûts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

Pour de plus amples renseignements sur les produits par type de technologie, se reporter à la note 6, « Informations sectorielles ».

Lorsque c'est possible, la société choisit d'appliquer la mesure de simplification selon IFRS 15 pour évaluer la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie et les obligations d'information relatives aux obligations de prestation qui restent à remplir. La mesure de simplification permet à une entité de comptabiliser les produits au montant auquel elle a le droit de facturer lui donnant droit à un montant de contrepartie correspondant directement à la valeur pour le client de la prestation remplie par l'entité jusqu'à la date considérée.

Si la contrepartie dans un contrat pour lequel la mesure de simplification selon IFRS 15 n'est pas appliquée pour évaluer dans quelle mesure une obligation de prestation est remplie comprend un montant variable, la société estime le montant de contrepartie qu'elle s'attend à recevoir en échange des biens transférés au client. La contrepartie variable est estimée à l'entrée en vigueur du contrat. Une limitation s'applique à la contrepartie variable jusqu'à ce qu'il soit hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à cette contrepartie ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse importante du montant cumulé comptabilisé des produits lorsque l'incertitude connexe est résorbée.

La société conclut également des accords regroupant la vente d'électricité et de produits connexes. L'électricité, la capacité et les crédits d'énergie renouvelable faisant l'objet de conventions d'achat d'électricité sont considérés comme des obligations de prestation distinctes. Conformément à IFRS 15, le prix de transaction aux termes d'un contrat est affecté à chaque obligation de prestation distincte et comptabilisé comme des produits des activités ordinaires lorsque l'obligation de prestation est remplie, ou à mesure qu'elle est remplie. La société considère la vente d'électricité et de capacité comme une série de biens distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au même rythme et évalués selon la méthode fondée sur les extrants. La société considère les crédits d'énergie renouvelable comme des obligations de prestation remplies à un moment précis. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les produits comptabilisés à un moment précis qui correspondent aux crédits renouvelables s'établissaient à 112 millions \$ (103 millions \$ en 2018). L'évaluation de la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie et le transfert au client du contrôle de crédits renouvelables d'un accord intégré coïncident avec le rythme de comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de la production d'électricité sous-jacente.

Les produits des activités ordinaires comptabilisés hors du champ d'application d'IFRS 15 comprennent des profits et des pertes réalisés sur les dérivés utilisés à des fins de gestion des risques des activités de production de la société associés aux prix des marchandises. Les opérations financières comprises dans les produits de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont entraîné une augmentation des produits de 37 millions \$ (46 millions \$ en 2018).

Soldes des contrats

Créances clients – Une créance est le droit inconditionnel de la société à un montant de contrepartie (c'est-à-dire que seul l'écoulement du temps détermine que le paiement de la contrepartie est exigible).

m) Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation

Les actifs de production d'énergie sont classés à titre d'immobilisations corporelles et sont comptabilisés selon le modèle de réévaluation, conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles* (« IAS 16 »). Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût, puis comptabilisées à leur montant réévalué, soit à la juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de toute perte de valeur ultérieure.

En général, la société calcule la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon un modèle de flux de trésorerie actualisés sur 20 ans pour la majorité de ses actifs. Ce modèle inclut les flux de trésorerie provenant des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, pour lesquels il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Ce modèle comprend également les estimations relatives aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme anticipée, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement, ainsi que des hypothèses relatives aux taux d'inflation futurs et aux taux d'actualisation par emplacement géographique. Les immobilisations en cours sont réévaluées lorsque suffisamment de renseignements ont été recueillis pour établir leur juste valeur selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les réévaluations sont faites annuellement au 31 décembre afin de s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de la juste valeur. La société évalue initialement, à leur juste valeur les actifs de production d'énergie acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises au cours de l'exercice, conformément à la méthode comptable décrite à la note 2 o), « Regroupements d'entreprises ». Ainsi, dans l'année d'acquisition, les actifs de production d'énergie ne sont pas réévalués à la fin de l'exercice à moins d'une indication que les actifs ont perdu de la valeur.

Lorsque la valeur comptable d'un actif augmente en raison d'une réévaluation, l'augmentation est comptabilisée en résultat dans la mesure où elle compense une diminution de valeur comptabilisée antérieurement en résultat. Tout solde de l'augmentation est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et ajouté aux capitaux propres dans l'écart de réévaluation et les participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur comptable d'un actif diminue, la diminution est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la mesure du solde positif au titre de l'écart de réévaluation, et la tranche restante de la diminution est comptabilisée en résultat.

L'amortissement des actifs de production d'énergie est calculé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, qui est présentée ci-dessous :

	Durée d'utilité estimée
Barrages	Jusqu'à 115 ans
Conduites forcées	Jusqu'à 60 ans
Centrales électriques	Jusqu'à 115 ans
Unités de production d'énergie hydroélectrique	Jusqu'à 115 ans
Unités de production d'énergie éolienne.....	Jusqu'à 30 ans
Unités de production d'énergie solaire	Jusqu'à 30 ans
Unités de cogénération alimentées au gaz (« cogénération »)	Jusqu'à 40 ans
Autres actifs.....	Jusqu'à 60 ans

Le coût est attribué aux principales composantes des immobilisations corporelles. Lorsque des éléments d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des éléments distincts (des composantes principales) et amortis séparément. Pour s'assurer de la validité des durées d'utilité et des valeurs résiduelles, une révision est effectuée annuellement.

Le calcul de l'amortissement est fonction du coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement d'un actif débute dès qu'il se trouve à l'endroit ou dans l'état nécessaire pour que la direction puisse l'exploiter de la manière prévue. Il cesse à la plus rapprochée des dates suivantes : la date à laquelle cet actif est classé comme étant détenu en vue de la vente ou la date à laquelle cet actif est décomptabilisé. Une immobilisation corporelle et toute composante importante sont décomptabilisées au moment de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les autres actifs comprennent le matériel, les bâtiments et les améliorations locatives. Les bâtiments, le mobilier et les agencements, les améliorations locatives et le matériel de bureau sont comptabilisés au coût historique, diminués de l'amortissement cumulé. Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas assujettis à l'amortissement.

L'amortissement des immobilisations corporelles au Brésil est calculé selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession. La durée résiduelle moyenne pondérée était de 32 ans au 31 décembre 2019 (33 ans en 2018). Comme les droits fonciers font partie de la concession ou de l'autorisation, ce coût est également assujéti à l'amortissement. En juin 2018, le gouvernement fédéral du Brésil a apporté des précisions à l'égard d'une loi qui a été adoptée en 2016, ce qui a permis à la société de tenir compte d'une période de renouvellement d'une concession de 30 ans non récurrente dans son évaluation de certaines de ses centrales hydroélectriques au Brésil.

Tout amortissement cumulé au moment de la réévaluation est porté en diminution de la valeur comptable brute de l'actif, et le montant net est porté au montant réévalué de l'actif.

Les profits et les pertes réalisés à la cession d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le poste Autres produits aux comptes consolidés de résultat. L'écart de réévaluation est reclassé dans les composantes respectives des capitaux propres et n'est pas reclassé en résultat net lorsque les actifs sont cédés.

i) Dépréciation d'actifs

Chaque date de clôture, la direction évalue s'il y a ou non une indication que les actifs ont perdu de la valeur. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles non financières (y compris les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence), une perte de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable, considérée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et les flux de trésorerie futurs actualisés liés à l'utilisation et à la sortie éventuelle d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie, est inférieure à la valeur comptable. Les projections des flux de trésorerie futurs tiennent compte des plans d'exploitation applicables et des meilleures estimations de la direction quant aux conditions les plus probables susceptibles de se produire. Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de la valeur la moins élevée entre l'estimation révisée de la valeur recouvrable et celle de la valeur comptable qui aurait été comptabilisée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

n) Impôts sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués afin de calculer le montant qui devrait être versé aux autorités fiscales, déduction faite des recouvrements, selon les taux d'imposition et les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur aux dates de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont inclus respectivement dans les créances clients et autres actifs courants, et dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il y a des différences temporaires imposables entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque la différence temporaire résulte du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice imposable ni le résultat comptable. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et les reports en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable que les déductions, les crédits d'impôt et les pertes fiscales puissent être utilisés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les actifs d'impôt soient recouverts. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les impôts exigible et différé liés aux éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont également comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global.

o) Regroupements d'entreprises

L'acquisition d'une entreprise est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition correspond au total des justes valeurs, à la date de l'échange, des actifs transférés, des dettes contractées à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui respectent les conditions de comptabilisation selon IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, sauf les impôts sur le résultat, qui sont évalués selon IAS 12, *Impôts sur le résultat*, les paiements fondés sur des actions, qui sont évalués selon IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente et évalués à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente selon IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est initialement évaluée selon la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle de la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés ou, le cas échéant, selon la juste valeur des actions en circulation.

Le goodwill est comptabilisé dans la mesure où le total de la juste valeur de la contrepartie versée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans l'entité acquise excèdent la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables nettes acquises. Si l'écart est négatif, le montant est comptabilisé en résultat net à titre de profit. Le goodwill n'est pas amorti et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Toutefois, après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois l'an, ou lorsque des circonstances, comme une diminution importante des produits, du résultat ou des flux de trésorerie prévus, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que le goodwill ait subi une perte de valeur. Les pertes de valeur à l'égard du goodwill ne peuvent être reprises.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, les participations détenues précédemment dans l'entité acquise sont réévaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est obtenu, et le profit ou la perte qui en découle, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise détenues avant la date d'acquisition qui ont été comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Au moment de la sortie ou de la perte de contrôle d'une filiale, la valeur comptable de l'actif net de la filiale (y compris tout autre élément du résultat global lié à celle-ci) est décomptabilisée, et l'écart entre tout produit touché et la valeur comptable de l'actif net est comptabilisé en résultat comme un profit ou une perte.

Lorsque cela s'applique, la contrepartie de l'acquisition comprend tout actif ou passif découlant d'une entente de contrepartie éventuelle, mesuré à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur sont inscrites dans le coût d'acquisition, quand elles sont considérées comme des ajustements liés à la période d'évaluation. Toutes les autres variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée à titre de passifs seront comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat, tandis que les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres de la société ne font pas l'objet d'une réévaluation ultérieure.

p) Autres éléments

i) Coûts inscrits à l'actif

Les coûts inscrits à l'actif liés aux immobilisations en cours comprennent toutes les dépenses admissibles engagées relativement à l'aménagement et à la construction de l'actif de production d'énergie. Ces dépenses comprennent les coûts des matériaux, les coûts de main-d'œuvre directe et d'autres coûts directement attribuables à la préparation de l'actif à son usage prévu, ainsi que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement d'immobilisations corporelles et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées. Les intérêts et les coûts d'emprunt liés aux immobilisations en cours sont inscrits à l'actif lorsque les activités nécessaires pour préparer l'actif à son usage prévu ou à sa vente prévue sont en cours, que les dépenses liées à cet actif ont été engagées et que les fonds ont été utilisés ou empruntés pour financer la construction ou l'aménagement. Les coûts cessent d'être inscrits à l'actif lorsque celui-ci est prêt à être utilisé.

ii) Prestations de retraite et avantages du personnel futurs

Les prestations de retraite et les avantages du personnel futurs relativement aux employés des entités en exploitation faisant partie de la société sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. Le coût des prestations de retraite au titre des régimes à prestations définies et des avantages postérieurs à l'emploi offerts est comptabilisé au fur et à mesure que les employés obtiennent droit à prestations. La méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui se fonde sur les hypothèses les plus probables de la direction, est utilisée pour évaluer les prestations et autres avantages de retraite. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement par le biais des autres éléments du résultat global afin que le montant net de l'actif ou du passif au titre des régimes de retraite comptabilisés aux états consolidés de la situation financière reflète la valeur totale du déficit ou de l'excédent des régimes. L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Les variations du montant net des obligations au titre des prestations définies se rapportant aux coûts de service (qui comprennent le coût des services rendus pour l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les profits et les pertes sur les réductions et les règlements ponctuels), et les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

Les réévaluations, composées des écarts actuariels, de l'incidence du plafond de l'actif et du rendement des actifs des régimes (excluant l'intérêt net), sont comptabilisées immédiatement aux états consolidés de la situation financière, et un débit ou un crédit correspondant est porté aux autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle les réévaluations ont eu lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours de périodes ultérieures. Pour les régimes à cotisations définies, les montants sont passés en charges en fonction des droits à prestations des employés.

iii) Passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et à l'environnement

Les obligations juridiques et implicites liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en tant que passifs lorsque l'obligation est engagée et sont évaluées à la valeur actuelle des coûts prévus pour régler le passif, au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques propres au passif. Le passif est désactualisé jusqu'à la date à laquelle il sera réglé, et une charge correspondante est comptabilisée dans les charges d'exploitation. La valeur comptable des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et à l'environnement est revue chaque année, et l'incidence des modifications d'estimations touchant le montant des flux de trésorerie ou le moment prévu des débours est ajoutée au coût de l'actif connexe, ou déduite de celui-ci.

iv) Intérêts et coûts d'emprunt

Les intérêts et les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

v) Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie soit nécessaire pour régler l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes d'exploitation futures. La provision est évaluée à la valeur actuelle de la meilleure estimation des dépenses qui devraient être nécessaires pour régler l'obligation selon un taux d'actualisation qui tient compte des appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. Les provisions sont réévaluées chaque date de clôture au moyen du taux d'actualisation courant. L'augmentation de la provision au fil du temps est comptabilisée en tant que charge d'intérêts.

vi) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts découlent du passage du temps et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

vii) Subventions gouvernementales

La société est admissible à des subventions gouvernementales pour la construction ou l'acquisition d'actifs de production d'énergie renouvelable et la mise en service commerciale de ces actifs, dans la mesure où sa demande auprès de l'organisme concerné est acceptée. L'évaluation visant à déterminer si un projet respecte les conditions requises et s'il existe une assurance raisonnable que les subventions seront reçues sera effectuée au cas par cas. La société réduit le coût de l'actif du montant de la subvention. Le montant des subventions est comptabilisé systématiquement en résultat net à titre de réduction de l'amortissement sur les périodes au cours desquelles est comptabilisé l'amortissement de ces actifs et proportionnellement à cet amortissement.

Pour ce qui est des subventions liées au résultat, l'aide gouvernementale (correspondant à la différence entre le prix du marché et le prix fixe garanti) devient généralement exigible au moment de la production de l'électricité et de sa livraison au réseau pertinent. À ce stade, l'encaissement de la subvention devient raisonnablement assuré, et celle-ci est alors comptabilisée dans les produits au cours du mois de livraison de l'électricité.

q) Estimations critiques

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels ainsi que sur le montant déclaré des produits et des autres éléments du résultat global de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses critiques dans la détermination des montants déclarés dans les états financiers consolidés portent sur les éléments suivants :

i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles de la société est évaluée selon des estimations et des hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité produite au moyen de sources renouvelables, à la production moyenne à long terme prévue, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement estimées ainsi qu'aux taux d'inflation et d'actualisation futurs, comme il est décrit à la note 11, « Immobilisations corporelles ». La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à la société d'évaluer ses immobilisations corporelles est question de jugement. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 r) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles ».

L'estimation des durées d'utilité et des valeurs résiduelles permet de calculer l'amortissement. Des révisions annuelles sont effectuées pour s'assurer de l'exactitude des durées d'utilité et des valeurs résiduelles.

ii) Instruments financiers

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de ses instruments financiers, y compris des estimations et hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme, aux prix de la capacité, aux taux d'actualisation, au moment de la livraison de l'électricité, aux pertes de crédit attendues et aux éléments touchant la juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt représente le montant estimé qu'une autre partie recevrait ou paierait si elle mettait fin aux swaps à la date de clôture, compte tenu des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. Le résultat de l'application de cette technique d'évaluation se rapproche de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs. Se reporter à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers » pour de plus amples renseignements.

iii) Impôt différé

Les états financiers consolidés comprennent des estimations et des hypothèses pour établir les taux d'imposition futurs applicables aux filiales et identifier les différences temporaires liées à chaque filiale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'utilisation de plans et de prévisions d'exploitation permet d'évaluer le moment où les différences temporaires se résorberont.

iv) Passifs relatifs au démantèlement

Les coûts relatifs au démantèlement seront engagés à la fin de la durée d'exploitation de certains actifs de la société. Ces obligations sont généralement éloignées dans le temps et exigent l'exercice de jugement. L'estimation des coûts relatifs au démantèlement peut varier en fonction de nombreux facteurs, y compris les changements des exigences légales, réglementaires et environnementales pertinentes, l'émergence de nouvelles techniques de restauration ou l'expérience d'autres emplacements de production. Sont inhérentes aux calculs de ces coûts des hypothèses et des estimations portant entre autres, sur les montants du règlement final, le taux d'inflation, les taux d'actualisation et le montant du règlement.

r) Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

Les jugements critiques rendus quant à l'application des méthodes comptables utilisées dans les états financiers consolidés et dont l'incidence est significative sur les montants qui y sont présentés portent sur les points suivants :

i) Préparation des états financiers consolidés

Les présents états financiers consolidés présentent la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société. La société exerce son jugement pour déterminer si des filiales non entièrement détenues sont contrôlées par la société. Pour ce faire, elle doit établir i) la façon dont les activités pertinentes de la filiale sont dirigées; ii) si les droits afférents aux participations sont des droits substantiels ou des droits de protection; et iii) la capacité de la société à influencer le rendement de la filiale.

ii) Transactions sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises sous contrôle commun sont spécifiquement exclus du champ d'application d'IFRS 3 et la direction a donc exercé son jugement pour choisir une méthode de comptabilisation appropriée pour ces transactions, et a pris en considération d'autres normes comptables pertinentes en tenant compte des principes énoncés dans les IFRS et de la réalité économique des transactions à l'étude, selon IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. La société a pour politique de présenter les actifs et les passifs comptabilisés découlant des transactions entre entités sous contrôle commun à la valeur comptable dans les états financiers du cédant et de refléter les résultats des entités regroupées dans les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la situation financière, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour toutes les périodes présentées pendant lesquelles les entités étaient sous le contrôle commun du cédant, quel que soit le moment où survient le regroupement. Les écarts entre la contrepartie versée et les actifs et passifs reçus sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

iii) Immobilisations corporelles

La méthode comptable traitant des immobilisations corporelles de la société est décrite à la note 2 m), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation ». L'application de cette méthode fait appel au jugement pour déterminer si certains coûts s'ajoutent à la valeur comptable des immobilisations corporelles, contrairement aux réparations et à l'entretien. Lorsqu'un actif a été aménagé, il faut exercer du jugement pour établir le moment où cet actif peut être utilisé comme prévu et pour déterminer les coûts directement attribuables devant être inclus dans la valeur comptable de l'actif en voie d'aménagement. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont déterminées périodiquement par des ingénieurs indépendants et la direction procède à des révisions annuelles.

La société détermine annuellement la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon la méthode qu'elle juge raisonnable. En général, il s'agit d'un modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés sur 20 ans pour ses actifs hydroélectriques. Cette période de 20 ans est considérée comme raisonnable, étant donné que les plans d'immobilisations de la société portent sur 20 ans et que celle-ci estime qu'un tiers raisonnable n'aurait pas de préférence quant à l'estimation des flux de trésorerie sur une plus longue période ou à l'utilisation d'une valeur finale actualisée. La méthode utilisée pour ses actifs des secteurs éoliens, solaires et d'accumulation et divers consiste à harmoniser la durée du modèle avec la durée d'utilité résiduelle prévue des actifs visés.

Le modèle d'évaluation intègre les flux de trésorerie futurs des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, lorsqu'il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Pour ce qui est de la production future estimée qui n'intègre pas les prix fixés par des conventions d'achat d'électricité à long terme, le modèle de flux de trésorerie repose sur des estimations des prix futurs de l'électricité, en tenant compte des cours proposés par des courtiers obtenus de sources indépendantes pour les années où le marché est liquide. L'évaluation des actifs de production d'énergie qui ne sont pas directement liés à des conventions d'achat d'électricité à long terme s'appuie également sur l'utilisation d'une estimation à long terme des prix futurs de l'électricité. À cette fin, selon le modèle d'évaluation, un taux d'actualisation permettant de dégager un rendement raisonnable est appliqué au coût tout compris de construction de nouvelles centrales d'énergie renouvelable dont le profil de production est semblable à celui de l'actif évalué et sert de référence pour fixer le prix du marché de l'électricité provenant de sources renouvelables.

La vision à long terme de la société repose sur le coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2026 à 2035 en Amérique du Nord, d'ici 2027 en Colombie et d'ici 2023 en Europe et au Brésil. L'année d'entrée est celle où les producteurs doivent augmenter la puissance pour maintenir la fiabilité des réseaux et fournir un niveau adéquat de réserve compte tenu de la mise hors service des plus anciennes centrales alimentées au charbon, de la hausse des coûts liés à la conformité environnementale en Amérique du Nord et en Europe et de l'accroissement global de la demande en Colombie et au Brésil. En ce qui concerne les activités en Amérique du Nord et en Europe, la société a appliqué un taux d'actualisation estimatif au prix de ces nouvelles centrales d'énergie renouvelable pour établir les prix de l'électricité provenant de sources renouvelables générée par des centrales hydroélectriques, solaires et éoliennes. Au Brésil et en Colombie, l'estimation des prix futurs de l'électricité est calculée selon une approche similaire déjà appliquée en Amérique du Nord utilisant une prévision du coût tout compris de nouvelles centrales.

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques en Amérique du Nord et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, compte tenu du renouvellement non récurrent d'une durée d'utilité de 30 ans visant les actifs hydroélectriques admissibles.

Les taux d'actualisation sont établis annuellement par la direction en tenant compte des taux d'intérêt courants, du coût moyen du capital sur le marché ainsi que du risque de prix et de l'emplacement géographique des centrales en exploitation. Les taux d'inflation sont aussi déterminés en fonction des taux d'inflation en cours et des attentes des économistes quant aux taux futurs. Les coûts d'exploitation sont fondés sur des budgets à long terme, majorés d'un taux d'inflation. Chaque centrale en exploitation dispose d'un plan d'immobilisations sur 20 ans auquel elle se conforme pour que ses actifs atteignent leur durée d'utilité maximale. Les prévisions relatives aux taux de change sont faites à partir des taux au comptant et des taux à terme disponibles, extrapolés au-delà des périodes pour lesquelles ils sont disponibles. Dans le choix des intrants susmentionnés relatifs au modèle d'actualisation des flux de trésorerie, la direction doit tenir compte des faits, des tendances et des plans lorsqu'elle se penche sur la façon de dégager une juste valeur raisonnable de ses immobilisations corporelles.

iv) Instruments financiers

La méthode comptable portant sur les instruments financiers de la société est décrite à la note 2 k), « Instruments financiers ». En ce qui a trait à l'application de cette méthode, le jugement se fonde sur les critères énoncés dans IFRS 9 et IAS 39, pour comptabiliser les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que pour évaluer l'efficacité des relations de couverture.

v) Impôt différé

La méthode comptable portant sur les impôts sur le résultat de la société est décrite à la note 2 n), « Impôts sur le résultat ». Pour l'application de cette méthode, il faut exercer du jugement pour déterminer la probabilité d'utilisation des déductions, des crédits d'impôt et des pertes fiscales.

s) Résultat par action

Le résultat par action de base et dilué de la société n'a pas été présenté dans les états financiers consolidés. Les actions échangeables et les actions de catégorie B sont classées à titre de passifs financiers, tandis que les actions de catégorie C sont classées à titre de passifs financiers, mais sont présentées comme des instruments de capitaux propres compte tenu des exclusions du champ d'application prévues dans IAS 32. Comme chaque action est classée comme un passif financier, elle ne constitue pas une action ordinaire. Se reporter à la note précitée pour des renseignements plus détaillés.

t) Modifications futures de méthodes comptables

En août 2020, l'IASB a publié une réforme des taux d'intérêt de référence modifiant IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 (modifications de phase II), qui entrera en vigueur le 1er janvier 2021 et dont l'adoption anticipée est permise. Les modifications de phase II offrent d'autres indications pour traiter de questions qui seront soulevées pendant la transition des taux d'intérêt de référence. Les modifications de phase II se rapportent principalement à la modification des instruments financiers permettant l'application prospective du taux d'intérêt de référence applicable et le maintien de l'application de la comptabilité de couverture, dans la mesure où la relation de couverture modifiée continue de respecter les critères d'applicabilité.

Notre société procède actuellement à une évaluation pour mettre en œuvre son plan de transition afin d'évaluer l'incidence découlant de ces changements et d'apporter des modifications par suite des modifications apportées aux modalités des emprunts à taux variable, des swaps de taux d'intérêt et des taux d'intérêt plafonds reposant sur des taux interbancaires offerts et met à jour les désignations de ses couvertures. Nous prévoyons avoir terminé notre évaluation avant le 1^{er} janvier 2021. L'adoption de cette réforme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur notre société.

La société n'a adopté de façon anticipée aucune autre norme, interprétation ou modification ayant été publiée, mais n'étant pas encore en vigueur.

3. PRINCIPALES FILIALES

Le tableau qui suit présente la liste des filiales de la société qui, de l'avis de la direction, avaient une incidence importante sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation au 31 décembre 2019 :

	Territoire de constitution, d'enregistrement ou d'activité	Pourcentage des droits de vote détenus ou contrôlés
BP Brazil US Subco LLC	Delaware	100
Brookfield Power US Holding America Co.	Delaware	100
Isagen S.A. E.S.P. ¹	Colombie	100
Orion Canadian Holdings 1 AIV L.P.	Ontario	100

¹⁾ Contrôle exercé en vertu des droits de vote obtenus aux termes de conventions de vote conclues avec Brookfield.

4. ACQUISITIONS

Portefeuille de production décentralisée aux États-Unis (« portefeuille PD »)

Le 26 septembre 2019, la société a acquis une participation de 100 % dans un portefeuille de production distribuée d'une puissance de 320 MW de centrales d'énergie renouvelable aux États-Unis pour une contrepartie totale de 735 millions \$. Les coûts d'acquisition, totalisant 5 millions \$, ont été passés en charges à mesure qu'ils ont été engagés et ils ont été comptabilisés au poste Divers dans le compte consolidé de résultat.

Le placement a été comptabilisé selon la méthode d'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés à la date de l'acquisition. Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits tirés du portefeuille de production décentralisée se seraient élevés à 67 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La répartition du prix d'acquisition, à la juste valeur, à l'égard de l'acquisition est la suivante :

(EN MILLIONS)	PD
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 \$
Créances clients et autres actifs courants	47
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	753
Passifs courants	(8)
Passifs relatifs au démantèlement	(33)
Autres passifs non courants.....	(27)
Juste valeur des actifs nets acquis	735 \$

Réalisées en 2018

Saeta Yield

Le 7 février 2018, la société avait annoncé son intention de procéder à une offre publique d'achat volontaire (l'« offre publique d'achat ») visant l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Saeta Yield, S.A. (« Saeta Yield »), société espagnole de production d'énergie renouvelable qui détenait alors des centrales d'énergie éolienne et d'énergie solaire d'une puissance de plus de 1 000 MW (environ 250 MW d'énergie solaire et 778 MW d'énergie éolienne) situées pour la plupart en Espagne. L'offre publique d'achat prévoyait 12,20 € en trésorerie par action de Saeta. Le 8 juin 2018, la société a annoncé que la Commission nationale du marché des valeurs d'Espagne avait autorisé l'acquisition de plus de 95 % des actions de Saeta offertes dans le cadre de l'offre publique d'achat (les « actions offertes »).

Le 12 juin 2018, la société a conclu l'acquisition des actions offertes, pour une contrepartie totale de 1,1 milliard \$. Par suite de l'acquisition d'une participation en actions de 95,28 % dans Saeta, la société a entamé une procédure d'acquisition forcée autorisée en vertu de la loi espagnole en vue d'acquérir le reste des actions de Saeta, soit environ 4,72 %, pour un montant de 54,6 millions \$.

Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits relatifs à Saeta Yield se seraient élevés à 407 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'acquisition de Saeta Yield, y compris l'affectation du goodwill aux unités d'exploitation, a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et finalisée en date du 12 juin 2019. La répartition définitive des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs, des passifs et des participations ne donnant pas le contrôle relatifs à ce regroupement d'entreprises au 31 décembre 2019 se présentait comme suit :

(EN MILLIONS)	Saeta Yield
Trésorerie et équivalents de trésorerie	187 \$
Liquidités soumises à restriction.....	95
Créances clients et autres actifs courants	91
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	2 733
Immobilisations incorporelles.....	257
Autres actifs non courants.....	46
Passifs courants	(91)
Instruments financiers	(137)
Emprunts sans recours.....	(1 894)
Passifs d'impôt différé	(161)
Passifs relatifs au démantèlement	(68)
Autres passifs non courants.....	(22)
Participations ne donnant pas le contrôle.....	(55)
Juste valeur des actifs nets acquis	981
Goodwill	133
Prix d'acquisition.....	1 114 \$

Réalisées en 2017

TerraForm Power

Le 17 octobre 2017, Brookfield, de concert avec ses partenaires institutionnels, a réalisé l'acquisition d'une participation de 51 % dans TerraForm Power, Inc., portefeuille diversifié d'envergure composé d'actifs d'énergie solaire et d'énergie éolienne situés principalement aux États-Unis, pour une contrepartie totale de 719 millions \$. Le total des produits qui auraient été comptabilisés si la transaction avait été conclue au début de l'exercice se serait élevé à 622 millions \$.

Le 31 juillet 2020, simultanément à l'acquisition par la société d'une participation de 34 % dans TerraForm Power, la société a conclu des conventions de vote avec la société en commandite et certaines sociétés affiliées contrôlées de Brookfield pour transférer les droits de vote rattachés à leurs actions respectives détenues dans TerraForm Power à la société. Par conséquent, la société contrôle TerraForm et l'inclut dans son périmètre de consolidation. Le transfert de contrôle de TerraForm Power à notre société est considéré comme une transaction entre des entités sous contrôle commun, par conséquent, l'acquisition de TerraForm Power le 17 octobre 2017 a été présentée dans les comptes historiques de la société. Pour en savoir plus, se reporter à la note 1, « Organisation et description de la société ».

La répartition définitive du prix d'acquisition, à la juste valeur, à l'égard de l'acquisition réalisée en 2017 est la suivante :

(EN MILLIONS)	TerraForm Power
Trésorerie et équivalents de trésorerie	149 \$
Créances clients et autres	707
Immobilisations corporelles	5 678
Dettes fournisseurs et autres	(1 239)
Emprunts sans recours	(3 714)
Passifs d'impôt différé	(33)
Participations ne donnant pas le contrôle	(1 548)
Actifs nets acquis	— \$

5. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

La société court divers risques financiers en raison de ses activités, y compris le risque de marché (c'est-à-dire le risque sur marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. La société a recours principalement à des instruments financiers pour gérer ces risques.

L'analyse de sensibilité présentée ci-après rend compte des risques liés aux instruments qui, de l'avis de la société, sont sensibles aux fluctuations du marché et de la perte éventuelle pouvant découler de la sélection d'une ou de plusieurs variations hypothétiques. Par conséquent, l'information qui suit ne vise pas à décrire tous les risques que court la société.

a) Risque de marché

Le risque de marché est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des prix du marché.

La société est exposée au risque de marché découlant des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères, de l'incidence des variations des taux d'intérêt et des passifs à taux variable. Le risque de marché est géré en finançant les actifs au moyen de passifs financiers libellés dans la même devise et assortis de modalités semblables quant aux taux d'intérêt, ainsi qu'en détenant des contrats financiers, tels que des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change, de façon à réduire au minimum le reste du risque couru. Les instruments financiers détenus par la société qui sont assujettis au risque de marché comprennent les emprunts ainsi que les instruments financiers comme les contrats de taux d'intérêt et les contrats de change. Les catégories d'instruments financiers qui peuvent donner lieu à une variabilité considérable sont décrites ci-après :

i) Risque de prix de l'électricité

Le risque de prix de l'électricité est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des prix de l'électricité. Le risque de prix de l'électricité est lié à la vente, par la société, de la part de sa production non régie par contrat. La société vise à vendre l'électricité en vertu de contrats à long terme afin d'assurer la stabilité des prix et de réduire son exposition aux marchés de gros.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations du prix du marché de l'électricité aux 31 décembre. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 5 % du prix du marché, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

La répercussion d'une variation de 5 % du prix de l'électricité du marché sur des contrats d'énergie dérivés en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Augmentation de 5 %	(21) \$	(16) \$	(24) \$	(12) \$	(15) \$	(10) \$
Diminution de 5 %	8	6	—	12	15	10

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

ii) Risque de change

Le risque de change est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur lié à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des taux de change.

La société est exposée au dollar canadien, à l'euro, au réal et au peso colombien. Par conséquent, les fluctuations du dollar américain par rapport à ces monnaies étrangères augmentent la volatilité du résultat net et des autres éléments du résultat global. La société est partie à des contrats de change dans le but surtout d'atténuer cette exposition.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations du taux de change aux 31 décembre sur les instruments financiers de la société. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 5 % du taux de change, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

La répercussion d'une variation de 5 % des taux de change du dollar américain sur les swaps de change en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Augmentation de 5 %	39 \$	45 \$	7 \$	9 \$	20 \$	— \$
Diminution de 5 %.....	(26)	(45)	(7)	(9)	(21)	—

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des taux d'intérêt.

Les actifs de la société consistent essentiellement en actifs physiques de longue durée. Les passifs financiers de la société sont principalement constitués de dettes à long terme à taux fixe ou de dettes à taux variable qui ont été converties à taux fixe grâce à des instruments financiers sur taux d'intérêt. Tous les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés au coût amorti. La société détient aussi des contrats sur taux d'intérêt pour s'assurer des taux fixes sur certaines émissions à venir de titres de créance.

La société conclura des swaps de taux d'intérêt visant à réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie de la société, principalement sur les intérêts à payer sur la dette à taux variable de la société, laquelle se limite à certains emprunts sans recours, dont la valeur totale du capital s'élevait à 5 228 millions \$ (5 399 millions \$ en 2018). De ce montant en capital, une tranche de 2 467 millions \$ (2 470 millions \$ en 2018) a été couverte à l'aide de swaps de taux d'intérêt. La juste valeur des passifs comptabilisés relativement aux swaps de taux d'intérêt a été calculée selon un modèle d'évaluation utilisant des taux d'intérêt observables.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations des taux d'intérêt aux 31 décembre. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

La répercussion d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur les swaps de taux d'intérêt, la dette à taux variable et des capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Augmentation de 1 %	(14) \$	10 \$	(42) \$	64 \$	36 \$	39 \$
Diminution de 1 %.....	13	(5)	49	(64)	(39)	(43)

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant du non-respect, par un emprunteur ou une contrepartie, de ses obligations contractuelles. L'exposition de la société au risque de crédit lié aux instruments financiers a trait essentiellement aux obligations des contreparties à l'égard des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change à terme.

La société réduit au minimum le risque de crédit lié aux contreparties par le choix, la surveillance et la diversification des contreparties, et par l'utilisation de contrats commerciaux types, et d'autres techniques d'atténuation des risques de crédit. De même, les conventions d'achat d'électricité de la société sont examinées régulièrement et sont conclues presque exclusivement avec des clients qui ont un historique de crédit de longue date ou une notation de première qualité, ce qui limite le risque de non-recouvrement. Pour de plus amples renseignements sur le solde des créances clients de la société, se reporter à la note 20, « Créances clients et autres actifs courants ».

L'exposition maximale au risque de crédit aux 31 décembre s'établissait comme suit :

(EN MILLIONS)	2019	2018
Créances clients et autres créances à court terme.....	575 \$	530 \$
Actifs liés aux instruments financiers.....	100	125
Montants à recevoir de parties liées	189	284
	864 \$	939 \$

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la société ne puisse pas combler des besoins de trésorerie ou s'acquitter d'une obligation à son échéance. Le risque de liquidité est atténué par les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la société et par son accès à des facilités de crédit non utilisées. Pour de plus amples renseignements sur la tranche non utilisée des facilités de crédit, se reporter à la note 13, « Emprunts ».

La société est également exposée au risque lié au financement par emprunt sans recours. Ce risque est atténué par la nature à long terme des instruments d'emprunt et par l'échelonnement des dates d'échéance sur une longue période.

OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant classe les obligations en matière de trésorerie liées aux passifs de la société en les regroupant par classe d'échéance pertinente définie en fonction de la durée restante entre les dates de clôture et la date d'échéance contractuelle. Comme les montants représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés (majorés des coûts de financement non amortis et du cumul des amortissements, le cas échéant), ils pourraient ne pas correspondre aux montants présentés aux états consolidés de la situation financière.

AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN MILLIONS)	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions	493 \$	— \$	— \$	493 \$
Passifs liés à des instruments financiers ¹	125	304	140	569
Montants à payer à des parties liées	201	—	2	203
Autres passifs non courants – paiements relatifs aux concessions	1	6	15	22
Obligations locatives ¹	31	98	299	428
Emprunts sans recours ¹	605	3 926	7 429	11 960
Intérêts à payer sur les emprunts ²	510	2 135	2 053	4 698
Total	1 966 \$	6 469 \$	9 938 \$	18 373 \$

AU 31 DÉCEMBRE 2018 (EN MILLIONS)	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	512 \$	— \$	— \$	512 \$
Passifs liés à des instruments financiers ¹	128	314	165	607
Montants à payer à des parties liées	107	—	—	107
Autres passifs non courants – paiements relatifs aux concessions	1	6	16	23
Emprunts sans recours ¹	1 058	3 861	6 466	11 385
Intérêts à payer sur les emprunts ²	622	2 163	1 923	4 708
Total	2 428 \$	6 344 \$	8 570 \$	17 342 \$

¹⁾ Comprennent les montants courants et non courants.

²⁾ Correspondent au total des intérêts qui devraient être versés sur la durée des obligations, si celles-ci sont détenues jusqu'à l'échéance. Les paiements d'intérêts à taux variable ont été calculés selon des taux d'intérêt estimés.

Informations sur la juste valeur

La juste valeur constitue le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre les participants du marché, à la date d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, il faut avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, la direction se base principalement sur des données de marché externes facilement observables, comme les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et, selon le cas, les écarts de taux.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier représente la contrepartie qui serait reçue dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les participants du marché, compte tenu d'une utilisation optimale de l'actif.

Les actifs et les passifs mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de fiabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Niveau 1 – Données fondées sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du niveau 1, observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte;

Niveau 3 – Données liées à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs de la société évalués et présentés à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre :

	2019				
(EN MILLIONS)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	2018
Actifs évalués à la juste valeur :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304 \$	— \$	— \$	304 \$	342 \$
Liquidités soumises à restrictions ¹	265	—	—	265	293
Actifs liés à des instruments financiers ²					
Contrats d'énergie dérivés.....	—	29	63	92	94
Swaps de taux d'intérêt	—	—	—	—	16
Swaps de change	—	8	—	8	15
Immobilisations corporelles.....	—	—	32 647	32 647	30 421
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs liés à des instruments financiers ²					
Contrats d'énergie dérivés.....	—	(8)	—	(8)	(22)
Swaps de taux d'intérêt	—	(138)	—	(138)	(135)
Swaps de change	—	(11)	—	(11)	(2)
Capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	(412)	(412)	(448)
Passifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Emprunts sans recours	—	(12 604)	—	(12 604)	(11 533)
Total.....	569 \$	(12 724) \$	32 298 \$	20 143 \$	19 041 \$

¹⁾ Comprendent le montant courant et le montant non courant inclus dans les autres actifs non courants.

²⁾ Comprendent les montants courants et non courants.

Aucun reclassement n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Information sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente le montant total des positions nettes en instruments financiers de la société aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019			2018
	Actif	Passif	Actif (passif) net	Actif (passif) net
Contrats d'énergie dérivés	92 \$	8 \$	84 \$	72 \$
Swaps de taux d'intérêt	—	138	(138)	(119)
Swaps de change	8	11	(3)	13
Capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux	—	412	(412)	(448)
Total des actifs (passifs) liés à des instruments financiers	100	569	(469)	(482)
Moins : tranche courante	41	125	(84)	(105)
Tranche non courante	59 \$	444 \$	(385) \$	(377) \$

Le tableau suivant présente la variation du montant total de la position nette de l'actif au titre des instruments financiers de la société pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Notes	2019	2018
Solde au début de l'exercice		(482) \$	(463) \$
Augmentations (diminutions) de la position nette de l'actif (du passif) au titre des instruments financiers :			
Profit latent par le biais du résultat net sur les capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux	a)	26	60
(Perte latente) par le biais du résultat net sur les contrats d'énergie dérivés	b)	(19)	(15)
Profit latent (perte latente) par le biais des autres éléments du résultat global sur les contrats d'énergie dérivés	b)	29	(3)
(Perte latente) profit latent par le biais du résultat net sur les swaps de taux d'intérêt ..	c)	(28)	9
(Perte latente) profit latent par le biais des autres éléments du résultat global sur les swaps de taux d'intérêt	c)	(37)	7
Profit latent par le biais du résultat net sur les swaps de change	d)	20	52
Perte latente par le biais des autres éléments du résultat global sur les swaps de change	d)	14	15
Acquisitions, règlements et autres		8	(144)
Solde au début de l'exercice		(469) \$	(482) \$

Le tableau suivant présente le montant total de la position nette de l'actif lié aux instruments financiers aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates :

(EN MILLIONS)	Notes	2019	2018
Passifs liés à des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net :			
Capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux.....	a)	(412)	(448)
Actifs liés à des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :			
Actifs dérivés non désignés comme instruments de couverture :			
Contrats d'énergie dérivés.....	b)	35 \$	51 \$
Swaps de taux d'intérêt.....	c)	—	1
Swaps de change.....	d)	8	12
Positions nettes		43	64
Actifs dérivés désignés comme instruments de couverture :			
Contrats d'énergie dérivés.....	b)	57	43
Swaps de taux d'intérêt.....	c)	—	15
Swaps de change.....	d)	—	3
Positions nettes		57	61
Passifs dérivés non désignés comme instruments de couverture :			
Contrats d'énergie dérivés.....	b)	(8)	(7)
Swaps de taux d'intérêt.....	c)	(77)	(129)
Swaps de change.....	d)	(10)	(1)
Positions nettes		(95)	(137)
Passifs dérivés désignés comme instruments de couverture :			
Contrats d'énergie dérivés.....	b)	—	(15)
Swaps de taux d'intérêt.....	c)	(61)	(6)
Swaps de change.....	d)	(1)	(1)
Positions nettes		(62) \$	(22) \$
Total des instruments financiers, montant net.....		(469) \$	(482) \$

a) Capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux

La société détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets solaires et éoliens. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière.

Le profit ou la perte sur les passifs liés aux capitaux propres donnant droit aux avantages fiscaux est comptabilisé au poste Change et (profit) perte sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat.

b) Contrats d'énergie dérivés

La société a conclu des contrats d'énergie dérivés à long terme principalement afin de stabiliser ou d'éliminer le risque de prix à la vente d'une partie de la production d'électricité future. Certains contrats d'énergie sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la société à un montant équivalant à leur juste valeur, laquelle est établie selon les prix du marché, ou, si aucun cours de marché n'est disponible, selon un modèle d'évaluation utilisant à la fois des éléments probants et des prévisions établis en interne et provenant de tierces parties.

Il existe un lien économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture puisque les conditions des contrats d'énergie dérivés correspondent à celles des transactions prévues hautement probables (c.-à-d., montant notionnel et date prévue de paiement). La société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture étant donné que le risque sous-jacent des contrats d'énergie dérivés correspond parfaitement aux risques couverts. Pour tester l'efficacité de la couverture, la société utilise un dérivé hypothétique et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts. L'inefficacité de la couverture peut découler de différents indices (par conséquent, de différentes courbes) liés au risque couvert des éléments couverts et des instruments de couverture.

Certaines filiales d'Énergie Brookfield qui sont contrôlées par la société selon une convention de vote, ont passé des conventions, nommant Énergie Brookfield comme leur mandataire pour conclure certaines opérations sur dérivés avec des contreparties externes. Aux termes de chaque convention, Énergie Brookfield a droit au remboursement de tous les frais tiers engagés relativement à ces opérations sur dérivés. La quasi-totalité des contrats d'énergie dérivés de la société sont passés aux termes de ces conventions.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des profits de 9 millions \$ liés aux contrats d'énergie dérivés ont été réalisés et reclassés des autres éléments du résultat global aux produits dans les comptes consolidés de résultat (pertes de 13 millions \$ en 2018 et profits de 23 millions \$ en 2017).

Selon les prix du marché au 31 décembre 2019, des profits latents de 22 millions \$ (pertes de 15 millions \$ en 2018) comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des contrats d'énergie dérivés devraient être réglés ou reclassés en résultat net au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments du résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des prix du marché.

Le tableau suivant présente les contrats d'énergie dérivés désignés comme instruments de couverture :

Contrats d'énergie dérivés	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeur comptable (actif/(passif)).....	57	28
Montant notionnel en millions de dollars américains	328	360
Montant notionnel (GWh).....	10 010	11 054
Taux de couverture moyen pondéré pour l'exercice (\$/MWh)	33	32
Dates d'échéance	2020 – 2027	2019 – 2027
Ratio de couverture.....	1:1	1:1

Aucun profit ni aucune perte découlant de l'inefficacité de la couverture n'ont été comptabilisés au poste Change et (profit) perte sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat liée aux contrats d'énergie dérivés (couvertures de flux de trésorerie) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (profit de 2 millions \$ en 2018).

c) Swaps de taux d'intérêt

La société a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt principalement en vue de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ou de bloquer des taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette. Tous les contrats de couverture de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

Il existe un lien économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture puisque les conditions des couvertures de taux d'intérêt correspondent à celles des emprunts à taux variable correspondants (c.-à-d., montant notionnel, échéance, dates de paiement et dates de révision). La société a établi un ratio de couverture de 1:1 étant donné que le risque sous-jacent du swap de taux d'intérêt correspond parfaitement à la composante de risque couvert. Pour tester l'efficacité de la couverture, la société utilise un dérivé hypothétique et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts.

L'inefficacité de la couverture peut découler :

- de l'application de différentes courbes de taux d'intérêt pour actualiser l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- d'une différence entre l'échéancier des flux de trésorerie de l'élément couvert et celui de l'instrument de couverture;
- du risque de crédit des contreparties qui a une incidence asymétrique sur les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Au 31 décembre 2019, des contrats d'une exposition notionnelle totale de 2 246 millions \$ étaient en cours (2 253 millions \$ en 2018), y compris 996 millions \$ (1 357 millions \$ en 2018) liés à des conventions non formellement désignées comme instruments de couverture. Le taux d'intérêt fixe moyen pondéré résultant de ces contrats est de 2,7 % (2,8 % en 2018).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les fluctuations nettes liées aux couvertures de flux de trésorerie réalisées et reclassées des autres éléments du résultat global à la charge d'intérêt – emprunts comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat se sont traduites par des pertes de 6 millions \$ (7 millions \$ en 2018 et 6 millions \$ en 2017).

Selon les prix du marché au 31 décembre 2019, des pertes latentes de 3 millions \$ (1 million \$ en 2018) comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des swaps de taux d'intérêt devraient être réglées ou reclassées en résultat au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments du résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des taux du marché.

Le tableau suivant présente les couvertures de taux d'intérêt désignées comme instruments de couverture :

Couvertures de taux d'intérêt	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeur comptable (actif/(passif)).....	(61)	9
Montant notionnel – \$.....	567	532
Montant notionnel – COP ¹	227	256
Montant notionnel – \$ CA ¹	107	108
Montant notionnel – € ¹	349	—
Dates d'échéance.....	2021 – 2039	2019 – 2034
Ratio de couverture.....	1:1	1:1

¹⁾ Les montants notionnels des couvertures de taux d'intérêt libellées en monnaies étrangères sont présentés en dollars américains équivalents en fonction du taux de change au comptant au 31 décembre 2019.

Aucun profit ni aucune perte découlant de l'inefficacité de la couverture n'ont été comptabilisés au poste Change et (profit) perte sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat lié aux contrats sur taux d'intérêt (couvertures de flux de trésorerie) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (néant en 2018).

d) Swaps de change

La société a conclu des swaps de change visant à réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change qui ont une incidence sur ses placements et ses résultats dans des établissements étrangers et à fixer le taux de change sur certaines transactions prévues libellées en monnaies étrangères.

Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture puisque le placement net ou la transaction future libellée en monnaies étrangères créent un risque de change qui correspondra à celui de l'instrument de couverture correspondant.

La société a établi un ratio de couverture de 1:1 étant donné que le risque sous-jacent de l'instrument de couverture correspond parfaitement à la composante de risque couvert.

Certaines filiales de Brookfield qui sont contrôlées par la société selon une convention de vote, ont passé des conventions-cadre de couverture, nommant Brookfield comme leur mandataire pour conclure certaines opérations sur dérivés avec des contreparties externes pour se couvrir contre des fluctuations des taux de change. Aux termes de chaque convention, Brookfield a droit au remboursement de tous les frais tiers engagés relativement à ces opérations sur dérivés. La quasi-totalité des swaps de change de la société sont passés aux termes d'une convention-cadre de couverture.

Au 31 décembre 2019, des contrats d'une exposition notionnelle totale de 1 319 millions \$ étaient en cours (1 393 millions \$ en 2018), y compris 1 013 millions \$ (948 millions \$ en 2018) liés à des conventions non formellement désignées comme instruments de couverture.

Selon les prix du marché au 31 décembre 2019, aucun profit latent ni aucune perte latente (profit de 1 million \$ en 2018) comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des swaps de change ne devraient être réglés ou reclassés en résultat au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments du résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des taux du marché.

Le tableau suivant présente les swaps de change désignés comme instruments de couverture :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Swaps de change		
Valeur comptable (actif/passif).....	(1)	1
Montant notionnel des couvertures du dollar canadien ¹	72	63
Montant notionnel des couvertures de l'euro ¹	234	382
Dates d'échéance.....	2020 – 2022	2019– 2020
Ratio de couverture.....	1:1	1:1
Taux de couverture moyen pondéré pour l'exercice :		
Contrats de change à terme de gré à gré (\$ CA/\$).....	1,30	1,29
Contrats de change à terme de gré à gré (€/ \$).....	0,85	0,84

¹⁾ Les montants notionnels sont exprimés en millions de dollars américains.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, le principal décideur opérationnel) de la société analysent les résultats de l'entreprise, gèrent les activités et affectent les ressources selon le type de technologie, avec d'autres secteurs de la société.

Les activités de la société sont segmentées par 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) accumulation et divers (cogénération et biomasse) et 4) siège social. Cette segmentation reflète le mieux la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats, gère les activités et affecte les ressources. Pour les périodes closes après l'acquisition de TERP réalisée le 31 juillet 2020, les activités de notre société seront davantage segmentées et présentent notre quote-part des activités de production d'énergie solaire.

Conformément à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la société fournit de l'information sur ses secteurs à présenter, fondée sur les mesures utilisées par le principal décideur opérationnel pour l'évaluation du rendement. Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 2, « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les informations présentées au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont au prorata. Les informations au prorata reflètent la quote-part de la société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent, aux actionnaires, une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires de la société.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Amortissement des immobilisations corporelles, Impôts exigible et différé et Divers sont des éléments qui différeront des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils comprennent la quote-part de la société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment et ne tiennent pas compte de la quote-part des résultats des participations consolidées que la société ne détient pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment.

La société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers consolidés. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que notre société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait des montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle de ses états financiers ne porte pas atteinte aux droits de notre société sur ces éléments ni n'annule son exposition à ceux-ci.

La société présente donc ses résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs.

La société analyse le rendement de ses secteurs opérationnels en fonction des produits, du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités. Le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités ne sont pas des principes comptables généralement reconnus selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités utilisés par d'autres entités.

Notre société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses activités avant l'incidence de la charge d'intérêts, de l'impôt sur le résultat, de la charge d'amortissement, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit ou de la perte sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments généralement ponctuels.

Les fonds provenant des activités, définis comme le BAIIA ajusté, moins les coûts de service de gestion, les intérêts et l'impôt exigible, sont utilisés par la société pour évaluer le rendement de ses activités et sont ajustés pour tenir compte de la composante trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à Énergie Brookfield					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹⁾
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits.....	1 043 \$	60 \$	64 \$	— \$	1 167 \$	(52) \$	2 111 \$	3 226 \$
Autres produits	21	—	—	—	21	(1)	59	79
Coûts d'exploitation directs	(374)	(22)	(34)	—	(430)	21	(644)	(1 053)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	32	—	32
BAIIA ajusté.....	690	38	30	—	758	—	1 526	—
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	(78)	(78)	—	(31)	(109)
Charge d'intérêts.....	(150)	(16)	(10)	—	(176)	10	(535)	(701)
Impôt exigible.....	(22)	(1)	(1)	—	(24)	—	(40)	(64)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	(10)	—	(10)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(920)	(920)
Fonds provenant des activités	518	21	19	(78)	480	—	—	—
Charge d'amortissement	(241)	(39)	(21)	—	(301)	10	(692)	(983)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	10	—	—	—	10	—	(5)	5
(Charge) recouvrement d'impôt différé.....	(11)	5	—	—	(6)	—	3	(3)
Divers	(23)	6	(1)	—	(18)	—	(179)	(197)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(10)	—	(10)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	873	873
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield.....	253 \$	(7) \$	(3) \$	(78) \$	165 \$	— \$	— \$	165 \$

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 12 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 47 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à Énergie Brookfield					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹⁾
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits.....	979 \$	70 \$	71 \$	— \$	1 120 \$	(58) \$	1 917 \$	2 979 \$
Autres produits	12	1	(3)	—	10	—	31	41
Coûts d'exploitation directs	(374)	(22)	(31)	—	(427)	21	(647)	(1 053)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	37	—	37
BAIIA ajusté.....	617	49	37	—	703	—	1 301	—
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	(53)	(53)	—	(18)	(71)
Charge d'intérêts.....	(163)	(17)	(12)	—	(192)	11	(489)	(670)
Impôt exigible.....	(13)	(1)	—	—	(14)	—	(14)	(28)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	(11)	—	(11)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(780)	(780)
Fonds provenant des activités	441	31	25	(53)	444	—	—	—
Charge d'amortissement	(278)	(35)	(23)	—	(336)	10	(536)	(862)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	(10)	—	1	—	(9)	(1)	67	57
(Charge) recouvrement d'impôt différé.....	(6)	2	—	—	(4)	—	344	340
Divers	(27)	3	1	—	(23)	—	(149)	(172)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(9)	—	(9)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	274	274
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield.....	120 \$	1 \$	4 \$	(53) \$	72 \$	— \$	— \$	72 \$

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 17 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 506 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à Énergie Brookfield					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits.....	976 \$	72 \$	53 \$	— \$	1 101 \$	(43) \$	1 124 \$	2 182 \$
Autres produits	9	1	2	—	12	—	15	27
Coûts d'exploitation directs	(384)	(21)	(32)	—	(437)	19	(459)	(877)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	24	—	24
BAIIA ajusté.....	601	52	23	—	676	—	680	—
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	(57)	(57)	—	(6)	(63)
Charge d'intérêts.....	(183)	(21)	(13)	—	(217)	12	(285)	(490)
Impôt exigible.....	(15)	—	—	—	(15)	—	(23)	(38)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	(12)	—	(12)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(366)	(366)
Fonds provenant des activités	403	31	10	(57)	387	—	—	—
Charge d'amortissement	(284)	(31)	(22)	—	(337)	8	(296)	(625)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	1	—	1	—	2	(1)	(53)	(52)
(Charge) recouvrement d'impôt différé.....	(81)	30	—	—	(51)	—	(7)	(58)
Divers	(9)	3	(1)	—	(7)	—	3	(4)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(7)	—	(7)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	353	353
Résultat net attribuable à Énergie Brookfield.....	30 \$	33 \$	(12) \$	(57) \$	(6) \$	— \$	— \$	(6) \$

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 5 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 13 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente de l'information relative à certains éléments de l'état de la situation financière de notre société par secteur ainsi que le rapprochement de nos soldes au prorata et états de la situation financière consolidés, en regroupant les éléments comprenant les placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle:

(EN MILLIONS)	Attribuable à Énergie Brookfield				Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Accumulation et divers	Total			
Au 31 décembre 2019							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 \$	3 \$	1 \$	25 \$	(1) \$	280 \$	304 \$
Immobilisations corporelles.....	10 490	649	596	11 735	(517)	21 429	32 647
Total de l'actif.....	11 197	672	633	12 502	(204)	23 459	35 757
Total des emprunts	2 447	238	174	2 859	(168)	9 267	11 958
Autres passifs	2 016	105	40	2 161	(39)	3 803	5 925
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019							
Nouvelles immobilisations corporelles	117	7	18	142	(12)	301	431
Au 31 décembre 2018							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 \$	4 \$	4 \$	51 \$	(2) \$	293 \$	342 \$
Immobilisations corporelles.....	10 159	599	567	11 325	(472)	19 568	30 421
Total de l'actif.....	10 956	629	617	12 202	(228)	21 658	33 632
Total des emprunts	2 370	254	193	2 817	(185)	8 740	11 372
Autres passifs	1 848	84	44	1 976	(43)	3 103	5 036
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018							
Nouvelles immobilisations corporelles	100	1	4	105	(1)	157	261

Informations sectorielles additionnelles

Le tableau suivant présente les produits consolidés par type de technologie pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
Hydroélectricité.....	2 076 \$	1 989 \$	1 855 \$
Énergie éolienne.....	571	689	245
Énergie solaire	545	273	56
Accumulation et divers	34	28	26
	3 226 \$	2 979 \$	2 182 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence par région géographique :

(EN MILLIONS)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Amérique du Nord.....	19 643 \$	18 506 \$
Colombie.....	7 353	6 665
Brésil	2 897	2 888
Europe.....	3 114	2 666
	33 007 \$	30 725 \$

7. COÛTS D'EXPLOITATION DIRECTS

Les coûts d'exploitation directs de la société pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
Activités, entretien et administration.....	(571) \$	(601) \$	(473) \$
Redevances sur l'eau, impôt foncier et autres.....	(155)	(132)	(113)
Achat de combustible et d'électricité	(301)	(281)	(257)
Services de commercialisation d'énergie et autres	(26)	(39)	(34)
	(1 053) \$	(1 053) \$	(877) \$

8. DIVERS

Le poste Divers de la société pour les exercices clos les 31 décembre se composait de ce qui suit :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
Coûts de transaction.....	(6) \$	(15) \$	(2) \$
Variation de la juste valeur des immobilisations corporelles	(49)	(44)	(16)
Perte sur l'extinction de la dette.....	(23)	(25)	(1)
Amortissement des actifs liés à la concession de services	(20)	(9)	(2)
Divers	(99)	(79)	17
	(197) \$	(172) \$	(4) \$

9. ÉCART DE CONVERSION

L'écart de conversion de la société pour les exercices clos les 31 décembre présenté dans les états consolidés du résultat global s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	Notes	2019	2018	2017
Écart de conversion sur ce qui suit :				
Immobilisations corporelles à la juste valeur	11	(174) \$	(915) \$	(7) \$
Emprunts.....	13	25	262	(6)
Passifs et actifs d'impôt différé.....	10	19	101	(12)
Autres actifs et passifs		(8)	(112)	23
		(138) \$	(664) \$	(2) \$

10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les principales composantes (de la charge) du recouvrement d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
(Charge) recouvrement d'impôt applicable à l'élément suivant :			
Impôt exigible			
Attribuable à la période considérée.....	(64) \$	(28) \$	(38) \$
Impôt différé			
Création et reprise des différences temporaires.....	42	15	8
Lié aux variations des taux d'imposition ou à l'adoption de nouvelles lois fiscales	1	94	(34)
Lié à des différences temporaires non comptabilisées et à des pertes fiscales...	(46)	231	(32)
	(3)	340	(58)
Total (de la charge) du recouvrement d'impôt.....	(67) \$	312 \$	(96) \$

Les principales composantes (de la charge) du recouvrement d'impôt différé pour les exercices clos les 31 décembre comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
Impôt différé attribuable aux éléments suivants :			
Instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	5 \$	(2) \$	5 \$
Écart de réévaluation			
Création et reprise des différences temporaires.....	(388)	(1 091)	(335)
Lié aux variations des taux d'imposition ou à l'adoption de nouvelles lois fiscales	—	54	588
	(383) \$	(1 039) \$	258 \$

(La charge) le recouvrement d'impôt au taux effectif de la société pour les exercices clos les 31 décembre est différent(e) de la charge au taux prévu par la loi en raison des différences suivantes :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
Charge d'impôt au taux prévu par la loi ¹⁾	(80) \$	(78) \$	(37) \$
Diminution (augmentation) découlant des éléments suivants :			
Augmentation des actifs d'impôt non comptabilisés.....	(46)	231	(32)
Écart entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition futur	1	94	(34)
Résultat des filiales imposé à différents taux	54	63	10
Divers	4	2	(3)
(Charge) recouvrement d'impôt au taux effectif.....	(67) \$	312 \$	(96) \$

¹⁾ La charge d'impôt au taux prévu par la loi est calculée au taux d'imposition applicable au résultat dans les pays concernés.

Le rapprochement susmentionné s'est fait en regroupant les données des activités de la société en appliquant le taux d'imposition de chaque administration fiscale.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à 24,0 % ((117,3) % en 2018 et 93,2 % en 2017). Le taux d'imposition effectif est différent au taux prévu par la loi en raison principalement des écarts entre les taux, des changements législatifs au cours de l'exercice visant les taux d'imposition et du bénéfice non imposable des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente la date d'expiration, s'il y a lieu, des actifs d'impôt différé non comptabilisés aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
2020 à 2023	— \$	— \$	— \$
2024 et par la suite.....	286 \$	109 \$	320 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé des différences temporaires suivantes ont été comptabilisés dans les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Pertes autres qu'en capital	Écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable	(Passifs) actifs nets d'impôt différé
Au 1 ^{er} janvier 2017	330 \$	(2 923) \$	(2 593) \$
Comptabilisés en résultat net.....	(66)	10	(56)
Comptabilisés dans les capitaux propres.....	—	258	258
Regroupements d'entreprises	82	(119)	(37)
Écart de conversion.....	—	(12)	(12)
Au 31 décembre 2017	346	(2 786)	(2 440)
Comptabilisés en résultat net.....	276	64	340
Comptabilisés dans les capitaux propres.....	—	(1 039)	(1 039)
Regroupements d'entreprises	—	(172)	(172)
Écart de conversion.....	—	101	101
Au 31 décembre 2018	622	(3 832)	(3 210)
Comptabilisés en résultat net.....	16	(19)	(3)
Comptabilisés dans les capitaux propres.....	—	(383)	(383)
Regroupements d'entreprises	—	(9)	(9)
Écart de conversion.....	—	19	19
Au 31 décembre 2019	638 \$	(4 224) \$	(3 586) \$

Les passifs d'impôt différé comprennent des passifs de 2 755 millions \$ (2 362 millions \$ en 2018 et 1 329 millions \$ en 2017) découlant de réévaluations d'immobilisations corporelles comptabilisées dans les capitaux propres.

La différence temporaire imposable attribuable à la participation de la société dans ses filiales, succursales, entreprises associées et coentreprises dont les passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'élève à 3 392 millions \$ (3 293 millions \$ en 2018 et 2 794 millions \$ en 2017).

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES À LA JUSTE VALEUR

Le tableau suivant présente le rapprochement des immobilisations corporelles à la juste valeur :

(EN MILLIONS)	Notes	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Accumulation et divers ¹	Total ²
Au 31 décembre 2017		17 518 \$	4 559 \$	2 276 \$	307 \$	24 660 \$
Ajouts		180	46	29	6	261
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises		—	1 103	1 630	—	2 733
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :						—
Variation de la juste valeur		3 334	805	465	4	4 608
Écart de conversion	9	(765)	(84)	(26)	(40)	(915)
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :						
Variation de la juste valeur		(28)	(24)	(14)	2	(64)
Charge d'amortissement		(441)	(268)	(131)	(22)	(862)
Au 31 décembre 2018		19 798	6 137	4 229	257	30 421
Adoption d'IFRS 16 ³		60	182	100	2	344
Ajouts		140	9	278	4	431
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises		—	—	753	—	753
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :						
Variation de la juste valeur		1 336	348	241	(4)	1 921
Écart de conversion	9	(137)	(24)	(6)	(7)	(174)
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :						
Variation de la juste valeur		(13)	(21)	(31)	(1)	(66)
Charge d'amortissement		(419)	(291)	(256)	(17)	(983)
Au 31 décembre 2019 ⁴		20 765 \$	6 340 \$	5 308 \$	234 \$	32 647 \$

¹⁾ Comprend la biomasse et la cogénération.

²⁾ Comprend des actifs en construction de 187 millions \$ (267 millions \$ en 2018).

³⁾ Le 1^{er} janvier 2019, Énergie Brookfield a adopté IFRS 16. Se reporter à la note 2, « Mode de présentation et principales méthodes comptables », pour de plus amples informations sur l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme comptable.

⁴⁾ Comprend des actifs au titre de droits d'utilisation non assujettis à la réévaluation de 50 millions \$ de notre secteur hydroélectrique, de 177 millions \$ de notre secteur énergie éolienne, de 131 millions \$ de notre secteur énergie solaire et de 2 millions \$ de notre secteur accumulation et divers.

La juste valeur des immobilisations corporelles de la société est calculée comme il est décrit à la note 2 m), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation » et à la note 2 q) i), « Estimations critiques – Immobilisations corporelles ». La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à la société d'évaluer ses immobilisations corporelles est question de jugement. Se reporter à la note 2 r) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles ». La société a classé ses immobilisations corporelles dans le niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

Au début du mois de mai 2020, la société a exercé l'option de racheter le contrat de location de sa centrale hydroélectrique en Louisiane d'une puissance de 192 MW en contrepartie d'un montant total de 560 millions \$ (participation nette de la société totalisant 420 millions \$). La transaction a été conclue en novembre 2020.

Les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les dates de sortie utilisés dans l'application de la méthode d'évaluation sont présentés dans le tableau ci-après :

	Amérique du Nord		Colombie		Brésil		Europe	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Taux d'actualisation ¹								
Visés par contrat	4,1 %-4,9 %	4,8 %-5,6 %	9,0 %	9,6 %	8,2 %	9,0 %	4,0 %	s. o.
Non visés par contrat	5,4 %-6,4 %	6,4 %-7,2 %	10,3 %	10,9 %	9,5 %	10,3 %	4,0 %	s. o.
Taux de capitalisation final ²	5,4 %-6,4 %	6,4 %-7,1 %	9,8 %	10,4 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Date de sortie	2040	2040	2039	2038	2049	2047	2035	s. o.

¹⁾ Les taux d'actualisation ne sont pas ajustés en fonction des risques propres à l'actif.

²⁾ Le taux de capitalisation final en Amérique du Nord et en Colombie ne s'applique qu'aux actifs hydroélectriques.

Le tableau ci-après résume l'incidence d'une variation des taux d'actualisation, des prix de l'électricité et des taux de capitalisation finaux sur la juste valeur des immobilisations incorporelles.

	2019				
(EN MILLIONS)	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe	Total
Augmentation de 25 points de base des taux d'actualisation.....	(740) \$	(190) \$	(80) \$	(50) \$	(1 060) \$
Diminution de 25 points de base des taux d'actualisation.....	750	250	50	50	1 100
Augmentation de 5 % des prix futurs de l'énergie.....	670	400	70	—	1 140
Diminution de 5 % des prix futurs de l'énergie.....	(670)	(400)	(70)	—	(1 140)
Augmentation de 25 points de base du taux de capitalisation final.....	(120)	(40)	—	—	(160)
Diminution de 25 points de base du taux de capitalisation final.....	130	40	—	—	170

	2018			
(EN MILLIONS)	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Total
Augmentation de 25 points de base des taux d'actualisation	(660) \$	(180) \$	(60) \$	(900) \$
Diminution de 25 points de base des taux d'actualisation	700	190	70	960
Augmentation de 5 % des prix futurs de l'énergie.....	740	440	90	1 270
Diminution de 5 % des prix futurs de l'énergie	(740)	(440)	(90)	(1 270)
Augmentation de 25 points de base du taux de capitalisation final ¹ ..	(130)	(30)	—	(160)
Diminution de 25 points de base du taux de capitalisation final ¹	140	30	—	170

¹⁾ Le taux de capitalisation final aux États-Unis et en Colombie ne s'applique qu'aux actifs hydroélectriques.

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques aux États-Unis et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, majoré de la durée du renouvellement de 30 ans non récurrent visant la majorité des actifs hydroélectriques. La durée résiduelle moyenne pondérée de l'autorisation ou de la durée d'utilité d'un actif de concession au 31 décembre 2019, compte tenu d'un renouvellement de 30 ans non récurrent des actifs hydroélectriques touchés, était de 32 ans (33 ans en 2018). Par conséquent, aucune valeur finale n'est attribuée aux actifs hydroélectriques au Brésil à la fin de la durée de l'autorisation.

Le tableau ci-dessous résume le pourcentage du total de la production visée par contrat aux termes de conventions d'achat d'électricité au 31 décembre 2019 :

	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
1 an à 10 ans	57 %	25 %	64 %	100 %
11 à 20 ans	33 %	0 %	33 %	54 %

Le tableau suivant résume les prix de l'électricité moyens provenant des conventions d'achat d'électricité à long terme qui sont directement liées à des actifs de production d'énergie connexes :

Par MWh ¹	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
1 an à 10 ans	90 \$	217 000 COP	292 R\$	167 €
11 à 20 ans	81 \$	272 000 COP	411 R\$	235 €

¹⁾ Tient compte de prix nominaux fondés sur la production moyenne pondérée.

Le tableau suivant résume les estimations des prix futurs de l'électricité :

Par MWh ¹	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
1 an à 10 ans	64 \$	257 000 COP	272 R\$	72 €
11 à 20 ans	120 \$	358 000 COP	418 R\$	58 €

¹⁾ Tient compte de prix nominaux fondés sur la production moyenne pondérée.

La vision à long terme de la société est intimement liée au coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2023 à 2035. Une variation d'une autre année ferait augmenter ou diminuer la juste valeur des immobilisations corporelles d'environ 170 millions \$ (130 millions \$ en 2018).

Si les immobilisations corporelles réévaluées de la société avaient été évaluées selon le coût historique, la valeur comptable, déduction faite de l'amortissement cumulé, se serait établie comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019	2018
Hydroélectricité	10 436 \$	10 589 \$
Énergie éolienne	5 057	5 172
Énergie solaire	4 623	3 765
Accumulation et divers	231	241
Total	20 347 \$	19 767 \$

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des immobilisations incorporelles :

(EN MILLIONS)	Note	Total
Solde au 31 décembre 2017		13 \$
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises.....	4	257
Charge d'amortissement ¹		(9)
Solde au 31 décembre 2018		261
Charge d'amortissement ¹		(20)
Solde au 31 décembre 2019		241 \$

¹⁾ Compris au poste Divers des comptes consolidés de résultats.

Les immobilisations incorporelles concernent certaines centrales de production d'énergie exploitée dans le cadre d'accords de concession de services en Amérique latine. Nous tirons principalement profit d'un accord de concession proposé par le gouvernement et d'une CAÉ à long terme avec UTE - Administracion Nacional de Usinas y Transmisiones Electricas, l'entreprise de production d'électricité détenue par le gouvernement de la République d'Uruguay. En vertu de la CAÉ, nous fournissons de l'électricité pour la durée du contrat à un prix fixe, dans tous les cas, ajusté pour tenir compte de l'inflation.

Les actifs liés à la concession de services d'Énergie Brookfield sont exploités en vertu d'autorisations qui viennent à échéance entre 2031 et 2038. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur 17 à 20 ans.

En vertu de ces conventions, la société a comptabilisé un produit de 36 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (23 millions \$ en 2018 et 7 millions \$ en 2017).

13. EMPRUNTS

Emprunts sans recours

Les emprunts sans recours sont habituellement des emprunts sans recours, à long terme, et grevant des actifs précis, libellés dans la monnaie locale de la filiale. Les emprunts sans recours aux États-Unis et en Europe consistent en des dettes à taux fixe et à taux variable indexées sur le taux interbancaire offert à Londres (le « TIOL ») et le taux interbancaire offert en euros (le « taux EURIBOR »). La société a recours à des swaps de taux d'intérêt aux États-Unis pour réduire au minimum son exposition aux taux d'intérêt variables. Les emprunts sans recours au Brésil sont assortis de taux d'intérêt variables de la Taxa de Juros de Longo Prazo (« TJLP »), soit le taux d'intérêt à long terme de la Banque nationale de développement économique du Brésil, ou du taux du certificat de dépôt interbancaire, majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Colombie sont assortis de taux fixes et de taux variables indexés à l'Indicador Bancario de Referencia (« IBR »), soit le taux d'intérêt à court terme de Banco Central de Colombia, et de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de la Colombie, soit le taux d'inflation de Colombia, majorés d'une marge.

Il est actuellement prévu que le taux Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») remplacera le TIOL en dollars américains, et que le taux en euro à court terme (« ESTR ») remplacera l'EURIBOR. Ce changement devrait entrer en vigueur d'ici le 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2019, ces réformes n'avaient eu aucune incidence sur les emprunts assortis de taux d'intérêt variables de la société.

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts sans recours aux 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Moyenne pondérée		Valeur comptable	Juste valeur estimée	Moyenne pondérée		Valeur comptable	Juste valeur estimée
	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)			Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)		
Emprunts sans recours								
Hydroélectricité ¹	6,1	9	5 153 \$	5 525 \$	6,3	9	5 002 \$	5 142 \$
Énergie éolienne.....	4,1	10	2 982	3 095	4,7	9	3 090	3 094
Énergie solaire.....	4,7	10	3 811	3 970	5,1	11	3 277	3 281
Accumulation et divers ..	7,0	16	14	14	7,6	17	16	16
Total.....	6,1	10	11 960	12 604 \$	5,5	10	11 385	11 533 \$
Ajouter : primes non amorties ²			84				53	
Déduire : coûts de financement non amortis ²			(86)				(66)	
Moins : tranche courante			(605)				(1 058)	
			<u>11 353 \$</u>				<u>10 314 \$</u>	

¹⁾ Comprend une obligation locative de 330 millions \$ liée à une centrale hydroélectrique comptabilisée à la juste valeur dans les immobilisations corporelles et assujettie à la réévaluation.

²⁾ Les primes non amorties et les coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

Les remboursements futurs des emprunts sans recours de la société, pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont comme suit :

(EN MILLIONS)	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité	122 \$	100 \$	554 \$	490 \$	381 \$	3 506 \$	5 153 \$
Énergie éolienne.....	163	167	365	371	156	1 760	2 982
Énergie solaire	319	604	137	449	148	2 154	3 811
Accumulation et divers	1	1	1	1	1	9	14
	<u>605 \$</u>	<u>872 \$</u>	<u>1 057 \$</u>	<u>1 311 \$</u>	<u>686 \$</u>	<u>7 429 \$</u>	<u>11 960 \$</u>

Le tableau suivant présente la variation des coûts de financement non amortis des emprunts sans recours pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019	2018
Emprunts sans recours		
Coûts de financement non amortis au début de l'exercice	(66) \$	(67) \$
Autres coûts de financement	(27)	(17)
Amortissement des coûts de financement	5	14
Écart de conversion et autres	2	4
Coûts de financement non amortis à la fin de l'exercice.....	(86) \$	(66) \$

Le 30 avril 2019, la société a conclu un refinancement de 204 millions \$ visant les centrales d'énergie éolienne en Uruguay, soit un financement additionnel de 58 millions \$. L'emprunt a été prélevé en trois tranches. Environ 46 % de l'encours du capital porte intérêt à un taux fixe de 2,6 %, et le reste au taux d'intérêt de base applicable, majoré de la marge applicable s'échelonnant de 1,94 % à 2,94 %.

Le 29 mai 2019, la société a conclu un financement de 104 millions \$ visant les centrales d'énergie solaire aux États-Unis. L'emprunt porte intérêt au taux de base applicable, majoré d'une marge s'échelonnant de 2 % à 2,4 %, et vient à échéance en mai 2034.

Le 6 juin 2019, la société a conclu un financement par obligations visant les activités en Colombie. Le financement consistait en obligations non garanties de premier rang d'un capital de 1,1 billion COP (333 millions \$) dont les échéances sont de 4, 8, 15 et 30 ans, et portent intérêt à respectivement un taux de 6,1 %, un taux de 7,0 %, un taux fondé sur l'IPC majoré de 3,7 % et un taux fondé sur l'IPC majoré de 4,0 %.

Le 21 juin 2019, la société a conclu un refinancement de 155 millions \$, y compris un emprunt additionnel de 30 millions \$, visant un portefeuille hydroélectrique aux États-Unis. La tranche de l'emprunt additionnel porte intérêt à un taux fixe de 3,4 % et vient à échéance en janvier 2022.

Le 15 août 2019, la société a conclu un refinancement de 45 millions \$ visant les centrales hydroélectriques aux États-Unis. L'emprunt porte intérêt au taux de base applicable, majoré d'une marge de 2,8 % et vient à échéance en septembre 2022.

Le 30 août 2019, la société a conclu un financement de 131 millions \$ visant les centrales d'énergie éolienne aux États-Unis. L'emprunt porte intérêt à un taux de base applicable, majoré d'une marge de 3,2 %, et vient à échéance en juillet 2032.

Le 25 septembre 2019, la société a conclu un financement de 475 millions \$ visant les centrales d'énergie solaire aux États-Unis. L'emprunt porte intérêt à un taux de base applicable, majoré d'une marge s'échelonnant de 1 % à 1,75 %, et vient à échéance en septembre 2020.

Le 8 octobre 2019, la société a augmenté sa facilité de crédit renouvelable et sa facilité de lettres de crédit visant les activités aux États-Unis pour les porter à respectivement 800 millions \$ et 300 millions \$. Les deux facilités viennent à échéance en octobre 2024 et la facilité de crédit porte intérêt aux taux de base applicable, majoré d'une marge de 2,25 %. Au 31 décembre 2019, aucun montant n'avait été emprunté sur les facilités.

Le 16 octobre 2019, la société a réalisé une émission de billets d'un montant en capital de 700 millions \$ visant les activités aux États-Unis. Les billets de premier rang portent intérêt à un taux fixe de 4,75 % et viennent à échéance en janvier 2030.

En octobre 2019, la société a remboursé des billets d'un montant en capital de 300 millions \$ avant leur échéance en 2025, ainsi qu'un montant de 350 millions \$ sur un emprunt à terme avant son échéance.

Au cours du quatrième trimestre de 2019, la société a réalisé des financements d'un montant total de 600 milliards COP (182 millions \$) visant les activités en Colombie. Les emprunts portent intérêt aux taux de base applicables, majorés d'une marge de 4,1 % à 4,23 % et viennent à échéance de 2026 à 2031.

Le 13 novembre 2019, la société a conclu un refinancement s'élevant à 17 millions \$ visant un portefeuille hydroélectrique aux États-Unis. L'emprunt porte intérêt au taux de base applicable, majoré d'une marge de 3,3 % et vient à échéance le 17 septembre 2022.

Le 25 novembre 2019, la société a conclu un financement de 172 millions \$ visant un portefeuille d'énergie éolienne aux États-Unis. L'emprunt porte intérêt au taux de base applicable, majoré d'une marge de 3,55 % et vient à échéance en mai 2039.

Le 10 décembre 2019, la société a conclu un refinancement de 235,8 millions € (264 millions \$) visant un portefeuille d'énergie solaire en Espagne. L'emprunt porte intérêt au taux de base applicable, majoré d'une marge s'échelonnant de 1,65 % à 2,05 %, et vient à échéance en décembre 2033.

Le 27 décembre 2019, la société a conclu un refinancement de 213,6 millions € (240 millions \$) visant un portefeuille d'énergie solaire en Espagne, soit un financement additionnel d'environ 42,0 millions € (47 millions \$). L'emprunt est composé de deux tranches venant à échéance en juin 2035 et en décembre 2033 et portent intérêt respectivement à un taux de 2,55 % et au Euribor, majoré d'une marge s'échelonnant de 1,9 % à 2,5 %.

En décembre 2019, la société a conclu un financement sans recours de 187 millions R\$ (47 millions \$) visant une centrale hydroélectrique d'une puissance de 30 MW en cours de construction au Brésil. Au 31 décembre 2019, un montant de 63 millions R\$ (15 millions \$) a été emprunté. L'emprunt porte intérêt au taux de base applicable, majoré d'une marge de 3,8 % et vient à échéance en 2038.

En décembre 2019, la société a conclu un refinancement sans recours de 450 millions R\$ (110 millions \$) visant un portefeuille d'actifs au Brésil. L'emprunt porte intérêt au taux de base applicable, majoré d'une marge de 1,4 %, et vient à échéance en décembre 2027.

Le 23 décembre 2019, la société a conclu une facilité de crédit renouvelable de 150 millions \$ visant les activités aux États-Unis. La facilité de crédit vient à échéance en juin 2023 et porte intérêt au taux de base applicable, majoré de la marge applicable, qui était de 1,2 % au 31 décembre 2019.

Renseignements supplémentaires

Le tableau suivant présente les variations des emprunts de la société pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	1 ^{er} janvier	Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	Acquisitions	Autres éléments sans effet de trésorerie ¹⁾	31 décembre
2019					
Emprunts sans recours...	11 372 \$	610	—	(24)	11 958 \$
2018					
Emprunts sans recours...	9 423 \$	250	1 894	(195)	11 372 \$

¹⁾ Comprend le change et l'amortissement de la prime et des coûts de financement non amortis.

14. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle de Brookfield Renewable Corporation se répartissaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019	2018
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	10 258 \$	9 666 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield Renewable Partners L.P.	268	273
	10 526 \$	9 939 \$

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation

La variation nette des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se présente comme suit :

(EN MILLIONS)	Brookfield Americas Infra- structure Fund	Brookfield Infra- structure Fund II	Brookfield Infra- structure Fund III	Investisseurs institution- nels d'Isagen	Participations ne donnant pas le contrôle dans Isagen – actionnaires publics	The Catalyst Group	TerraForm Power	Divers	Total
Au 31 décembre 2016	963 \$	1 364 \$	1 113 \$	1 675 \$	14 \$	127 \$	— \$	(5) \$	5 251 \$
Résultat net.....	(29)	8	10	47	—	12	(38)	3	13
Autres éléments du résultat global	(76)	256	111	78	(1)	2	(2)	1	369
Acquisition	—	—	499	—	—	—	912	135	1 546
Apports en capital.....	—	32	(19)	19	—	—	—	28	60
Dividendes déclarés et remboursement de capital	(8)	(162)	(71)	(115)	—	(7)	1	(7)	(369)
Divers.....	—	1	—	(3)	(4)	—	3	3	—
Au 31 décembre 2017	850 \$	1 499 \$	1 643 \$	1 701 \$	9 \$	134 \$	876 \$	158 \$	6 870 \$
Résultat net.....	1	12	161	174	1	14	136	3	502
Autres éléments du résultat global	66	234	809	504	5	(18)	549	7	2 156
Apports en capital.....	—	—	230	—	—	—	420	—	650
Dividendes déclarés et remboursement de capital	(17)	(58)	(163)	(167)	—	(6)	(88)	(10)	(509)
Divers.....	—	8	(13)	—	—	—	2	—	(3)
Au 31 décembre 2018	900 \$	1 695 \$	2 667 \$	2 212 \$	15 \$	124 \$	1 895 \$	158 \$	9 666 \$
Résultat net.....	—	—	—	154	1	17	(135)	(1)	36
Autres éléments du résultat global	46	114	324	266	2	(41)	200	1	912
Apports en capital.....	—	2	—	—	(2)	—	292	2	294
Dividendes déclarés et remboursement de capital	(24)	(57)	(180)	(259)	(1)	(11)	(121)	(20)	(673)
Divers.....	—	2	23	2	(2)	—	(2)	—	23
Au 31 décembre 2019	922 \$	1 756 \$	2 834 \$	2 375 \$	13 \$	89 \$	2 129 \$	140 \$	10 258 \$
Participations détenues par des tiers au 31 décembre 2019.....	75 %-80 %	43 %-60 %	23 %-71 %	53 %	0,4 %	25 %	67 %	21 %-30 %	

¹⁾ Comprend des participations ne donnant pas le contrôle détenues directement et indirectement par Énergie Brookfield (28,9 %) et par les actionnaires publics de TerraForm Power (38,5 %) au 31 décembre 2019.

Le 11 juin 2018, une filiale de Brookfield a acquis 60 975 609 actions ordinaires de TerraForm Power au prix de 10,66 \$ l'action dans le cadre d'un placement privé (le « placement privé de 2018 »). Immédiatement après la clôture du placement privé de 2018, Brookfield et ses partenaires institutionnels détenaient une participation d'environ 65 % dans TerraForm Power. La participation financière restante d'environ 35 % était détenue par les actionnaires publics de TerraForm Power.

Le 3 août 2018, TerraForm Power a émis 80 084 actions ordinaires à l'intention d'une société affiliée contrôlée de Brookfield et des actionnaires de TerraForm Power relativement aux pertes nettes subies dans le cadre du règlement définitif d'un recours collectif conformément aux lois fédérales. Immédiatement après l'émission, Brookfield et ses partenaires institutionnels détenaient une participation d'environ 65 % dans TerraForm Power. La participation financière restante d'environ 35 % était détenue par les actionnaires publics de TerraForm Power.

Le 8 octobre 2019, une société affiliée de Brookfield a acquis 2 981 514 actions ordinaires de TerraForm Power au prix de 16,77 \$ l'action dans le cadre d'un placement privé (le « placement privé de 2019 »). Le placement privé de 2019 a été réalisé parallèlement au placement de 250 millions \$ par voie d'appel public à l'épargne de TerraForm Power. À la clôture de l'appel public à l'épargne et du placement privé de 2019, Brookfield et ses partenaires institutionnels détenaient, en date du 31 décembre 2019, une participation d'environ 61,5 % dans TerraForm Power. La participation financière restante d'environ 38,5 % était détenue par les actionnaires publics de TerraForm Power.

Les tableaux suivants résument certaines informations financières relatives aux filiales en exploitation dont les participations ne donnant pas le contrôle qui ont de l'importance pour Brookfield Renewable Corporation :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Brookfield Americas Infra- structure Fund	Brookfield Infra- structure Fund II	Brookfield Infra- structure Fund III ¹	Isagen ²	The Catalyst Group	TerraForm Power ³	Divers	Total
Participations détenues par des tiers.....	75 %-80 % <i>Amérique du Nord, Brésil</i>	43 %-60 % <i>Amérique du Nord, Brésil</i>	71 % <i>Amérique du Nord</i>	76 % <i>Colombie</i>	25 % <i>Amérique du Nord</i>	100 % <i>Amérique du Nord, Europe</i>	21 %-30 % <i>Amérique du Nord, Brésil</i>	
Établissement.....								
Exercice clos le 31 décembre 2017 :								
Produits.....	123 \$	318 \$	53 \$	797 \$	135 \$	147 \$	16 \$	1 589 \$
Résultat net	(34)	15	13	89	47	(56)	(1)	73
Total du résultat global.....	(133)	546	119	236	57	(57)	(5)	763
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	(29)	8	9	67	12	(56)	2	13
Exercice clos le 31 décembre 2018 :								
Produits.....	157 \$	322 \$	58 \$	896 \$	142 \$	815 \$	15 \$	2 405 \$
Résultat net	2	21	12	331	56	215	(1)	636
Total du résultat global.....	95	445	416	1 290	(16)	1 063	19	3 312
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	1	12	8	251	14	215	1	502
Au 31 décembre 2018 :								
Immobilisations corporelles à la juste valeur	1 687 \$	4 500 \$	1 333 \$	6 665 \$	875 \$	9 163 \$	145 \$	24 368 \$
Total de l'actif	1 737	4 643	1 340	7 717	982	10 263	149	26 831
Total des emprunts.....	536	1 408	346	1 744	369	5 829	40	10 272
Total du passif	582	1 593	355	3 548	387	7 209	55	13 729
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	900	1 695	699	3 169	124	3 054	25	9 666
Exercice clos le 31 décembre 2019 :								
Produits.....	155 \$	331 \$	46 \$	971 \$	145 \$	991 \$	24 \$	2 663 \$
Résultat net	2	2	(1)	293	67	(205)	7	165
Total du résultat global.....	61	282	155	1 007	(99)	90	9	1 505
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	1	220	17	(205)	3	36
Au 31 décembre 2019 :								
Immobilisations corporelles à la juste valeur	1 713 \$	4 619 \$	1 468 \$	7 352 \$	696 \$	10 350 \$	141 \$	26 339 \$
Total de l'actif	1 754	4 746	1 478	8 403	794	11 420	147	28 742
Total des emprunts	509	1 399	346	1 865	325	6 297	40	10 781
Total du passif	569	1 565	352	3 928	342	8 155	59	14 970
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	922	1 756	806	3 395	89	3 265	25	10 258

¹ Compte non tenu de l'information liée à Isagen et TerraForm Power, qui est présentée séparément.

² Les participations détenues par des tiers dans Isagen totalisaient 75,9 % au 31 décembre 2019 et se répartissaient comme suit : Brookfield Infrastructure Fund III, 22,9 %; investisseurs institutionnels d'Isagen, 52,6 %; et autres participations ne donnant pas le contrôle, 0,4 %.

³ Les participations détenues par des tiers dans TerraForm Power au 31 décembre 2019 se répartissaient comme suit : Brookfield Infrastructure Fund III, 32,5 %, participations publiques ne donnant pas le contrôle dans TerraForm Power, 38,5 %, et Énergie Brookfield, la tranche restante.

Le tableau suivant résume certaines informations financières relatives aux *participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield* :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
Pour les exercices clos les 31 décembre :			
Produits.....	1 303 \$	1 251 \$	1 164 \$
Résultat net.....	350	324	74
Résultat global.....	944	1 412	355
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield	11	4	—
Aux 31 décembre :			
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	10 213 \$	9 516 \$	
Total de l'actif.....	11 567	11 013	
Total des emprunts.....	2 641	2 521	
Total du passif.....	4 971	4 558	
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield.....	268	273	

15. GOODWILL

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du goodwill :

(EN MILLIONS)	Note	Total
Solde au 31 décembre 2017		901 \$
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises.....	4	133
Écart de conversion.....		(86)
Solde au 31 décembre 2018		948
Écart de conversion et divers ¹		1
Solde au 31 décembre 2019 ²		949 \$

¹⁾ Correspondent aux ajustements de la répartition du prix d'acquisition des actifs et des passifs repris dans le cadre de l'acquisition de Saeta Yield.

²⁾ Comprend un goodwill de 821 millions \$ de notre secteur hydroélectrique, de 66 millions \$ de notre secteur énergie éolienne et de 62 millions \$ de notre secteur énergie solaire.

Le goodwill comptabilisé au 31 décembre 2017 découle de la comptabilisation du passif d'impôt différé dans la répartition du prix d'acquisition par voie de regroupements d'entreprises. Le passif d'impôt différé est évalué, conformément à IAS 12, dans la répartition du prix d'acquisition plutôt qu'à la juste valeur. Par conséquent, le goodwill comptabilisé ne représente pas le goodwill principal, mais plutôt le goodwill découlant de concepts comptables, ou goodwill « secondaire ». Afin d'éviter une dépréciation immédiate de ce goodwill secondaire, la société a retiré de la valeur comptable tout goodwill secondaire qui continue, à la date du test de dépréciation du goodwill, d'être soutenu par l'existence du passif d'impôt différé initial qui a donné lieu au goodwill. Nous avons effectué un test de dépréciation en date du 31 décembre 2019 au niveau où le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Dans le cadre de ce test de dépréciation du goodwill, la direction a retiré de la valeur comptable des actifs touchés le goodwill secondaire qui continuait d'être soutenu par l'existence du passif d'impôt différé initial qui avait donné lieu au goodwill. Le solde du goodwill n'est pas important par rapport au solde total au 31 décembre 2019 et aucune dépréciation du goodwill n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

16. GESTION DU CAPITAL

Les principaux objectifs de la société par rapport à la gestion du capital consistent à s'assurer de la durabilité de son capital en vue de soutenir les activités poursuivies, de respecter ses obligations financières, de saisir les occasions de croissance et d'offrir des distributions stables. Le capital de la société est surveillé au moyen du ratio d'endettement sur une base consolidée. Au 31 décembre 2019, ce ratio s'établissait à 36 % (36 % en 2018).

La stratégie de la société consiste à respecter les mesures présentées dans le tableau ci-après aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019	2018
Emprunts sans recours ¹	11 960 \$	11 385 \$
Passifs d'impôt différé, montant net ²	3 586	3 210
Capitaux propres		
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	10 258	9 666
Participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield	268	273
Énergie Brookfield	7 348	7 285
Total de la structure du capital	33 420 \$	31 819 \$
Ratio d'endettement	36 %	36 %

¹ Ne tiennent pas compte de primes non amorties d'un montant de 84 millions \$ (53 millions \$ en 2018) et de coûts de financement différés de 86 millions \$ (66 millions \$ en 2018).

² Passifs d'impôt différé, déduction faite des actifs d'impôt différé.

17. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente la variation des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la société :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
Solde au début de l'exercice	304 \$	184 \$	127 \$
Participation	—	13	—
Quote-part du résultat net	12	17	5
Quote-part des autres éléments du résultat global	51	97	56
Dividendes reçus	(7)	(3)	(4)
Écart de conversion et autres	—	(4)	—
Solde à la fin de l'exercice	360 \$	304 \$	184 \$

Le tableau suivant résume l'ensemble des produits bruts et du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence détenues à 100 % :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
Produits	103 \$	118 \$	87 \$
Résultat net	24	35	10
Quote-part du résultat net ¹	12	17	5

¹ La société détient des participations de 14 % à 60 % dans ces entités.

Le tableau suivant résume l'ensemble des actifs et des passifs bruts des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence détenues à 100 % aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019	2018
Actifs courants	59 \$	64 \$
Immobilisations corporelles à la juste valeur	1 043	941
Autres actifs	31	54
Passifs courants	(54)	(42)
Emprunts sans recours	(358)	(394)
Autres passifs	(5)	(22)

18. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société aux 31 décembre se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	2019	2018
Trésorerie	282 \$	261 \$
Dépôts à court terme	22	81
	304 \$	342 \$

19. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions de la société aux 31 décembre se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	2019	2018
Activités	125 \$	101 \$
Obligations liées au crédit.....	119	178
Dépenses d'investissement et projets de développement	21	14
Total.....	265	293
Moins : à long terme	(104)	(168)
À court terme	161 \$	125 \$

20. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres actifs courants de la société aux 31 décembre se composaient des éléments suivants :

(EN MILLIONS)	2019	2018
Créances clients.....	453 \$	427 \$
Charges payées d'avance et créances diverses.....	137	146
Autres créances à court terme.....	85	46
	675 \$	619 \$

Au 31 décembre 2019, 81 % des créances clients étaient non échues (82 % en 2018). La société ne s'attend pas à ce que la recouvrabilité de ces montants soit un enjeu. Par conséquent, aux 31 décembre 2019 et 2018, il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire de constituer une provision pour pertes sur créances. Les créances clients sont généralement exigibles dans les 30 jours, et des limites de crédit faisant l'objet d'un suivi serré sont attribuées à toutes les contreparties. Pour déterminer la recouvrabilité des créances clients, la direction effectue une analyse de risque en tenant compte du type et de l'âge des débiteurs impayés et de la solvabilité des contreparties. La direction examine aussi régulièrement le solde des créances clients.

21. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les composantes des autres actifs non courants de la société se répartissaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Notes	2019	2018
Liquidités soumises à restrictions	19	104 \$	168 \$
Créances à long terme.....		10	21
Montants à recevoir de parties liées	26	7	3
Divers		13	12
		134 \$	204 \$

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les liquidités soumises à restrictions étaient détenues principalement pour acquitter des paiements de loyers et des accords de crédit.

22. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres crédateurs de la société aux 31 décembre étaient comme suit :

(EN MILLIONS)	2019	2018
Dettes fournisseurs.....	118 \$	111 \$
Créditeurs liés aux activités d'exploitation.....	218	222
Intérêts à payer sur des emprunts sans recours	65	84
Tranche à court terme des obligations locatives.....	18	—
Divers	24	27
	443 \$	444 \$

23. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT

Le tableau ci-dessous présente la variation des passifs relatifs au démantèlement de la société :

(EN MILLIONS)	2019	2018
Solde au début de l'exercice	341 \$	303 \$
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises.....	33	68
Réduction issue de paiements/décomptabilisation	(1)	—
Désactualisation	15	7
Changements d'estimations	55	(35)
Effet de change	(1)	(2)
Solde à la fin de l'exercice.....	442 \$	341 \$

La société a comptabilisé des obligations de démantèlement relativement à certains actifs de production d'électricité. Une obligation de démantèlement a été établie pour des centrales hydroélectriques, éoliennes et solaires, dont la remise en état devrait se faire entre 2020 et 2046. Le coût estimatif des activités de démantèlement est établi d'après l'évaluation d'un tiers.

24. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les composantes des autres passifs non courants de la société se présentaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019	2018
Obligations au titre des prestations de retraite	77 \$	66 \$
Obligation locative	327	—
Passif au titre des paiements relatifs aux concessions.....	13	15
Divers	128	29
	545 \$	110 \$

25. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Engagements

Dans le cours de ses activités, la société est partie à des ententes relatives à l'utilisation d'eau, de terrains et de barrages. Les paiements prévus en vertu de ces ententes varient selon le volume d'électricité produite. Les diverses ententes peuvent être renouvelées et se prolonger jusqu'en 2089.

Dans le cours normal des activités, la société prendra des engagements au titre des dépenses d'investissement qui concernent principalement des coûts engagés dans le cadre de projets d'initiatives de croissance divers. Au 31 décembre 2019, la société avait pris des engagements au titre des dépenses d'investissement en cours d'un montant de 36 millions \$. De ce montant, une tranche de 32 millions \$ est exigible dans moins d'un an, et une tranche de 4 millions \$ est exigible dans deux ans.

La société, de concert avec ses partenaires institutionnels, s'est engagée à investir environ 48 millions \$ en vue d'acquérir un portefeuille d'énergie solaire en développement au Brésil d'une puissance de 210 MW. La clôture de la transaction devrait se faire au quatrième trimestre de 2020, sous réserve des conditions de clôture habituelles, et la participation de la société devrait s'élever à 25 %.

Éventualités

Dans le cours normal des activités, la société fait l'objet d'actions en justice de temps à autre en ce qui a trait à sa propriété et à l'exploitation de son portefeuille. À cet égard, TerraForm Power fait face à un litige concernant le paiement conditionnel de certains actifs en développement que SunEdison a acquis des vendeurs de First Wind Sellers en 2014. Ce litige est antérieur à notre investissement initial dans TerraForm Power en 2017. En outre, TerraForm Power fait face à un litige en regard d'un placement privé concernant Énergie Brookfield et ses sociétés affiliées en 2018. Nous ne pouvons prédire l'incidence des litiges en cours, ni le temps et l'argent nécessaires à leur résolution.

Les filiales de la société elles-mêmes ont fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Les lettres de crédit émises par les filiales de la société au 31 décembre 2019 totalisaient 639 millions \$ (588 millions \$ en 2018).

La société, de concert avec des investisseurs institutionnels, a fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement puisqu'elles se rapportent à ses participations dans Brookfield Americas Infrastructure Fund, Brookfield Infrastructure Fund II, Brookfield Infrastructure Fund III et Brookfield Infrastructure Fund IV. Les filiales d'Énergie Brookfield ont également fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut des conventions prévoyant l'indemnisation de tiers et la fourniture de garanties à ces derniers dans le cadre de transactions, notamment de cessions d'entreprises, de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises, de vente et d'achat d'actifs et de services et de transfert de crédits d'impôt ou de subventions liés à la production d'énergie renouvelable provenant de partenariats donnant droit à des avantages fiscaux. La société a également convenu d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants et employés. La nature de la quasi-totalité des promesses d'indemnisation et des conventions de garantie empêche la société de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne précisent pas toujours de montant maximal, et les montants dépendent de l'issue d'éventualités futures, dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle.

LATAM Holdco et BEP Subco Inc. (« Canada SubCo »), chacune étant une filiale en propriété exclusive directe et indirecte de la société, ont garanti entièrement et inconditionnellement i) les billets à moyen terme émis et à payer par Brookfield Renewable Partners ULC, filiale de financement d'Énergie Brookfield, ii) les actions privilégiées de premier rang d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc., iii) certaines parts privilégiées d'Énergie Brookfield, et iv) les obligations d'Énergie Brookfield aux termes de ses facilités de crédit bilatérales. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence, à l'heure actuelle ou à l'avenir, sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de la société sont comptabilisées à la valeur d'échange et se font principalement avec Énergie Brookfield et Brookfield.

Conventions de gestion

Convention-cadre de services

Depuis la création, notre société mère a conclu une entente de gestion (la « convention-cadre de services ») avec certains fournisseurs de services (un « fournisseur de services ») qui sont des filiales en propriété exclusive de Brookfield Asset Management. La convention-cadre de services a été modifiée dans le cadre de la clôture de la distribution spéciale pour inclure BEPC comme bénéficiaire de services.

Les états financiers consolidés de la société comprennent les frais généraux de la société en commandite qui n'étaient pas historiquement attribués aux activités de l'entreprise. Ces charges concernent les frais de gestion payables à Brookfield Asset Management et des coûts d'exploitation directs engagés par une filiale de la société en commandite. Ces charges réparties ont été incluses, le cas échéant, dans les comptes consolidés de résultat de la société. Les principaux décideurs de la société sont des employés de la société mère ultime qui fournissent des services de gestion aux termes de la convention-cadre de services de la société. Toutefois, les états financiers peuvent ne pas comprendre l'ensemble de toutes les charges qui auraient été engagées et peuvent ne pas être représentatifs des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie consolidés de la société comme si elle avait été une société autonome au cours des périodes présentées. Il n'est pas possible en pratique d'estimer les coûts réels qui auraient été engagés si la société avait été une société autonome au cours des périodes présentées étant donné que ces coûts dépendraient de multiples facteurs, y compris la structure organisationnelle et l'infrastructure.

Aux termes de la convention-cadre de services, sur une base trimestrielle, Énergie Brookfield verse des frais de gestion, appelés coûts de service de gestion, au fournisseur de services équivalant à une composante trimestrielle fixe de 5 millions \$ par trimestre, ajustés en fonction de l'inflation, et à une composante variable calculée en pourcentage de l'augmentation de la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield par rapport à une valeur de référence initiale (sous réserve d'une indexation annuelle en fonction d'un taux d'inflation déterminé à partir du 1^{er} janvier 2013) (les « honoraires de gestion de base »). Aux fins du calcul des coûts de services de gestion, la valeur de marché d'Énergie Brookfield correspond au total de la valeur de l'ensemble des parts en circulation, et de tous les autres titres émis par les bénéficiaires de services, majoré du solde de la dette à payer à une tierce partie, assortie d'un recours à l'endroit d'un bénéficiaire des services aux termes de la convention-cadre de services, déduction faite de toute trésorerie détenue par de telles entités. La société devra rembourser sa part de ces honoraires de gestion de base à la société en commandite ou à ses filiales, le cas échéant. La part de BEPC de ces honoraires de gestion de base sera calculée en fonction de la valeur des activités de BEPC par rapport à celle de la société en commandite.

Convention relative aux relations

Depuis sa création, Énergie Brookfield a une convention relative aux relations qu'elle a conclue avec Brookfield en vertu de laquelle Brookfield a convenu, sous réserve de certaines exceptions, qu'Énergie Brookfield servira de principal véhicule par l'intermédiaire duquel Brookfield acquerra, directement ou indirectement, des actifs d'énergie renouvelable à l'échelle mondiale. La société, étant une filiale contrôlée par Énergie Brookfield, peut se prévaloir de plein droit des avantages conférés aux termes de la convention relative aux relations et est liée par certaines obligations y afférentes.

Convention-cadre de services de TERP et Brookfield

TerraForm Power était partie à une entente de gestion (la « convention-cadre de services de TERP et Brookfield ») avec Brookfield ainsi que certaines de ses sociétés affiliées, datée du 16 octobre 2017. En vertu de la convention-cadre de services de TERP et Brookfield, TerraForm Power assumait les coûts de services de gestion trimestriels qui étaient calculés comme suit, conformément à la convention-cadre de services de TERP et Brookfield :

- Pour chacun des quatre premiers trimestres après le 16 octobre 2017, une composante fixe de 2,5 millions \$ par trimestre (sous réserve d'un ajustement proportionnel pour le trimestre qui inclut le 16 octobre 2017) plus 0,3125 % de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour ce trimestre.
- Pour chacun des quatre trimestres suivants, une composante fixe de 3,0 millions \$ par trimestre rajustée annuellement en fonction de l'inflation plus 0,3125 % de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour ce trimestre.
- Par la suite, une composante fixe de 3,75 millions \$ par trimestre rajustée annuellement en fonction de l'inflation plus 0,3125 % de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour ce trimestre.

Aux fins du calcul du paiement des coûts de service de gestion, l'expression « augmentation de la valeur de la capitalisation boursière » désignait, pour tout trimestre, l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière de TerraForm Power pour ce trimestre, calculée en multipliant le nombre d'actions ordinaires en circulation de TerraForm Power au dernier jour de Bourse de ce trimestre par la différence entre (x) le cours moyen pondéré selon le volume d'une action ordinaire pendant les jours de Bourse dudit trimestre et (y) 9,52 \$. Si la différence entre (x) et (y) dans le calcul de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour un trimestre était un nombre négatif, alors l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière était réputée être nulle. Les coûts de service de gestion de TerraForm Power sont compris dans le compte de résultat consolidé de la société en fonction de ses archives.

La convention-cadre de services de TERP et Brookfield a été résiliée après l'acquisition de TerraForm Power.

Convention de gouvernance

TerraForm Power était partie à une convention de gouvernance datée du 16 octobre 2017, désignée comme la convention de gouvernance, avec Orion Holdings et toute société affiliée contrôlée de Brookfield Asset Management (autres que TerraForm Power et ses sociétés affiliées contrôlées), lesquelles, en vertu de la convention de gouvernance, deviennent occasionnellement parties à la présente convention, désignées collectivement comme les commanditaires.

La convention de gouvernance a établi certains droits et certaines obligations de TerraForm Power et des sociétés affiliées contrôlées de Brookfield Asset Management qui détenaient des titres avec droits de vote de TerraForm Power à l'égard de la gouvernance de TerraForm Power et des relations entre les sociétés affiliées de BAM et TerraForm Power et ses sociétés affiliées contrôlées.

Le 11 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo et TerraForm Power ont signé une convention connexe en vertu de laquelle NA HoldCo est devenue partie à la convention de gouvernance. Le 29 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo, BBHC Orion et TerraForm Power ont signé une deuxième convention selon laquelle BBHC Orion est devenue partie à la convention de gouvernance.

La convention de gouvernance a été résiliée au moment de l'acquisition de TerraForm Power.

Conventions de services d'électricité

Internalisation de la commercialisation de l'énergie

En 2018, Énergie Brookfield et Brookfield ont conclu une entente (la « convention relative à la commercialisation de l'énergie ») visant à internaliser toutes les activités de commercialisation de l'énergie en Amérique du Nord au sein d'Énergie Brookfield. La convention relative à la commercialisation de l'énergie vise à transférer toutes les activités de commercialisation existantes de Brookfield à Énergie Brookfield, ce qui comprend la commercialisation, l'achat et les transactions d'énergie ou de produits connexes en Amérique du Nord, la prestation de services de commercialisation de l'énergie et tout ce qui en découle (l'« internalisation de la commercialisation de l'énergie »). L'internalisation de la commercialisation de l'énergie comprenait également le transfert de toutes les conventions d'achat d'électricité conclues avec des tierces parties, sous réserve de certaines exceptions, ainsi que les conventions d'achat d'électricité et de soutien relatives aux produits conclues avec des parties liées comme il est décrit en détail ci-dessous.

L'internalisation de la commercialisation de l'énergie a été réalisée au cours du troisième trimestre de 2019. Les conventions d'agence d'électricité, la convention de commercialisation de l'énergie et certaines conventions relatives aux produits dont il est question ci-après ont été transférées de Brookfield à Énergie Brookfield dans le cadre de l'internalisation de la commercialisation de l'énergie.

Conventions d'agence d'électricité

Certaines filiales de la société ont conclu des conventions d'agence d'électricité, nommant Brookfield en tant que mandataire exclusif en matière de vente d'électricité, y compris de la prestation de services de transport et d'autres services supplémentaires. De plus, Brookfield se chargeait de l'ordonnancement et de la répartition, et voyait au transport de l'électricité produite et de l'électricité fournie à des tiers conformément aux pratiques prudentes de l'industrie. En vertu de chaque convention, Brookfield avait droit au remboursement de tous les frais tiers engagés et, dans certains cas, recevait une rémunération supplémentaire en échange de la prestation de ses services de vente d'électricité et d'autres services.

Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, toutes les conventions d'agence d'électricité ont été transférées de Brookfield à Énergie Brookfield.

Convention de commercialisation de l'énergie

Brookfield avait accepté de fournir des services de commercialisation d'énergie à la société. En vertu de cette convention, la société payait des frais de commercialisation de l'énergie proportionnels aux services reçus. Se reporter à la note 7, « Coûts d'exploitation directs ». Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention de commercialisation de l'énergie a été transférée de Brookfield à Énergie Brookfield.

Autres conventions

Convention relative aux produits tirés de l'électricité

En 2011, une convention relative aux produits tirés de l'électricité a été conclue entre Brookfield et plusieurs entités aux États-Unis détenues par la société. Brookfield a maintenu à 75 \$ le MWh le prix que l'entreprise reçoit pour l'énergie produite par certaines centrales aux États-Unis. Le 1^{er} janvier de chaque année, le prix était accru d'un montant équivalant à 40 % de l'augmentation de l'IPC au cours de l'année civile précédente, jusqu'à concurrence d'une hausse de 3 % dans une seule et même année civile. En 2018, les parties ont conclu une nouvelle convention qui a eu pour effet de modifier les modalités de sorte à renouveler automatiquement la convention jusqu'en 2046 et à conférer à Brookfield le droit de mettre fin à la convention en 2036.

Autres conventions

En vertu d'une convention d'achat d'électricité de 20 ans, Brookfield achetait toute l'énergie produite par plusieurs centrales électriques dans les États du Maine et du New Hampshire détenues par Great Lakes Holding America (« GLHA ») au prix de 37 \$ le MWh. Les tarifs d'électricité étaient soumis à un ajustement annuel égal à 20 % de l'augmentation de l'IPC au cours de l'année précédente. Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention d'achat d'électricité conclue avec GLHA a été transférée à Énergie Brookfield.

En 2011, au moment de la constitution d'Énergie Brookfield, Brookfield a transféré certains projets de développement à la société sans contrepartie initiale, tout en ayant droit à une contrepartie variable sur les activités commerciales ou la vente de ces projets.

Convention d'octroi de ligne de crédit du commanditaire

TerraForm Power a conclu la ligne de crédit du commanditaire avec Brookfield Asset Management et une de ses sociétés affiliées (les « prêteurs ») le 16 octobre 2017. La ligne de crédit du commanditaire constitue une facilité de crédit renouvelable garantie de 500 millions \$ aux termes de laquelle les prêteurs s'engagent à octroyer des prêts au TIOL à la Société au cours d'une période ne devant pas dépasser trois ans, et ce, à compter de la date de prise d'effet de la ligne de crédit du commanditaire (sous réserve du devancement de la période advenant certains événements précis). TerraForm Power peut seulement employer la ligne de crédit du commanditaire pour financer une partie ou la totalité de certaines acquisitions financées ou de dépenses en immobilisations liées à la croissance. La ligne de crédit du commanditaire sera en vigueur jusqu'au 16 octobre 2022 inclusivement et toutes les obligations y afférentes devront être acquittées d'ici la même date. Les emprunts contractés aux termes de la ligne de crédit du commanditaire portent intérêt à un taux annuel correspondant au TIOL déterminé en fonction du coût de financement des dépôts en dollars américains pour la période d'intérêt applicable à l'emprunt, ajusté en fonction de certains coûts additionnels, dans chaque cas majoré de 3 % par année. Outre les intérêts à payer sur l'encours du capital aux termes de la ligne de crédit du commanditaire, la Société est tenue de payer une commission de non-utilisation de 0,5 % par année à l'égard des montants inutilisés aux termes de la ligne de crédit du commanditaire, payable trimestriellement à terme échu.

TerraForm Power est autorisée à réduire volontairement les montants inutilisés et à rembourser à tout moment, sans prime ni pénalité, les emprunts en cours aux termes de la ligne de crédit du commanditaire, à l'exception des coûts de rupture habituels. Dans certains cas, TerraForm Power pourrait être tenue d'effectuer le remboursement anticipé des emprunts en cours aux termes de la ligne de crédit du commanditaire.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, TerraForm Power a effectué deux emprunts totalisant 86 millions \$ sur la ligne de crédit du commanditaire pour financer une tranche du prix de l'acquisition de Saeta et a remboursé intégralement ces montants au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

La convention d'octroi de ligne de crédit du commanditaire a été résiliée après l'acquisition de TerraForm Power.

Convention relative aux relations de TERP

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power a conclu avec Brookfield une convention relative aux relations, désignée comme la convention relative aux relations de TERP, qui régissait certains aspects de la relation entre Brookfield et TerraForm Power. En vertu de la convention relative aux relations de TERP, Brookfield convenait que TerraForm Power lui servira, ainsi qu'à ses sociétés affiliées, de principal véhicule pour la détention d'actifs solaires et éoliens en exploitation en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, et qu'elle accordera à TerraForm Power, sous réserve de certaines conditions, le droit de première offre à l'égard de certains de ces actifs solaires et éoliens en exploitation situés dans ces régions et développés par des personnes qu'elle commandite ou qui sont sous son contrôle. Les droits de TerraForm Power en vertu de la convention relative aux relations de TERP sont assujettis à certaines exceptions et à certains droits de consentement définis dans cette dernière.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019, 2018 et 2017, TerraForm Power n'a acquis aucune installation d'énergie renouvelable auprès de Brookfield dans le cadre de la convention relative aux relations de TERP.

La convention relative aux relations de TERP a été résiliée après l'acquisition de TerraForm Power.

Convention de droits d'inscription de TERP

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power a également conclu une convention relative aux droits d'inscription, désignée comme la convention relative aux droits d'inscription de TERP, avec Orion Holdings. La convention relative aux droits d'inscription de TERP régissait les droits et obligations de TerraForm Power, d'une part, et de Brookfield et ses sociétés affiliées, d'une autre part, à l'égard de l'inscription pour la revente d'une tranche ou de toutes les actions ordinaires de TerraForm Power détenues par Brookfield ou une de ses sociétés affiliées qui sont parties à la convention relative aux droits d'inscription de TERP.

Le 11 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo et TerraForm Power ont signé une convention connexe en vertu de laquelle NA HoldCo est devenue partie à la convention relative aux droits d'inscription de TERP. Le 29 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo, BBHC Orion et TerraForm Power ont signé une deuxième convention connexe en vertu de laquelle BBHC Orion est devenue partie à la convention relative aux droits d'inscription de TERP.

La convention relative aux droits d'inscription de TERP a été résiliée après l'acquisition de TerraForm Power.

Nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power et BRE Delaware, Inc. ont conclu une convention de société à responsabilité limitée modifiée et mise à jour de TerraForm Power, LLC, désignée comme la nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra. La nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra rajuste notamment les seuils applicables aux droits aux distributions incitatives de TerraForm Power, LLC, établissant un premier seuil de distribution de 0,93 \$ par action ordinaire de TerraForm Power et un deuxième seuil de distribution de 1,05 \$ par action ordinaire de TerraForm Power. En vertu de la nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra, les montants provenant de TerraForm Power, LLC devaient faire l'objet d'une distribution trimestrielle, comme suit :

- premièrement à TerraForm Power selon un montant représentant ses dépenses et autres frais engagés pour le trimestre concerné;
- deuxièmement aux porteurs d'unités de catégorie A, désignés comme les unités de catégorie A, jusqu'à ce qu'un montant ait été distribué à ces derniers qui, en tenant compte de tous les impôts payables par TerraForm Power à l'égard du bénéfice imposable attribuable à cette distribution, résulterait en une distribution de 0,93 \$ par action aux porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power (sous réserve d'un ajustement pour les distributions, combinaisons ou fractionnements d'actions ordinaires de TerraForm Power) si pareil montant était versé à tous les porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power;
- troisièmement, 15 % aux détenteurs des droits aux distributions incitatives et 85 % aux porteurs d'unités de catégorie A jusqu'à ce qu'un montant supplémentaire ait été distribué à ces derniers au cours de ce trimestre qui, en tenant compte de tous les impôts payables par TerraForm Power à l'égard du bénéfice imposable attribuable à cette distribution, donnerait lieu à une distribution supplémentaire de 0,12 \$ par action aux porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power (sous réserve d'un ajustement pour les distributions, combinaisons ou fractionnements d'actions ordinaires de TerraForm Power) si pareil montant était versé à tous les porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power;
- par la suite, 75 % aux porteurs d'unités de catégorie A au prorata et 25 % aux détenteurs des droits aux distributions incitatives au prorata.

TerraForm Power n'a effectué aucun paiement lié aux droits aux distributions incitatives au cours des exercices clos les 31 décembre 2019, 2018 et 2017.

La nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra a été modifiée après l'acquisition de TerraForm Power afin de supprimer les obligations de TerraForm Power, LLC d'effectuer des paiements liés aux droits aux distributions incitatives.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
Produits			
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits	387 \$	300 \$	319 \$
Coûts d'exploitation directs			
Achats d'énergie	(10) \$	(11) \$	(13) \$
Services de commercialisation d'énergie et autres.....	(26)	(39)	(34)
Services d'assurance ¹	(18)	(17)	(15)
	(54) \$	(67) \$	(62) \$
Charge d'intérêts			
Charge d'intérêts	(4) \$	(9) \$	(11) \$
Coûts de service de gestion.....			
Convention de gestion de services	(109) \$	(71) \$	(63) \$
¹⁾ Les honoraires liés aux services d'assurance sont versés à une filiale de Brookfield Asset Management, laquelle agit comme courtier entre des assureurs externes et la société. Les honoraires versés à la filiale de Brookfield Asset Management pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'établissaient à 1 million \$ (moins de 1 million \$ en 2018).			

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Partie liée	2019	2018
Actifs courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield.....	20 \$	2 \$
	Énergie Brookfield	156	273
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	6	6
		182 \$	281 \$
Actifs non courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	7 \$	3 \$
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield	19 \$	12 \$
	Énergie Brookfield	179	86
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	3	9
		201 \$	107 \$
Passifs non courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	2 \$	— \$

Actifs courants

Les montants à recevoir de Brookfield et d'Énergie Brookfield ne portent pas intérêt, ne sont pas assortis d'une sûreté et sont payables à vue.

Passifs courants

Les montants à payer à Brookfield et à Énergie Brookfield ne sont pas assortis d'une sûreté, sont payables à vue et se rapportent à des transactions récurrentes.

27. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La variation nette des soldes du fonds de roulement pour les exercices clos les 31 décembre présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	2019	2018	2017
Créances clients et autres actifs courants	(44) \$	(20) \$	(24) \$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	(6)	—	(112)
Autres actifs et passifs.....	26	(13)	45
Règlement de la distribution spéciale liée à TerraForm Power	—	—	(285)
	(24) \$	(33) \$	(376) \$

28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En février 2020, la société, par l'entremise de sa filiale, TerraForm Power, a conclu l'acquisition d'un portefeuille de deux centrales d'énergie solaire concentrée en Espagne d'une puissance nominale consolidée d'environ 100 MW à un prix d'achat total d'environ 117 millions € (environ 128 millions \$ à la date de l'acquisition). Ces installations, dont la durée de vie réglementaire résiduelle est d'environ 19 ans, sont assujetties au cadre de réglementation de l'Espagne sur les énergies renouvelables.

En mars 2020, la société, de concert avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'actifs d'énergie solaire en développement au Brésil d'une puissance de 278 MW. La participation de la société devrait s'élever à 25 %.

En octobre 2020, la société, par l'entremise de sa filiale, TerraForm Power, a réalisé la vente d'une participation brute de 40 % dans un portefeuille éolien aux États-Unis d'une puissance de 852 MW, pour un produit total de 264 millions \$ (participation nette de la société totalisant 90 millions \$).

En octobre 2020, la société, de concert avec des partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'un portefeuille d'énergie solaire en développement au Brésil d'une puissance de 1 200 MW en contrepartie d'environ 46 millions \$, qui devrait commencer ses activités commerciales au début de 2023. La participation financière de la société devrait s'élever à 25 %.

En octobre 2020, certaines sociétés affiliées de Brookfield Asset Management ont conclu un placement secondaire de 4 663 250 actions échangeables au prix de 80,20 \$ CA (60,06 \$) chacune, pour un produit brut de 374 millions \$ CA (285 millions \$). La société n'a vendu aucune action échangeable dans le cadre du placement et ne tirera aucun produit du placement.

En novembre 2020, la société a racheté le contrat de location de sa centrale hydroélectrique en Louisiane d'une puissance de 192 MW en contrepartie de 560 millions \$ (participation nette de la société totalisant 420 millions \$).

En novembre 2020, notre société a annoncé le fractionnement des actions échangeables en circulation de BEPC à raison de trois pour deux.

Étant donné le caractère progressif et dynamique des circonstances entourant la COVID-19, il est difficile de prédire l'importance qu'auront les conséquences de cette maladie, y compris les mesures prises à ce sujet, sur l'économie mondiale et la société, de même que la durée des perturbations. L'ampleur de ces répercussions dépendra des événements futurs, qui sont très incertains, en évolution rapide, et difficiles à prédire, notamment de nouvelles informations pouvant être rendues publiques concernant la gravité de la COVID-19 et de mesures qui peuvent être prises pour endiguer sa progression. De tels développements pourraient nuire à nos actifs, à notre passif, à notre entreprise, à notre situation financière, à nos résultats d'exploitation et à nos flux de trésorerie.

Formation de BEPC

Avant la réalisation de la distribution spéciale le 30 juillet 2020, BEPC a acquis l'entreprise.

Le 30 juillet 2020, la société en commandite a effectué une distribution spéciale selon laquelle les porteurs de parts inscrits au 27 juillet 2020 (la « date de clôture des registres ») ont reçu une action à droit de vote subalterne échangeable de catégorie A de BEPC (les « actions échangeables ») pour chaque tranche de quatre parts de société en commandite. Immédiatement avant la distribution spéciale, la société en commandite a reçu des actions échangeables par voie d'une distribution de Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP »), ou la distribution de BRELP, d'actions échangeables à tous les porteurs de ses parts de capitaux propres et à ses commandités. Par suite de la distribution de BRELP, i) Brookfield et ses filiales (autres que les entités faisant partie d'Énergie Brookfield) ont reçu approximativement 33,1 millions d'actions échangeables et ii) la société en commandite a reçu approximativement 44,7 millions d'actions échangeables, qu'elle a par la suite distribuées aux porteurs de parts dans le cadre de la distribution spéciale. Immédiatement après la distribution spéciale, mais avant l'acquisition de TerraForm Power, i) les porteurs de parts de société en commandite détenaient approximativement 42,8 % des actions échangeables émises et en circulation de notre société, ii) Brookfield et ses sociétés affiliées détenaient approximativement

57,2 % des actions échangeables émises et en circulation, et iii) une filiale de la société en commandite détenait la totalité des actions à droits de vote multiples de catégorie B émises et en circulation, soit les actions de catégorie B, qui représentent un bloc de 75,0 % de droits de vote dans notre société, et la totalité des actions sans droit de vote de catégorie C émises et en circulation, soit les actions de catégorie C, de notre société, ce qui donne à la société en commandite le droit à toute la valeur résiduelle de notre société après le paiement du montant intégral à verser aux porteurs d'actions échangeables et d'actions de catégorie B. Les porteurs d'actions échangeables détiennent une participation globale avec droit de vote de 25,0 % dans notre société.

BEPC a conclu les conventions suivantes avant la réalisation de la distribution spéciale :

i) Soutien au crédit

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de BEPC ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il y a lieu) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie par lequel ces titres sont émis, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield, et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., dans le cadre de son programme de papier commercial américain. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

ii) Facilités de crédit subordonnées

BEPC a conclu deux accords de crédit avec la société en commandite, l'un comme emprunteur et l'autre comme prêteur, lesquels sont désignés à titre de facilités de crédit subordonnées qui fourniront chacune une facilité de crédit renouvelable de 1,75 milliard \$ de dix ans afin de simplifier les mouvements de trésorerie au sein d'Énergie Brookfield. Une facilité de crédit permet à BEPC d'emprunter jusqu'à 1,75 milliard \$ auprès de la société en commandite et l'autre constitue une facilité de crédit d'exploitation qui permet à la société en commandite d'emprunter jusqu'à 1,75 milliard \$ à BEPC. Les facilités de crédit subordonnées sont offertes en dollars américains ou canadiens, et les avances seront consenties sous forme de prêts au TIOL, au taux de base, au taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel.

iii) Convention relative à l'obligation remboursable en actions

La société en commandite a fourni à BEPC une obligation remboursable en actions d'un montant de 1 milliard \$. BEPC pourrait appeler l'obligation en échange de l'émission d'un nombre d'actions de catégorie C en faveur de la société en commandite, correspondant au montant de l'obligation remboursable en actions appelée divisé par le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action échangeable à la cote de la principale Bourse sur laquelle les actions échangeables sont inscrites pendant une période de cinq (5) jours de Bourse qui précède la date d'appel aux fins de remboursement. L'obligation remboursable en actions sera offerte en tranches minimales de 10 millions \$, et la somme disponible au titre de l'obligation remboursable en actions sera réduite de manière permanente par la somme ainsi appelée aux fins de remboursement. Avant de procéder à un appel de fonds au titre de l'obligation remboursable en actions, il faut respecter un nombre de conditions préalables, dont le contrôle continu de BEPC par la société en commandite et sa capacité à élire une majorité des administrateurs du conseil d'administration de BEPC. Le raisonnement qui sous-tend cette obligation remboursable en actions est de fournir à la société un accès, au besoin, à des capitaux propres et de nous donner un maximum de latitude. Aux termes de la convention relative à l'obligation remboursable en actions, la société en commandite a accepté de ne pas déclarer ni verser de distributions sur les parts de société en commandite si à la date en question la société n'a pas suffisamment de fonds ou d'autres actifs lui permettant de déclarer et de verser des dividendes équivalents sur les actions échangeables.

iv) Convention de services de gestion

Des filiales en propriété exclusive de Brookfield (les « fournisseurs de services ») assurent la prestation de services de gestion à la société conformément aux modalités de la convention-cadre de services de la société en commandite (la « convention-cadre de services »), qui a été modifiée pour tenir compte de la réalisation de la distribution spéciale. Les honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) et les honoraires sous forme de distributions incitatives versées à l'heure actuelle par la société en commandite n'augmenteront pas, bien que BEPC doive rembourser sa part de ces honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) à la société en commandite ou à ses filiales, le cas échéant. La part de BEPC de ces honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) sera calculée en fonction de la valeur des activités de BEPC par rapport à celle de la société en commandite. Aux termes de la convention-cadre de services, en échange des services de gestion qui sont fournis à Énergie Brookfield par les fournisseurs de services, Énergie Brookfield verse aux fournisseurs de services des honoraires de

gestion de base annuels (les « honoraires de gestion de base ») de 20 millions \$ (rajustés annuellement en fonction de l'inflation, selon un facteur d'inflation fondé sur la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation des États-Unis), majorés de 1,25 % de l'excédent de la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield sur une valeur de référence initiale. Dans le cas où la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield calculée dans une période donnée est inférieure à la valeur de référence initiale, nous verserons aux fournisseurs les honoraires de gestion de base d'un montant de 20 millions \$, chaque année (sous réserve d'une indexation annuelle en fonction d'un taux d'inflation mentionné ci-haut). Les honoraires de gestion de base sont calculés et versés chaque trimestre.

v) Conventions de vote de BEPC

BEPC a conclu des conventions de vote avec Brookfield (les « conventions de vote de BEPC ») afin de donner à BEPC une emprise sur certaines des entités par l'intermédiaire desquelles BEPC détient des participations dans ses entités en exploitation. Aux termes des conventions de vote de BEPC, les droits de vote à l'égard des entités applicables seront exercés conformément aux directives de BEPC à l'égard de certaines questions, notamment l'élection des administrateurs. Par conséquent, d'un point de vue comptable, BEPC contrôle les entités concernées et les intègre dans son périmètre de consolidation.

vi) Convention de droits d'inscription

BEPC a conclu, de concert avec BEP et Brookfield, une convention relative aux droits d'inscription en vertu de laquelle BEPC s'engage à déposer, à la demande de Brookfield Asset Management, une ou plusieurs déclarations d'inscription ou un ou plusieurs prospectus pour s'inscrire en vue de vendre des actions échangeables détenues par Brookfield et d'en autoriser le placement en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. BEPC s'est engagée à payer certains frais relativement à cette inscription et à ces ventes et d'indemniser Brookfield pour les déclarations inexactes ou omissions importantes dans la déclaration d'inscription ou dans le prospectus.

Acquisition de TerraForm Power

Le 31 juillet 2020, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition de TerraForm Power, Inc. (« TerraForm Power »), en vertu de laquelle Énergie Brookfield a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de catégorie A de TerraForm Power qui n'étaient pas détenues par Énergie Brookfield ou ses sociétés affiliées (les « actions de TerraForm Power émises dans le public »), soit une participation de 38 % dans TerraForm Power (l'« acquisition de TerraForm Power »). Dans le cadre de l'acquisition de TerraForm Power, chaque porteur d'actions de TerraForm Power émises dans le public a reçu 0,47625 d'une action échangeable de BEPC ou part de société en commandite pour chaque action de TerraForm Power émise dans le public détenue par lui. L'acquisition de TerraForm Power a été conclue en échange de 37 035 241 actions échangeables et de 4 034 469 parts de société en commandite.

Après avoir tenu compte de la distribution spéciale et de l'acquisition de TerraForm Power, Brookfield et ses sociétés affiliées, y compris Énergie Brookfield en tant que détentrice d'actions échangeables et d'actions de catégorie B, détiennent environ 84,7 % des droits de vote dans BEPC. Les porteurs d'actions échangeables, autres que Brookfield et ses sociétés affiliées et Énergie Brookfield, détiennent environ 15,3 % de l'ensemble des droits de vote dans BEPC.

Concurremment à la clôture de l'acquisition de TerraForm Power, Brookfield et la société en commandite ont conclu des conventions de vote avec BEPC afin de donner à BEPC un certain nombre de droits de vote à l'égard des actions ordinaires de TerraForm Power qui sont détenues par la société en commandite et ses sociétés affiliées, y compris le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration de TerraForm Power. Par conséquent, d'un point de vue comptable, BEPC contrôle TerraForm Power et l'inclut dans son périmètre de consolidation.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

bep.brookfield.com/bepc

NYSE: BEPC

TSX: BEPC